

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 janvier 2025

#### Administration Générale

#### Nomination secrétaire de séance

est nommé secrétaire de séance

#### Approbation des procès-verbaux du 5 novembre 2024 et du 10 décembre 2024

Le procès-verbal

# Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 30 novembre 2024 et le 17 janvier 2025

lecture est faite

# Décisions prises par le bureau, en vertu de sa délégation, du 10 décembre 2024 et du 21 janvier 2025

lecture est faite

#### Délibération 01-2025

Débat d'orientation budgétaire 2025

#### Délibération 02-2025

Approbation de l'avenant à la convention Référent déontologue élu

#### Délibération 03-2025

Modification du tableau des effectifs - création de poste

#### **Finances**

#### Délibération 04-2025

04

#### Délibération 05-2025

Approbation du versement d'un acompte au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement Intercommunal d'Action Sociale »

#### Délibération 06-2025

Modification de la régie d'avances et de recettes du "Pôle famille"

#### Délibération 07-2025

Ouverture anticipée des crédits d'investissement

#### Délibération 08-2025

Approbation de la convention financière relative aux dépenses d'investissements du Service Unifié Petite Enfance en 2023 et 2024

#### Délibération 09-2025

Approbation de la signature de la convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir

#### Aménagement du territoire

#### Délibération 10-2025

Approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le P.P.R.T. de MSSA de Saint-Marcel

#### **Habitat**

#### Délibération 11-2025

Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec l'ADIL73

#### Activités Pleine Nature, Équipements Sportifs et Bâtiments

#### Délibération 12-2025

Demande de subvention au titre de la DETR - Travaux de mise en conformité accessibilité ERP du gymnase TARTARAT

#### Déchets, environnement et qualité de l'air

#### Délibération 13-2025

Modification des tarifs des déchèteries - 2025

#### Enfance, Jeunesse et social

#### Délibération 14-2025

Approbation de la convention d'objectif et de partenariat entre la CCCT et la Mission Locale Jeunes Tarentaise - Beaufortain - Val d'Arly - Combe de Savoie (MLJ) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027

#### Délibération 15-2025

Labellisation Information jeunesse

#### Délibération 16-2025

Approbation de la modification du règlement intérieur Espace Jeunes et Croc Loisirs

#### **GEMAPI** et Environnement

#### Délibération 17-2025

Intégration d'actions de prévention des inondations sur le territoire de la communauté de communes de Cœur de Tarentaise dans l'avenant au Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations porté par l'APTV

#### Délibération 18-2025

Validation du plan d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial 2025-2027 et du comité de pilotage de suivi

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°01-2025 Débat d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

**Daniel BURLET** 

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS :

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

**SALINS-FONTAINE:** 

Alain CULLET

Monsieur le Vice-Président aux finances et de l'administration générale rappelle que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) contenant les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Avec la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

En conséquence, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer pour :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET TRAJECTOIRE 2026



# LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Obligation pour les communes de + 3 500 habitants (et groupement avec au moins 1 commune de + 3 500 hab) d'organiser en conseil municipal/communautaire un débat sur les orientations générales du budget (article L.2312-1 du CGCT).



Le DOB doit préciser l'évolution des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels et la gestion de l'encours et des projections de dette.



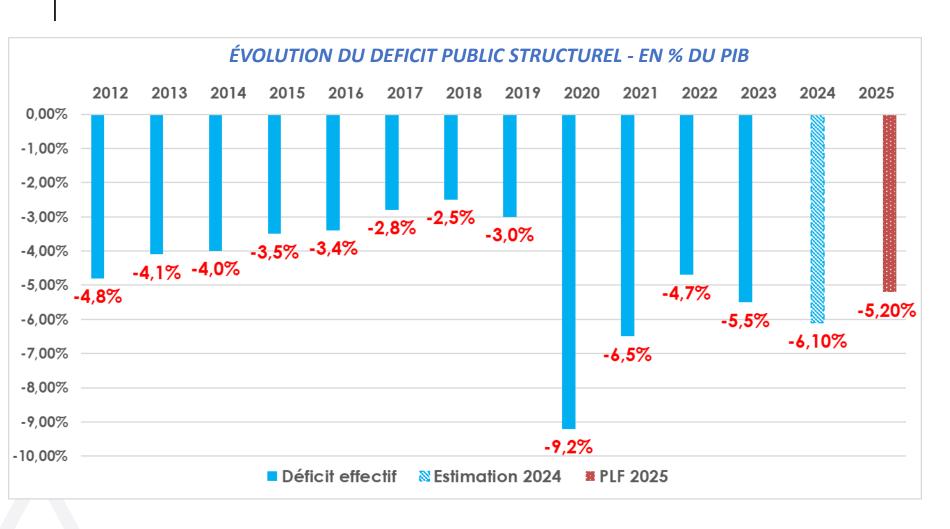
Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte du budget pour acter de sa tenue



Le DOB doit avoir lieu dans les 10 semaines <u>avant</u> l'examen du budget par l'assemblée délibérante



# QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ? LES DONNÉES DE CONTEXTE AU PLAN NATIONAL



Une trajectoire de déficits publics très contrainte avec un « dérapage » attendu en 2024 de 6,1% du produit intérieur brut (PIB).

Le projet de loi de finances
2025 (non adopté à ce jour)
esquissait une trajectoire
toujours très contrainte malgré
les mesures d'économies
annoncées avec un déficit
public de 5,2% du PIB toujours
très important.



# QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ? CONTEXTE ET MESURES QUE PRÉVOYAIT LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

La forte instabilité de l'Assemblée Nationale a conduit à la censure du gouvernement « Barnier » le 4 décembre 2024. Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité du fonctionnement des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Le projet de loi de finances initial pour 2025 (**non adopté**) prévoyait des mesures d'économies de l'ordre de 5 Mds d'€ pour les collectivités locales. A titre d'information les dispositions les plus impactantes étaient les suivantes :

- Suppression du FCTVA sur les recettes de fonctionnement et diminution du taux de FCTVA sur les dépenses d'investissement qui devait passer de 16,404% actuellement à 14,85%
- Gel des « fractions de TVA » : ces fractions sont des recettes visant à compenser les pertes de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités et la suppression de la CVAE.
- Forte hausse de 4 pts des cotisations retraites patronales sur les salaires des agents titulaires soit +12,5% de hausse de ces cotisations visant les agents titulaires.
- Création d'un fonds de réserve par prélèvement de près de 3 Mds d'€ sur les recettes des plus grandes collectivités (celles qui ont + de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement).
- Baisse de 1,5 Mds d'€ de l'enveloppe du « fonds vert » (qui permet de financer les projets en lien avec la performance environnementale et de transition écologique).

# QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ? PERSPECTIVES 2025 INTÉGRÉES AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le gouvernement « Bayrou » va porter un nouveau projet de loi de finances pour 2025 dans les semaines à venir. Dans les premières annonces formulées il semble que « l'effort » demandé aux collectivités locales serait ramené de 5 Mds d'€ à 2 Mds d'€.

Cependant et à titre prudentiel les présentes simulations intègrent les dispositions du projet de loi de finances initial pour 2025 (baisse du FCTVA, hausse des cotisations patronales sur les titulaires, écrêtement sur la part forfaitaire de la DGF, baisse des « fonds verts »...).

- Le ralentissement de l'inflation constaté au 30 novembre de 2024 va également limiter l'indexation des bases fiscales à 1,7% pour 2025.
- Une certaine détente est observée sur les taux d'intérêts depuis quelques mois ce qui permet d'envisager des conditions de financement à taux fixe légèrement plus favorables pour les collectivités (autour de 3,70% sur 15 ans). La baisse annoncée du livret A au 1<sup>er</sup> février 2025 à 2,4% (contre 3% en 2024) devrait rendre plus attractifs les prêts adossés à cet indice.





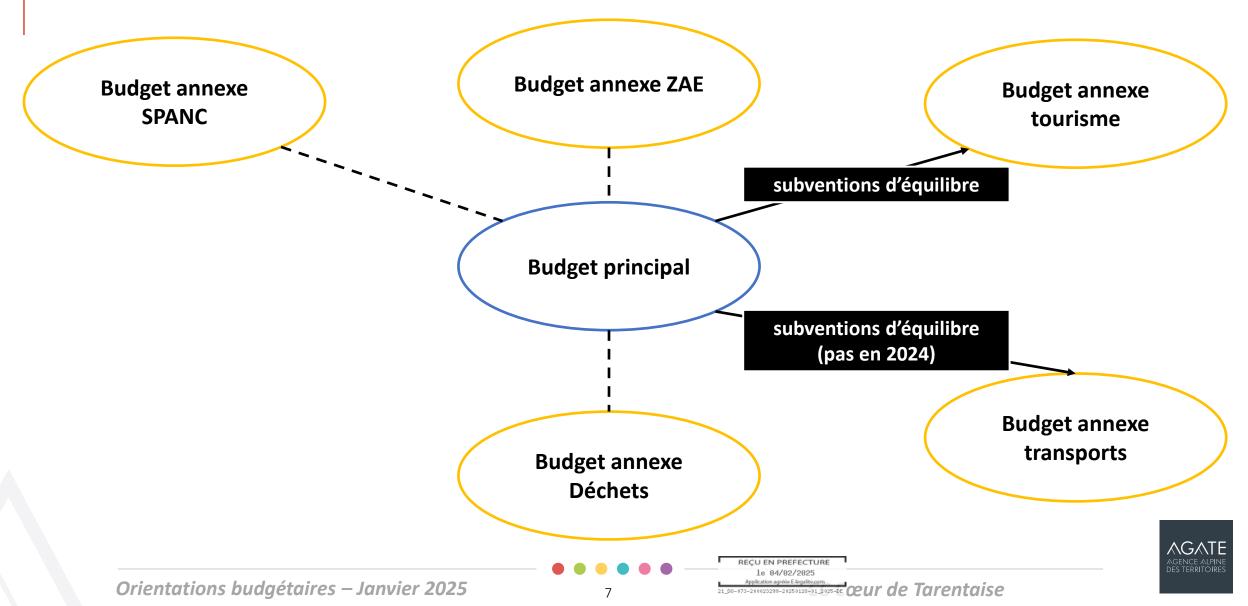


# L'ORGANISATION BUDGETAIRE ET LES ENJEUX DES BUDGETS ANNEXES





#### **ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET FLUX FINANCIERS**



#### **LES BUDGETS ANNEXES - TRANSPORTS**



- Principales recettes: Participations des familles (90 K€), financement par la Région (1 400 K€)
- Principales charges: transporteurs (1 598 K€)? reversements Région (79 K€), masse salariale (45 K€)
- => Equilibre assuré par versement d'une subvention du budget principal CCCT :

|                             | 2021     | 2022 | 2023      | 2024 |
|-----------------------------|----------|------|-----------|------|
| Subvention budget principal | 90 000 € | -    | 245 721 € | -    |

NB: L'exercice 2023 comptabilisait 11 mois de charge de transporteurs avec un rattrapage sur 2024 (13 mois). Résultat de clôture 2024 (estimé) = +102 000 €

Retour en 2025-2026 à un schéma standard de 12 mois de charges.

Enjeux 2025-2026: Le budget dispose de réserves fin 2024 (102 K€) => Pas de subvention d'équilibre du budget principal en 2025 puis retour en 2026 à une subvention estimée à 107 K€.

|                    |                             | 2025 | 2026   |
|--------------------|-----------------------------|------|--|
|                    | Subvention budget principal | -    | 107 000 €  |
| Orientations budge | étaires – Janvier 2025      |      | U EN PREFECTURE  1e 84/82/2825 plication agriée E-legalite.com 200023299-20250128-01_2025-DE COUR de Tarel |







#### Principales recettes 2024:

- ✓ Fonctionnement : Perception de 7,5 K€ de recettes d'activités et refacturations + 4 K€ de loyers sur le studio
- ✓ Investissement : Perception de 6,6 K€ de subventions (Département) pour l'aménagement du logement et 26 K€ de FCTVA.

#### Principales charges 2024:

- ✓ Fonctionnement : Masse salariale de 200 K€ (181 K€ en 2023), charges courantes de 110 K€ (stables) et frais financiers sur prêts de 10,8 K€
- ✓ Investissement : Etudes et Travaux pour 84 K€ (fin aménagement OT) et capital de dette pour 19,7 K€

#### => Equilibre assuré par versement d'une subvention du budget principal CCCT :

|                             | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Subvention budget principal | 232 148 € | 283 551 € | 287 500 € | 320 000 € |

=> Résultat de clôture estimatif au 31/12/2024 : -102 848 €. Ce résultat de clôture négatif est lié au décalage de de subventions à recevoir (172 K€) pour financer les travaux de l'OT.







#### Principales recettes 2025:

- ✓ Fonctionnement : Perception de 7 K€ de recettes d'activités + 4 K€ de loyers sur le studio
- ✓ Investissement : Perception du solde des subventions (Etat/Région) pour l'aménagement de l'office de tourisme (172 K€) + 12 K€ de FCTVA.

#### Principales charges 2025:

- ✓ Fonctionnement : Masse salariale de 220 K€, charges courantes de 82 K€ en baisse de 25 K€ avec la fin des loyers + frais financiers sur prêts de 10,3 K€
- ✓ Investissement : Solde des travaux d'aménagement pour 23,7 K€, capital de dette pour 20 K€ et enveloppe de nouveaux investissements de 50 K€ (autofinancés)

#### => Projection de la subvention du budget principal CCCT – proche de celle de 2024 (320 K€) :

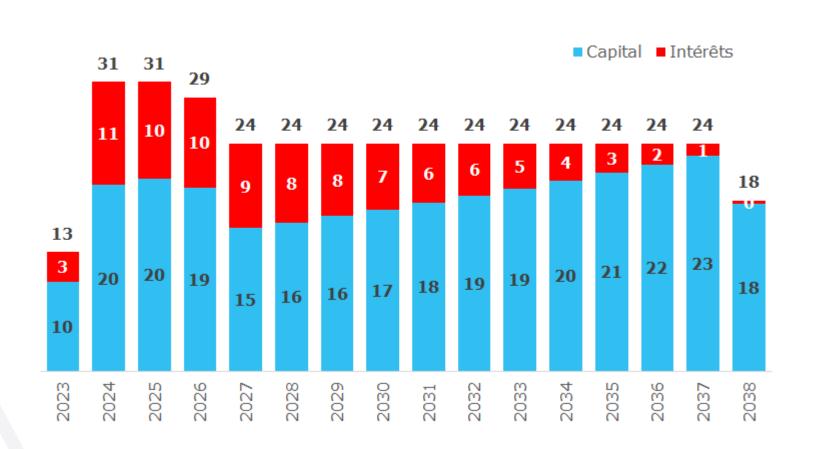
|                             | 2025      | 2026      |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| Subvention budget principal | 310 000 € | 320 000 € |





#### **LES BUDGETS ANNEXES - TOURISME**







#### **A RETENIR**

Les nouveaux emprunts 2023-2024 (295 K€ souscrits) vont conduire le niveau d'annuité de dette autour de 24 000 € jusqu'en 2038.

Dette en capital au 01/01/2025

• 264 620 €

Dette en capital visée au 01/01/2026

244 169 €

=> Besoin annuel de financement =

-20 452 €





#### **LES BUDGETS ANNEXES**



#### **Budget annexe ZAE les Contamines (depuis 2018):**

- Principales recettes: ventes de foncier (39 900 € en 2024)
- Principales charges : 700 € de bornage et reversement à la commune de St Marcel de sa part correspondant au foncier cédé soit 23 100 €

=> Reste un lot à céder sur la zone en 2025 : le solde de l'opération de zone devrait être excédentaire.



#### **Budget annexe SPANC:**

- Principales recettes : Redevances des particuliers
- Principales charges : Contrôle des installations

Résultat de clôture au 31/12/2024 : 14 042 €



2

# Focus sur le budget annexe déchets

#### **Budget annexe déchets:**

- Principales recettes : TEOM et produits annexes
- Principales charges : Collecte, traitement des ordures ménagères, masse salariale, emprunts affectés à la compétence





# 2.1

# BUDGET ANNEXE DÉCHETS RÉALISATIONS 2024

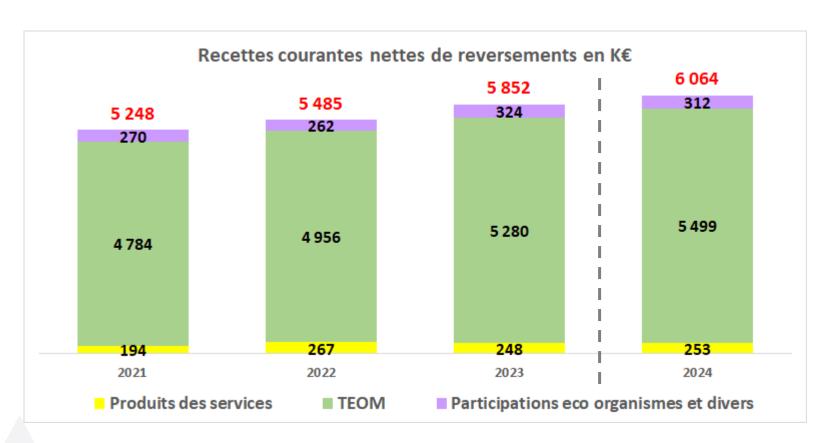








## **BUDGET ANNEXE DÉCHETS – EVOLUTION DES RECETTES COURANTES**





#### A RETENIR

Les recettes courantes franchissent le seuil des 6 M€ en 2024.

Le <u>produit</u> de TEOM a bénéficié de la hausse des bases d'imposition de 3,9% en 2024. Cette recette augmente ainsi de 220 K€ par rapport à 2024.

Les produits des services intègrent les facturations aux usagers/professionnels, les ventes de résidus (ferrailles, cartons).

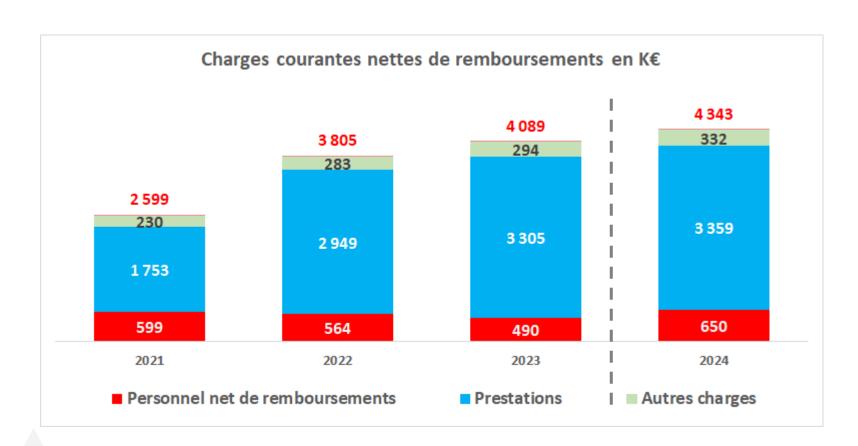
Les participations comprennent le soutien des organismes comme CITEO.







# BUDGET ANNEXE DÉCHETS – EVOLUTION DES CHARGES COURANTES (HORS INTÉRÊTS DE LA DETTE)





La masse salariale (nette de remboursements des arrêts maladie) est de 650 K€ en 2024.

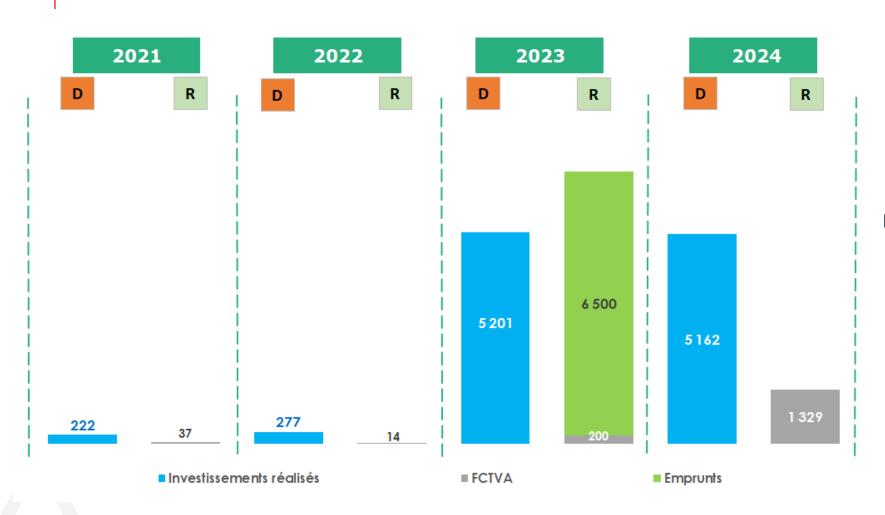
Les prestations externes qui varient selon les tonnages et des prix sont en hausse modérée de 1,6% par rapport à 2023.

Les autres charges concernent les autres lignes du chapitre 011 que celles de prestations de service. Principalement : carburant, locations, entretien camions, publications, honoraires...





#### BUDGET ANNEXE DÉCHETS - INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS - EN K€





#### A RETENIR

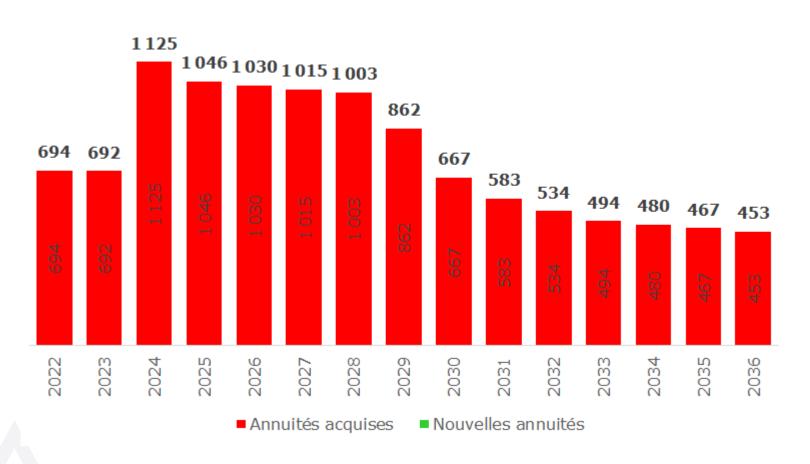
La poursuite en 2024 des travaux de La Planche notamment conduit à un montant d'investissement de 5,16 M€ sur l'exercice (soit un montant équivalent à celui de 2023).

Le budget a bouclé le financement des travaux de la Planche en 2023 avec un emprunt de 6,50 M€. Pas de nouvel emprunt mobilisé sur 2024.



# BUDGET ANNEXE DÉCHETS – ANNUITÉS DE DETTES ACQUISES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025







L'emprunt de 2023 (6,50 M€ pour La Planche) a conduit le niveau d'annuité de dette autour de 1 M€ sur la période 2025-2028.

Les prochaines tombées d'annuités de dettes sont attendues à partir de 2029.

Dette en capital au 01/01/2025 = 8 655 000 € (en intégrant l'emprunt refacturé par le budget principal)

Dette en capital au 01/01/2026 = 7 918 000 €

=> Besoin annuel de financement = -737 000 €

Annuité intégrant l'emprunt refacturé par Les Belleville.







# CC CŒUR DE TARENTAISE – BUDGET DÉCHETS



## **RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (PROVISOIRE)**

| Fonctionnement        | 2024        |
|-----------------------|-------------|
| Recettes 2024         | 6 077 411 € |
| Excédent reporté 2023 | -           |

| Investissement        | 2024        |
|-----------------------|-------------|
| Recettes 2024         | 3 832 945 € |
| Excédent reporté 2023 | 3 577 739 € |

| Charges 2024 | 5 946 812 € |
|--------------|-------------|

| Résultat de l'exercice | 834 962 € |
|------------------------|-----------|
|                        |           |

Résultat de clôture (F + I) = 2 298 834 €

Un résultat de clôture excédentaire qui servira à couvrir les restes à réaliser en travaux notamment pour :

- La finalisation de La Planche pour 281 000 €
- Le camion pour 266 000 €
- Divers reports pour 8 000 €

=> Résultat 2024 net de restes à réaliser = 1 743 000 €







# 2.2

# BUDGET ANNEXE DÉCHETS CONTINUE DÉCHETS ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026 ET ENJEUX





# دئ

# **CC CŒUR DE TARENTAISE**

## **BUDGET ANNEXE DÉCHETS – INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS**

|                              | 2022      | 2023        | 2024        | reports 2024 | Nouveaux crédits 2025 | TOTAL 2025  | 2026      |
|------------------------------|-----------|-------------|-------------|--------------|-----------------------|-------------|-----------|
| Investissements « courants » | 148 759 € | 53 055 €    | 84 836 €    | 7 981 €      | 242 019 €             | 250 000 €   | 250 000 € |
| Véhicules                    |           |             | 182 928 €   | 266 356 €    | 630 000 €             | 896 356 €   | 350 000 € |
| Déchèterie lle Ferlay        |           |             |             |              | 50 000 €              | 50 000 €    | 200 000 € |
| Zone de la Planche           | 128 096 € | 5 148 286 € | 4 893 983 € | 281 393 €    | 100 000 €             | 380 802 €   |           |
|                              |           |             |             |              |                       |             |           |
| TOTAL                        | 276 855 € | 5 201 341 € | 5 161 747 € | 555 730 €    | 1 022 019 €           | 1 577 749 € | 800 000 € |

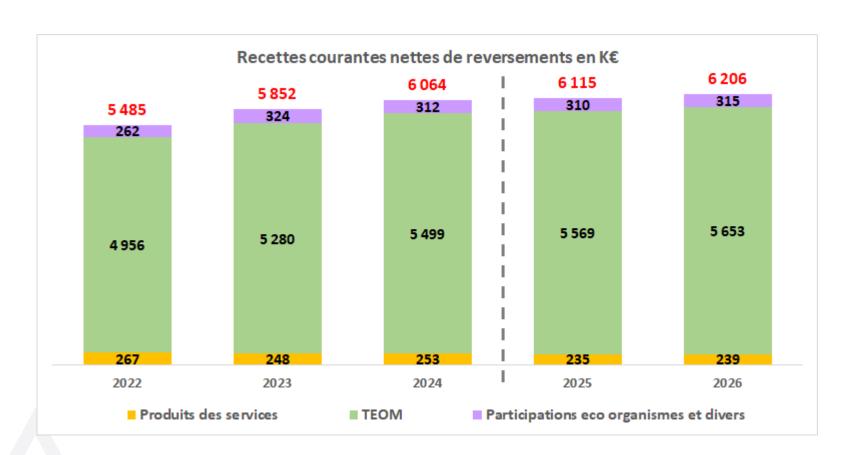
Investissements 2025-2026 autofinancés sans recours à l'emprunt





# 43

## **BUDGET ANNEXE DÉCHETS – EVOLUTION DES RECETTES COURANTES**





Les taux de TEOM sont figés sur 2025-2026

Le <u>produit</u> de TEOM est indexé de 1,7% en 2025 puis 1,5% en 2026 (revalorisation forfaitaire des bases liée à l'inflation).

Les produits des services intègrent les facturations aux usagers/professionnels, les ventes de résidus (ferrailles, cartons) ou le soutien CITEO.







## **BUDGET ANNEXE DÉCHETS – RAPPEL DES TAUX DE TEOM**

| Zone n° 1 composée des communes ou parties de | Zone n° 2 composée des communes ou parties de      |
|---|--|
| communes suivantes :                          | communes suivantes :                               |
| Moûtiers                                      | Hautecour  |
| Pomblière-St-Marcel                           | Notre Dame du Pré                                  |
| Stations des Ménuires et de Val Thorens       | St-Jean de Belleville (commune historique)         |
| Salins les Thermes (commune historique)       | St-Martin de Belleville et villages des Belleville |
|   | Fontaine-le Puits (commune historique)             |
|   | Villarlurin (commune historique).                  |
|   |  |



12,57 %

Taux de TEOM



8,35 %

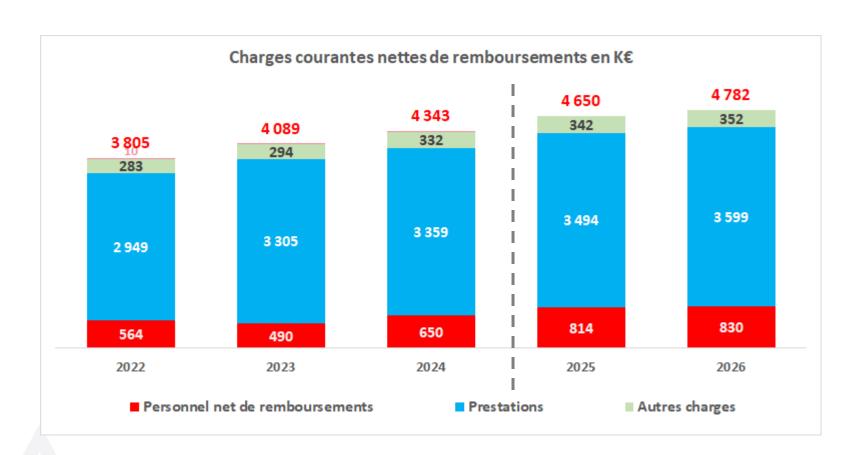








# BUDGET ANNEXE DÉCHETS – EVOLUTION DES CHARGES COURANTES (HORS INTÉRÊTS DE LA DETTE)





La masse salariale est réévaluée en 2025 avec des effectifs pleinement pourvus (estimations à affiner)

Les prestations externes qui augmentent au gré des tonnages et des prix ont peu augmenté en 2024 (+1,6%). Ces prestations sont indexées à 4% sur 2025 et 3% sur 2026.

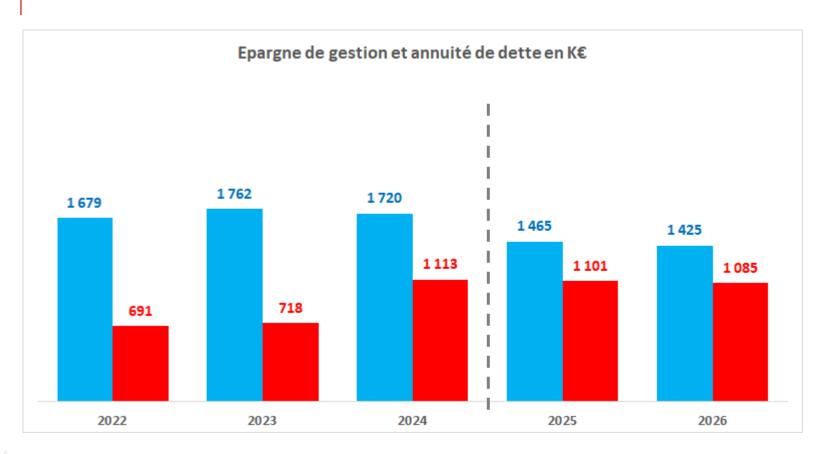
Les autres charges concernent les autres lignes du chapitre 011 que celles de prestations de service. Principalement : carburant, locations, entretien camions, publications, honoraires...







#### BUDGET ANNEXE DÉCHETS - ÉPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE DETTE EN K€





Resserrement des ratios financiers depuis 2024 avec les conséquences de l'emprunt de La Planche.

Les remboursements annuels de dette consomment 75% de l'épargne disponible.

Seuil acceptable mais à ne pas franchir en réalisations.

|                              | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Annuité / Epargne de gestion | 41%  | 41%  | 65%  | 75%  | 76%  |

Doit rester inférieur à 70-80%







# رئ ك

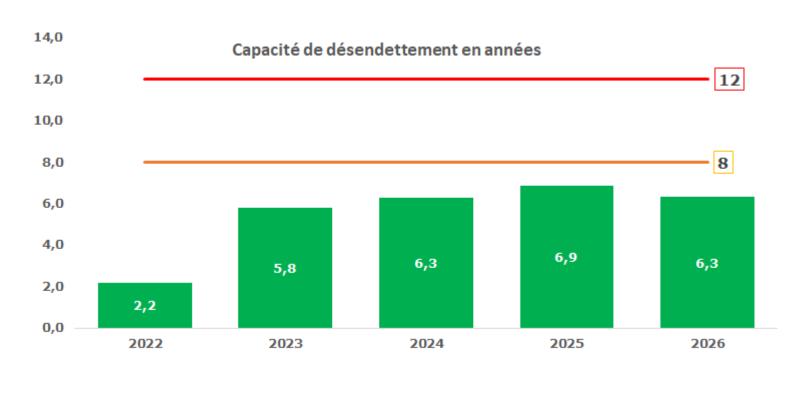
## **CC CŒUR DE TARENTAISE**

#### BUDGET ANNEXE DÉCHETS – CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES



Encours de dette / épargne brute

=> Nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette acquise



-Seuil de vigilance



Avec la remontée de l'encours de dette, la capacité de désendettement approche 7 ans en 2025.

Ratio qui témoigne d'une situation financière correcte mais à ne pas dégrader pour rester sous le seuil des 8 ans.



Capacité de désendettement

-Seuil d'alerte

REÇU EN PREFECTURE le 84/82/2825

73-200023299-20250128-01\_2025-DE œur de Tarentaise



#### **BUDGET ANNEXE DÉCHETS - ENJEUX**

- Le plan d'investissement actualisé sur 2025-2026 est soutenable sans recours à l'emprunt sur ces deux exercices.
- ⇒ L'objectif étant de ne pas alourdir le profil de dette existant puisque les tombées d'emprunts sont attendues à l'horizon 2029.

- Sur le fonctionnement et sous réserve de contenir les évolutions de prestations de services à +4% en 2025 (puis +3% en 2026) le budget ne nécessite pas de hausse des taux de TEOM sur 2025-2026.
- ⇒ L'amélioration par rapport à la prospective de novembre 2023 provient notamment de charges de prestations de services bien inférieures aux prévisions de l'époque. A titre d'exemple, les prestations de services 2024 étaient estimées à 3,84 M€ mais les réalisations effectives ont été de 3,36 M€. Cette « économie » de 481 K€ permet de préserver les ratios structurels du budget avec une capacité de désendettement qui demeure contenue sous le seuil des 8 ans.





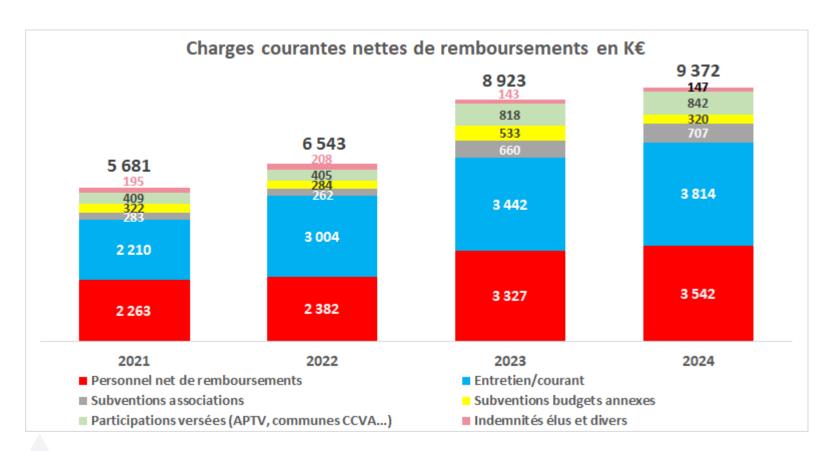
3

# RETOUR SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL (2021-2024) ET LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024





## TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS DE DETTE) EN K€



Rappel : en 2022 prise de compétence « petite enfance » qui impacte significativement la masse salariale (+860 K€) et les subventions versées (+258 K€)



#### À RETENIR SUR 2024

Les dépenses courantes affichent une hausse de 5% en 2024 soit +449 K€.

Cette augmentation résulte notamment :

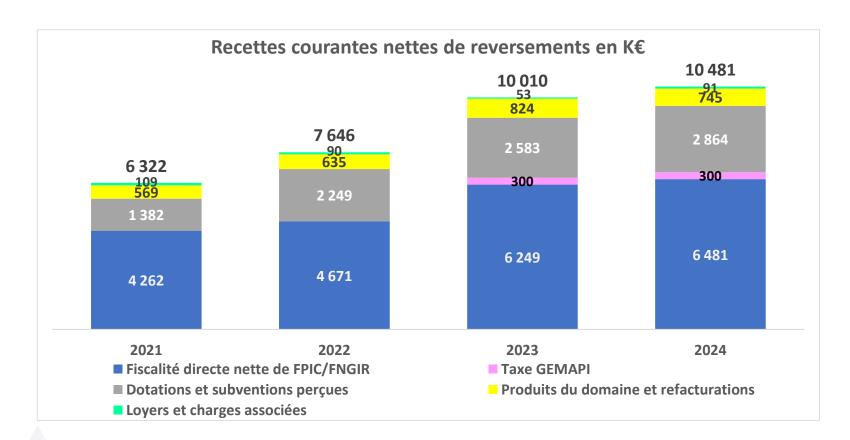
- De la forte augmentation du prix de l'électricité (+104 K€)
- Des charges de navettes/transports à la demande (+224 K€)
- Du doublement des charges d'assurances (+36 K€)
- Du rattrapage de facturation de 2022-2023 de la consultance architecturale par les Belleville (+50 K€)







#### TOTAL DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Dotations = nettes de reversements de la « part salaires » aux communes



#### À RETENIR SUR 2024

Les recettes courantes affichent une hausse de 4,7% sur l'exercice soit +471 K€.

Cette augmentation résulte notamment :

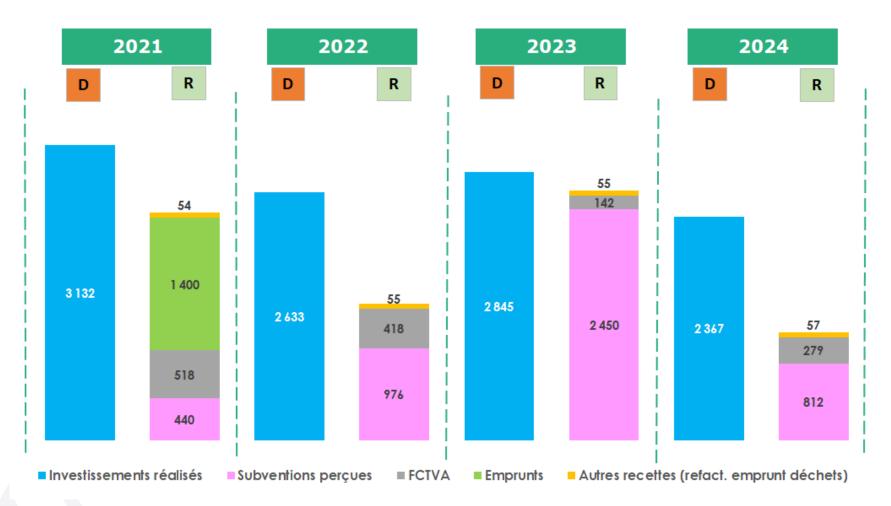
- De la hausse des recettes de fiscalité intervenue liée à l'indexation des bases fiscales de +3,9% (+232K€)
- Des recettes liées à la compétence « petite enfance » et notamment en provenance de la CAF (+174 K€)
- Les produits du domaine affichent un repli lié à la disparition de recettes ponctuelles (certificats eco. d'énergie) ou de moindres refacturations d'agents mis à disposition.







#### INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS EN K€





#### **A RETENIR**

#### Investissements 2024 =

2,37 M€ d'études et travaux réalisés sans recours à l'emprunt notamment

Gymnase = 1 089 000 €

Plan d'eau = 498 000 €

Piste cyclable = 350 000 €

Mission locale jeune = 160 000 €

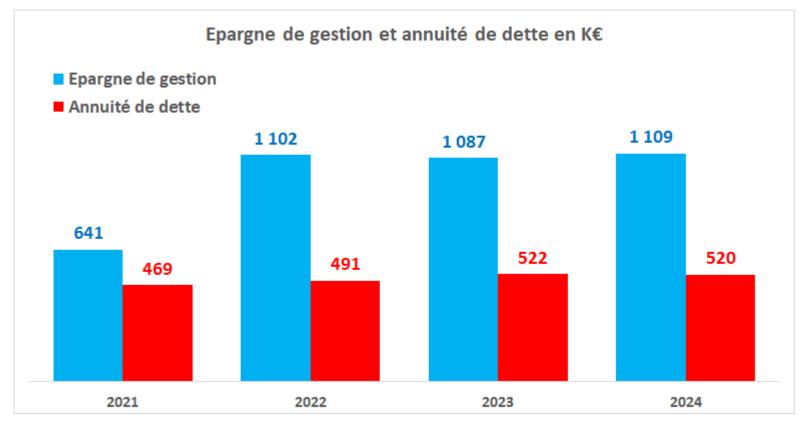
**Divers = 270 000 €** 

#### Financements 2024 =

Recouvrement de 812 K€ de subventions et récupération de 279 K€ de FCTVA.



#### **EPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE EN K€**



|                              | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|------|------|------|------|
| Annuité / Epargne de gestion | 73%  | 45%  | 48%  | 47%  |

Doit rester inférieur à 70-80%



Exercice 2024 stabilisé en termes d'équilibre financier.

Le dynamisme des recettes et a hausse du produit fiscal notamment ont permis de maintenir l'épargne de gestion dégagée qui atteint 1,11 M€.

La charge de dette étant contenue à 520 K€, le ratio d'annuité sur épargne de gestion présente un caractère favorable de 47% en 2024 (contre 73% en 2021).



## CC CŒUR DE TARENTAISE – BUDGET PRINCIPAL

## **RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (PROVISOIRE)**

| Fonctionnement        | 2024         |  |  |
|-----------------------|--------------|--|--|
| Recettes 2024         | 16 614 000 € |  |  |
| Excédent reporté 2023 | 1 013 800 €  |  |  |
|                       |              |  |  |
| Charges 2024          | 15 816 500 € |  |  |

| Investissement       | 2024        |
|----------------------|-------------|
| Recettes 2024        | 5 738 900 € |
|                      |             |
| Charges 2024         | 5 587 500 € |
| Déficit reporté 2023 | 1 673 100 € |

| Résultat de l'exercice | 1 811 300 € |
|------------------------|-------------|
|------------------------|-------------|

Résultat de clôture (F + I) = 289 600 €

Un résultat de clôture légèrement positif avant prise en compte des restes à réaliser.

Au total les restes à réaliser reportés sur 2025 sont excédentaires :

- 285 200 € de dépenses à reporter sur 2025
- 1 139 250 € de recettes (subventions) à reporter sur 2025

=> Résultat 2024 net de restes à réaliser = 1 143 500 €









# ENJEUX PROSPECTIFS 2025-2026 SUR LE BUDGET PRINCIPAL





## QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ? HYPOTHÈSES POUR LA CCCT

Une indexation des bases d'imposition de +1,7% en 2025 avec le ralentissement acté de l'inflation au 30/11/2024

La CCCT bénéficie de deux fractions de TVA de l'Etat en remplacement de la TH sur les résidences principales et de la CVAE. Cette recette représente 1 076 000 € soit un montant très significatif. A ce stade ce montant est gelé en 2025 dans l'attente de la loi de finances à venir.

Un confortement de la dotation d'intercommunalité qui devrait atteindre 241 K€ en 2025 contre 229 K€ en 2024.

Un effet négatif (dans la durée) de la réforme de 2024 : les communes ont du transférer la « part salaires » de leurs dotations de l'Etat à la CCCT soit une recette de 1,276 M€ que la CCCT doit reverser aux communes. La CCCT va devoir reverser chaque année 1,276 M€ aux communes alors que pour elle cette recette va baisser de manière continue (autour de 2% par an) !

Des taux d'intérêts simulés à 3,80% sur une durée de 15 ans pour les emprunts futurs à mobiliser potentiellement.



#### **BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **Hypothèses 2025 – principales évolutions :**

- Charges navettes de 1,99 M€ en 2025 (1,93 M€ en 2024);
- Maintien de charges d'électricité élevées (195 K€) avec le marché actuel qui se poursuit jusque fin 2025 ;
- Masse salariale de 4,10 M€ contre 3,66 M€ en 2024 avec l'ouverture en septembre d'une nouvelle structure petite enfance à La Léchère (prise en charge en partie en recettes par la CCVA) et les dispositions nationales ;
- Versement de 300 K€ de contribution à l'APTV pour financement de la GEMAPI (stable) avec une possibilité de rehausser cette contribution en votant un produit plus élevé pour capitaliser si besoin des réserves à l'APTV en vue de futurs travaux;
- Indexation des autres postes entre 2% et 3% selon les rubriques ;
- Subventions aux budgets annexes définies en prospective des budgets concernés (310 K€ tourisme / 0 K€ transports);

## Hypothèses 2026:

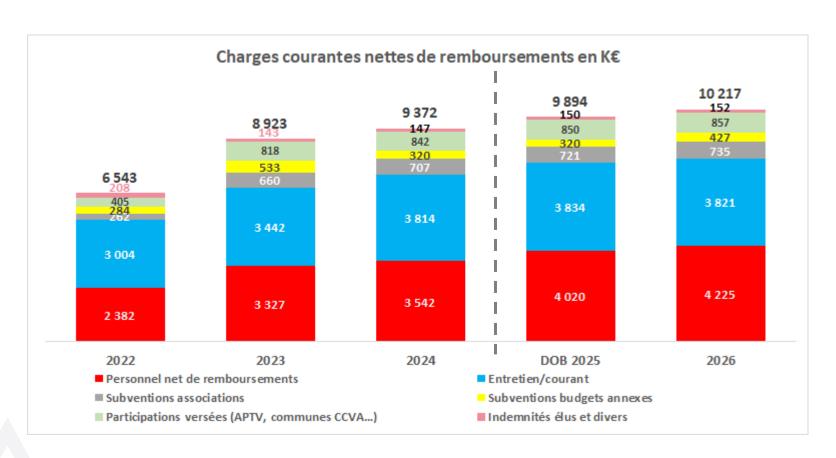
- Indexation des dépenses de fonctionnement entre 2% (charges courantes) et 5% (masse salariale avec ouverture de la crèche La Léchère en année pleine);
- Subventions aux budgets annexes selon prospective (320 K€ tourisme / 107 K€ transports).



-20250128-01\_2025-DE COUR de Tarentaise

## CC CŒUR DE TARENTAISE – BUDGET PRINCIPAL

## TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS DE DETTE) EN K€





Les hypothèses de prospective conduisent à un niveau de charges courantes qui tend vers 10,2 M€ en fin de période.

L'exercice 2025 est impacté par la hausse de la masse salariale en lien avec les mesures au plan national (+73 K€), La création de 6 postes pour la structure petite enfance de La Léchère (+121 K€), Les recrutements en cours et une provision pour les refacturations faites par d'autres collectivités.



#### **BUDGET PRINCIPAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### Pas de hausse des taux de fiscalité sur la période

## Hypothèses 2025 – principales évolutions :

- Indexation du produit fiscal direct et des allocations compensatrices de l'Etat à 1,7%
- Taxe GEMAPI de 300 K€ (possibilité de modulation en votant un produit différent)
- Gel des fractions de TVA perçues en remplacement de la TH sur résidences principales et la CVAE
- Autres recettes d'activité (école des arts, petite enfance, jeunesse, loyers) indexées à 1,5%

## Hypothèses 2026 :

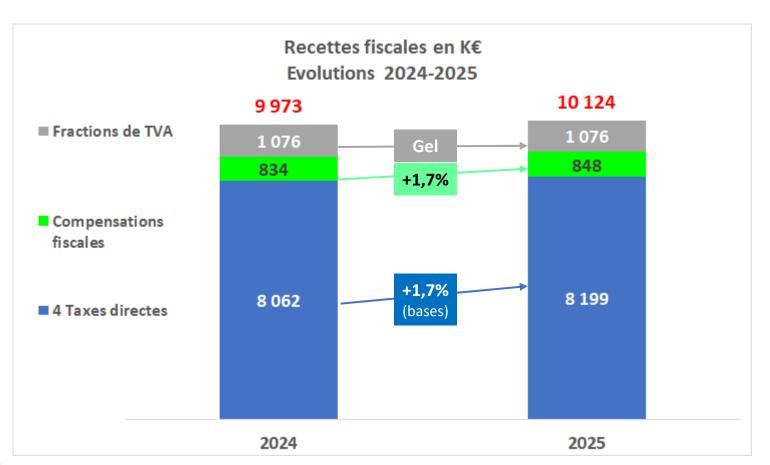
- Indexation des recettes fiscales de 1,5% (indexation des bases)
- Gel des fractions de TVA perçues en remplacement de la TH sur résidences principales et la CVAE
- Indexation des autres recettes à 1,5% par an





## **BUDGET PRINCIPAL – ZOOM SUR LA FISCALITÉ**

Maintien des taux en 2025 avec une indexation des bases attendue de 1,7%.



## Rappel des taux d'imposition 2025 (stables) :

TH (résidences secondaires) = 5,81%

Foncier bâti = 7,04%

Foncier non-bâti = 42,14%

C.F.E. = 10,36%

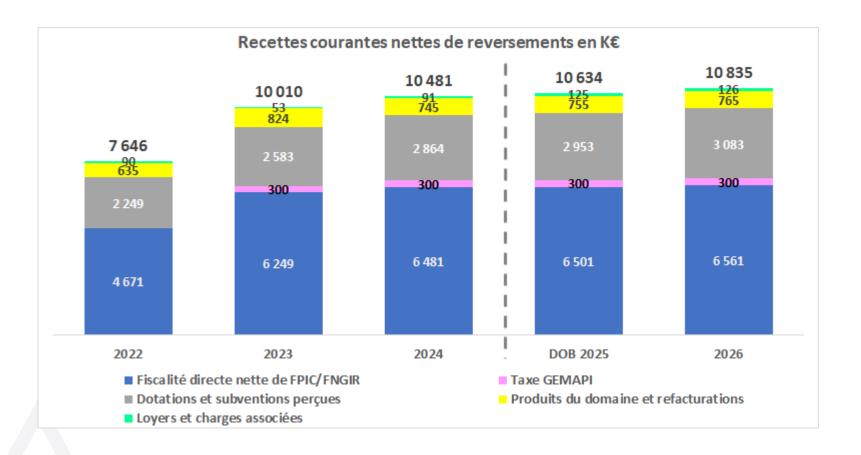
Gain généré entre 2024 et 2025 par la croissance des bases et indexations sur les principales composantes fiscales

+151 000 €



RECU EN PREFECTURE

## CC CŒUR DE TARENTAISE – BUDGET PRINCIPAL TOTAL DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT EN K€





Les hypothèses de prospective conduisent à un niveau de recettes courantes qui tend vers 10,80 M€ en fin de période.

Simulation à taux de fiscalité constants.



## BUDGET PRINCIPAL – HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT ET PPI EN ENVELOPPES

#### Travaux réalisables:

- Définition d'une enveloppe de travaux réalisable à ce stade <u>avec recours à l'emprunt de 800 000 € sur</u> 2026.
- Ce recours à l'emprunt permet de stabiliser l'encours de dette supporté par la CCCT puisque les remboursements de capital sur 2025-2026 approcheront 900 000 € avec la souscription de nouveaux prêts pour 800 000 €.

#### Recettes de financement :

- Taux de subvention de 20% du montant HT des travaux simulé
- En cas de mobilisation de subventions plus importantes : possibilité de minorer le recours à l'emprunt en 2025-2026 et/ou de rehausser l'enveloppe d'investissements réalisables.



## **BUDGET PRINCIPAL – PPI EN ENVELOPPES**

|                              | RAR 2024    | Nvx crédits 2025 | <b>TOTAL 2025</b>                                     | 2026        |          |
|------------------------------|-------------|------------------|---|-------------|----------|
|                              |             |                  |   |             |          |
| Investissements              | 285 200 €   | 1 450 000 €      | 1 735 200 €   | 1 450 000 € | Dépenses |
|                              |             |                  |   |             |          |
| Subventions d'investissement | 1 139 250 € | 200 000 €        | 1 339 250 €   | 200 000 €   | Recettes |
|                              |             |                  |   |             |          |
| Emprunts à mobiliser         | 0€          | 0€               | 0 €   | 800 000 €   |          |
|                              |             |                  |   | <b>†</b>    |          |
|                              |             |                  |   |             |          |
|                              |             |                  | 800 000 € d'emprunts mobilisés à ce<br>stade sur 2026 |             |          |



#### **BUDGET PRINCIPAL – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES EN COURS**

| Projet :   | Rénovation énergétique de la Maison de la Petite Enfance |           |            |  |
|------------|--|-----------|------------|--|
|            |  |           |            |  |
|            | Montant AP   | CP 2024   | CP 2025    |  |
| Travaux    | 779 800,00   | 39 800,00 | 740 000,00 |  |
| Subvention | 413 323,00   | 12 500,00 | 400 823,00 |  |

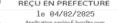
| Projet :   | Rénovation en géothermie de la chaufferie de la MCI |           |            |  |
|------------|---|-----------|------------|--|
|            | Montant AP  | CP 2024   | CP 2025    |  |
| Travaux    | 214 980,00  | 43 980,00 | 171 000,00 |  |
| Subvention | 71 636,00   | 30 786,00 | 40 850,00  |  |

| Projet :   | Ligne de covoiturage Covoit'GO |            |            |  |  |
|------------|--------------------------------|------------|------------|--|--|
|            | Montant AP                     | CP 2024    | CP 2025    |  |  |
| Travaux    | 204 200,00                     | 102 100,00 | 102 100,00 |  |  |
| Subvention | 77 200,00 38 600,00 38 600,00  |            |            |  |  |

Les crédits de paiement initialement prévus en 2024 sur ces trois autorisations de programmes n'ont pas été mobilisés.

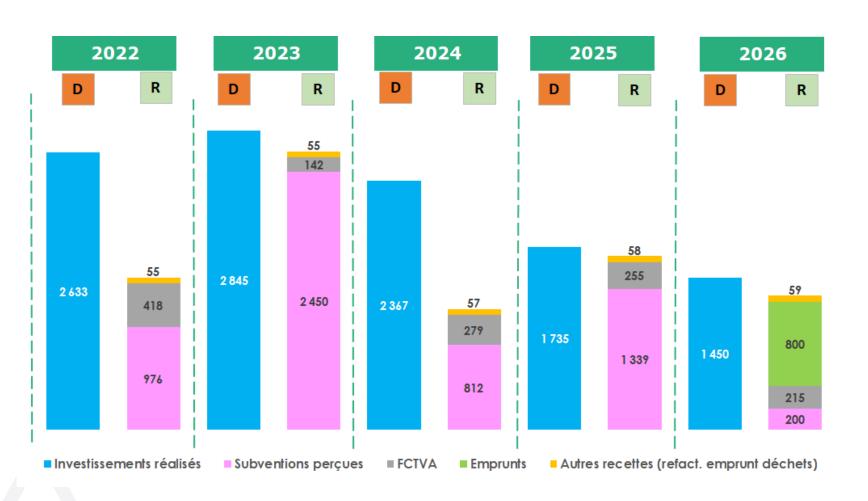
Ces AP/CP feront l'objet d'une actualisation lors du vote du budget primitif pour décaler et actualiser les montants totaux et la répartition annuelle des crédits.





## CC CŒUR DE TARENTAISE – BUDGET PRINCIPAL

#### INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS EN K€





### Capacité d'investissement

1,45 M€ de nouveaux crédits (+285 K€ de reports en 2025) sur 2025-2026

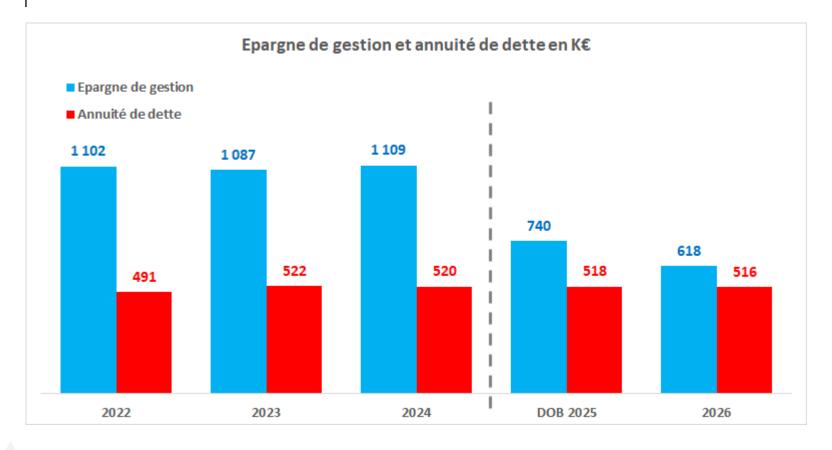
Recours à l'emprunt sur 2026.

Recouvrement en 2025 d'importants reliquats de subventions 2024 notamment pour le gymnase/voie verte.

Taux de subvention de 20% intégré sur les nouveaux investissements 2025-2026.



# CC CŒUR DE TARENTAISE — BUDGET PRINCIPAL EPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉ DE LA DETTE EN K€





Resserrement du ratio d'annuité/Epargne de gestion sur 2025-2026.

Trajectoire qui appelle à la vigilance pour maintenir dans la durée les équilibres financiers.

|                              | 2022 | 2023 | 2024 | DOB 2025 | 2026 |
|------------------------------|------|------|------|----------|------|
| Annuité / Epargne de gestion | 45%  | 48%  | 47%  | 70%      | 83%  |

Doit rester inférieur à 70-80%

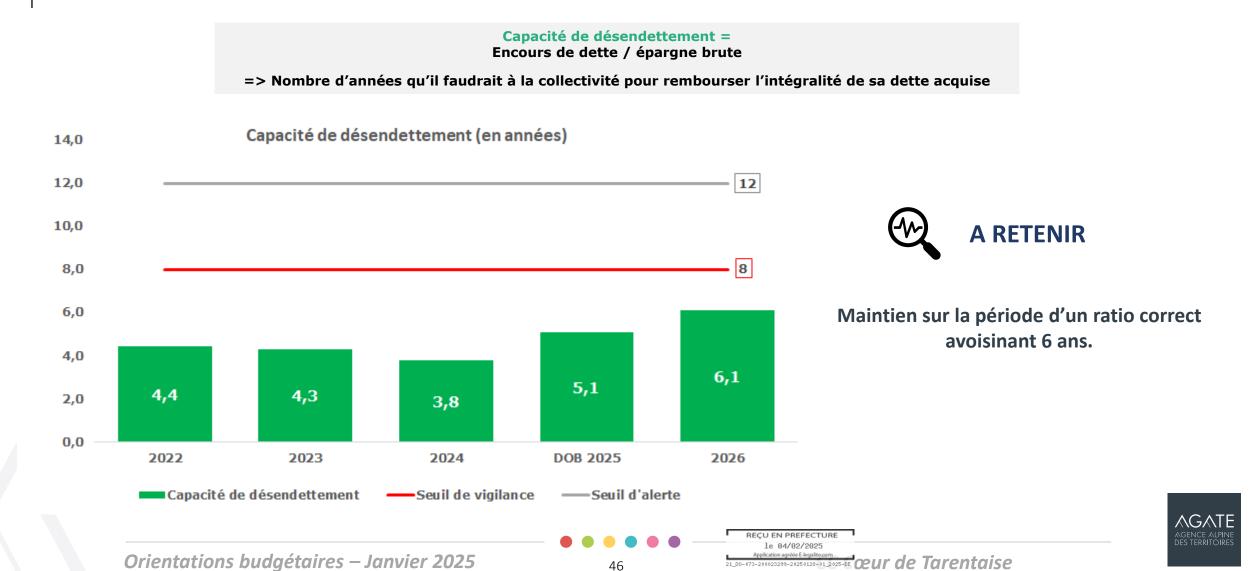






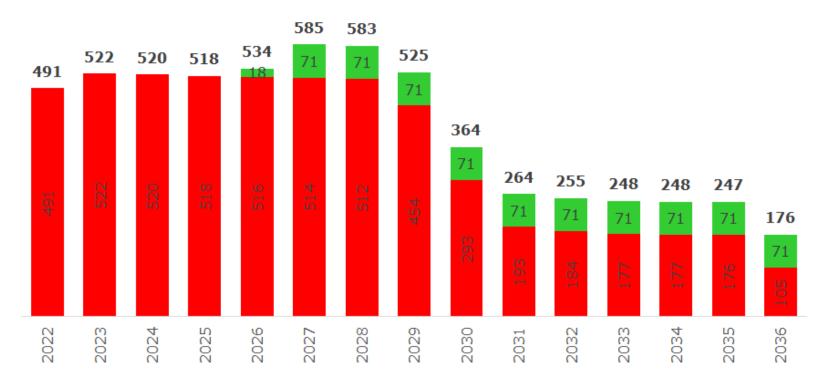
## CC CŒUR DE TARENTAISE - BUDGET PRINCIPAL

## CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES



46

## CC CŒUR DE TARENTAISE — BUDGET PRINCIPAL PROJECTION DES ANNUITÉS DE DETTES EN K€





Maintien dans la durée d'une charge de remboursement annuelle légèrement supérieur à 500 K€.

Tout nouvel emprunt souscrit jusqu'en 2027 viendrait alourdir ce profil de remboursement.

Dette en capital au 01/01/2025 = 3 943 851 €

Dette en capital au 01/01/2026 = 3 464 357 €

Besoin annuel de financement = - 479 494 €





## **BUDGET PRINCIPAL – SYNTHÈSE**

- ✓ Capacité d'inscrire une enveloppe d'investissement de 1,45 M€ en 2025 (nouveaux crédits) sans mobiliser d'emprunt sur l'exercice, ce qui permet de réduire l'endettement de la CCCT;
- ✓ Un resserrement attendu des marges de manœuvre en fonctionnement avec une évolution des charges plus dynamique que celle des recettes et la création de nouveaux services (notamment petite enfance à La Léchère) ;
- ✓ Nécessité de suivre les réalisations 2025 pour permettre d'investir à nouveau 1,45 M€ en 2026, avec sur la base des paramètres actuels la nécessité de recourir à l'emprunt en 2026.



## Agate, Agence Alpine des Territoires

Bâtiment Évolution • 25 Rue Jean Pellerin • 73000 Chambéry
04 79 68 53 00 • contact@agate-territoires.fr

www.agate-territoires.fr







#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°02-2025 Approbation de l'avenant à la convention Référent déontologue élu

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président,

Présents :

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS:** 

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE:

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS:** 

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE: Alain CULLET

REÇU EN PREFECTURE le 04/02/2025 Monsieur le Président rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent, mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu celui du Cdg69.

L'établissement a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par convention signée le 28 juin 2023.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1er janvier 2025.

Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Monsieur le Président propose au communautaire de l'autoriser à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

VU le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

VU la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu signée avec le Cdg73,

VU le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu,

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant susvisé,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec le Cdg73, cet avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance, Aïcha DEMONNAZ TOO A COLUMN TO THE DE COLUMN TO THE DE COLUMN TO THE THE COLUMN TO THE

Le President, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REÇU EN PREFECTURE le 04/02/2025

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°03-2025 Modification du tableau des effectifs - création de poste

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

**HAUTECOUR:** 

**Daniel BURLET** 

LES BELLEVILLE

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE :

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS:** 

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste de directeur du pôle famille au grade d'infirmier en soins généraux (catégorie A) afin de permettre la nomination, suite à réussite à concours, de l'agent déjà en poste.

Il propose donc d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs,

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit :

|                         | NOUVEAUX GRADES              | Effectif | Durée<br>hebdomadaire<br>de service | Mrtif  | Date d'effet |
|-------------------------|------------------------------|----------|-------------------------------------|--|--------------|
| Directrice pôle famille | Infirmière en spins généraux | 1        | 3√7h                                | Pour nomination suite<br>rénssite à concours | Immédiate    |

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires à la nomination de l'agent sur le nouveau poste créé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance.

Aïcha DEMONNAZ

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE

le 04/02/2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

VOTE:

pour: 23 contre: 0 abstention: 0

#### Délibération n°04-2025

Approbation versement d'une avance de 250 000 euros de la subvention prévue pour 2025 à l'Association Bellevilloise pour l'Enfance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

HAUTECOUR: Daniel BURLET

LES BELLEVILLE: Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS: Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE: Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL: Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE: Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE: Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS: Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL: Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE: Alain CULLET

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que dans le cadre de la reprise de compétence "Petite Enfance" depuis le 1er janvier 2023 la Communauté de communes Coeur de Tarentaise a signé une convention d'objectifs et de moyens relative à la petite enfance avec l'Association Bellevilloise pour l'Enfance.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de communes s'est engagée à attribuer annuellement une subvention.

Pour 2025, le montant de la subvention sera confirmé et adopté lors du vote des budgets 2025.

Dans l'attente du versement de cette subvention et afin de pallier aux différentes dépenses de ce service pour le début de l'année, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une avance de 250 000 euros de cette subvention

VU la délibération 175-2022 approuvant la signature de la convention d'objectifs et de moyens relative à la petite enfance avec l'association Bellevilloise pour l'Enfance

CONSIDÉRANT la date du vote des budgets en fin mars 2025,

CONSIDÉRANT les besoins de trésorerie de l'Association Bellevilloise pour l'Enfance,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une avance de 250 000 euros de la subvention prévue pour 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°05-2025

Approbation du versement d'un acompte au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement Intercommunal d'Action Sociale »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS.

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS:** 

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS**:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Monsieur le vice-Président explique que le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Groupement Intercommunal d'Action Sociale », auquel appartient le Centre intercommunal Cœur de Tarentaise, collecte désormais les participations auprès des communautés de communes avant de les reverser au CIAS Cœur de Tarentaise. Afin de garantir la continuité de fonctionnement des différents services du CIAS jusqu'à l'adoption de son budget primitif, il est nécessaire de lui verser un acompte de 253 151,85€, à valoir sur la subvention budgétaire d'équilibre prévisionnelle pour 2025. Cette somme est calculée sur la base de 55,65€ par habitant.

| PARTICIPATION 2025 |                    | Estimation<br>habitant au 1 <sup>er</sup><br>janvier 2025 | Participations 2025 des communes (total pour la CCCT et pour la CCVA) | Acompte 2025 50% du montant de la participation prévisionnelle 2025 |
|--------------------|--------------------|---|---|---|
| CCVA               | 55.65              | 7 069   | 393 389.85 €  | 196 694.93 €  |
| СССТ               | <mark>55.65</mark> | 9 098   | 506 303.70 €  | 253 151.85 €  |
| Totaux             |                    | 16 167  | 899 693.55 €  | 449 846.78 €  |

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT que les recettes d'exploitation du CIAS Cœur de Tarentaise sont notamment constituées des subventions versées par la Communauté de communes Cœur de Tarentaise et Vallée d'Aigueblanche, via le Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale « Groupement Intercommunal d'Action Sociale ».

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la continuité des services du CIAS Cœur de Tarentaise dans l'attente de l'adoption de son budget primitif et du versement des subventions et dotations 2025

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le versement de l'acompte au Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale « Groupement Intercommunal d'Action Sociale » pour un montant de 253 151,85€,

AUTORISE le Président à prendre tout acte et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance, Aïcha DEMONNAZ

NUTE DE CO

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°06-2025 Modification de la régie d'avances et de recettes du "Pôle famille"

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

**Daniel BURLET** 

LES BELLEVILLE :

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS**:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS:** 

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE

Alain CULLET

Monsieur le Vice-Président en charge des finances soumet au conseil communautaire une proposition visant à modifier la régie d'avances et de recettes du Pôle famille.

Cette modification a pour objectif d'offrir aux familles une plus grande variété de modes de règlement et d'intégrer de nouvelles dépenses autorisées.

**Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de maniement de fonds susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2020-42 en date du 23 juin 2020 autorisant le Président à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°16-2024 date du 14 février 2024 modifiant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

**Vu** la délibération n°148-2024 du 15 octobre 2024 portant modification de la régie de recette et d'avances "pôle famille"

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 janvier 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE:**

**ARTICLE 1 :** La présente délibération arrêté annule et remplace les précédentes décisions portant création et modification de la régie d'avances et de recettes.

ARTICLE 2: Il est institué une régie d'avances et de recettes auprès du Pôle famille de la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise (CCCT), regroupant les services de la Petite Enfance et de l'Enfance/Jeunesse, budget principal;

**ARTICLE 3 :** Cette régie est installée à la maison de la Petite Enfance - 68 avenue des Salines Royales - 73600 MOUTIERS

ARTICLE 4 : La régie fonctionne de manière permanente toute l'année.

ARTICLE 5 : La régie de recettes encaisse les produits suivants :

- Compte d'imputation: 7066
  - Participation financière des familles utilisatrices du service de la Petite Enfance
- Compte d'imputation : 70632
  - Accueil de loisirs : demi-journée, journées, sorties loisirs, sorties exceptionnelles, garderies des familles utilisatrices du service Enfance et Jeunesse ;
  - Stages : stage d'une demi journée à 5 journées ;
  - Séjours : nuits en camping, séjour;
  - Spectacles : entrées enfants, entrées adultes.

REÇU EN PREFECTURE le 04/02/2025

- Compte d'imputation : 7067
  - Soutien scolaire : accompagnement scolaire, périscolaire ;
- Compte d'imputation : 7078
  - Vente de produits artisanaux à des fins de financement de projet jeunes ;
  - Vente de produits alimentaires à des fins de financement de projet jeunes.

ARTICLE 6 - Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire
- Chèque bancaire, postal
- CESU
- Prélèvement PayFip
- Carte bancaire PayFip
- Chèque vacances et chèque vacances Connect
- Virement bancaire
- Aide AVE
- Pass Colo
- Carte OKAY Savoie
- Aide du Département

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance de paiement ou d'une facture.

**ARTICLE 7** - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 5 est fixée au dernier jour du mois M+2 où la prestation a eu lieu.

ARTICLE 8 - La régie paie les dépenses suivantes :

- compte d'imputation 60632 : Petit matériel
- compte d'imputation 60623 : Denrée alimentaire
- compte d'imputation 60622 : Essence
- compte d'imputation 6188 : Frais autoroutiers, parking, tickets de transport en commun
- compte d'imputation 6288 : Prestations diverses (entrées spectacles, entrées piscine, entrées cinéma, ...)
- compte d'imputation 6288 : Réservation hébergement
- compte d'imputation 6288 : Repas (restaurant)
- compte d'imputation 6475 : Pharmacie, Médecin
- Achat sur internet nécessitant un paiement par carte bancaire

ARTICLE 9 - Les dépenses désignées à l'article 8 sont payées en numéraire ou carte bancaire.

**ARTICLE 10** - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP de Chambéry.

ARTICLE 11 - L'intervention de mandataire a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

**ARTICLE 12** - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 40 000.00 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est quant à lui fixé à 1 200.00 €.

**ARTICLE 13** - Un fonds de caisse d'un montant de 150.00 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 14 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 500.00 €.

Le montant maximum du paiement par opération doit être inférieur à 2 000 €. Le paiement en numéraire est limité à 300 € par opération.

**ARTICLE 15** - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 12 et au minimum une fois par mois.

**ARTICLE 16** - Le régisseur verse auprès du service finances de la CCCT la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

**ARTICLE 17** - Le régisseur percevra une indemnité de maniement de fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 18 - Les mandataires suppléants percevront une indemnité de maniement de fonds lorsqu'ils assurent le remplacement du régisseur absent pendant la durée effective où ils exercent la fonction de régisseur selon la réglementation en vigueur. La durée du remplacement du régisseur ne peut pas excéder deux mois.

**ARTICLE 19** - Le Président de la CCCT et le comptable public assignataire de Moûtiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.





#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

## Délibération n°07-2025 Ouverture anticipée des crédits d'investissement

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR:

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS:** 

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE :

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS:** 

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE :

Alain CULLET

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le Président peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil communautaire doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

| Chapitre (dépenses)                | Pour mémoire<br>budget 2024 | Crédit 2025 ouverts par anticipation |  |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|
| 20 - Immobilisations Incorporelles | 10814,88                    | 2703,72                              |  |
| 2051                               | 10814,88                    | 2 703,72                             |  |
| 204 - Subventions d'équipement     | 104 125,00                  | 26 031,25                            |  |
| 2041582                            | 80 000,00                   | 20 000,00                            |  |
| 20421                              | 20 625,00                   | 5 156,25                             |  |
| 20422                              | 3 500,00                    | 875,00                               |  |
| 21 - Immobilisations corporelles   | 576 876,62                  | 144 219,16                           |  |
| 2128                               | 86287,29                    | 21 571,82                            |  |
| 21318                              | 160 000,00                  | 40 000,00                            |  |
| 21351                              | 106359,30                   | 26 589,83                            |  |
| 2158                               | 4711,05                     | 1 177,76                             |  |
| 2181                               | 1 500,00                    | 375,00                               |  |
| 21828                              | 131 600,00                  | 32 900,00                            |  |
| 21838                              | 25 370,00                   | 6342,50                              |  |
| 21848                              | 19 586,85                   | 4 896,71                             |  |
| 2188                               | 41 462,13                   | 10365,53                             |  |
| 23 - Immobilisations en cours      | 2568613,89                  | 642 153,47                           |  |
| 2312                               | 980 021,68                  | 245 005,42                           |  |
| 2313                               | 1 361 724,21                | 340 431,05                           |  |
| 2315                               | 500,00                      | 125,00                               |  |
| 2318                               | 226368,00                   | 56 592,00                            |  |

#### **BUDGET DECHETS**

| Chapitre (dépenses)              | Pour mémoire<br>budget 2024 | Crédit 2025 ouverts par anticipation |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 085 389,73                | 271 347,43                           |
| 2128                             | 30 000,00                   | 7500,00                              |
| 2158                             | 184 019,20                  | 46 004,80                            |
| 21821                            | 30 000,00                   | 7500,00                              |
| 21828                            | 839 474,06                  | 209 868,52                           |
| 21848                            | 1 196,47                    | 299,12                               |
| 2185                             | 700,00                      | 175,00                               |
| 23 - Immobilisations en cours    | 5 194 558,85                | 1 298 639,71                         |
| 2315                             | 5 194 558,85                | 1 298 639,71                         |

#### **BUDGET TOURISME**

| Chapitre (dépenses)                | Pour mémoire<br>budget 2024 | Crédit 2025 ouverts par anticipation |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| 20 - Immobilisations Incorporelles | 7 500,00                    | 1875,00                              |
| 2051                               | 7500,00                     | 1 875,00                             |
| 21 - Immobilisations corporelles   | 22697,09                    | 5674,27                              |
| 21611                              | 9 652,00                    | 2413,00                              |
| 21831                              | 3 950,00                    | 987,50                               |
| 21838                              | 6 445,20                    | 1611,30                              |
| 21848                              | 649,89                      | 162,47                               |
| 2188                               | 2 000,00                    | 500,00                               |
| 23 - Immobilisations en cours      | 36911,92                    | 9 227,98                             |
| 2312                               | 25 564,02                   | 6391,01                              |
| 2313                               | 11347,90                    | 2836,98                              |

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président, en anticipation sur le vote du Budget Primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, tels que précisés ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance, Aïcha DEMONN

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La técision a implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE

le 04/02/2025





#### **CONVENTION FINANCIERE**

Dépenses d'investissements - Service Unifié Petite Enfance

#### Entre les soussignés :

La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) représentée par son président en exercice, M André POINTET, dûment habilité par délibération n° du conseil communautaire du

Ci-après dénommée uniformément dans la suite de la présente convention : « CCVA »

d'une part,

#### et

La Communauté de Communes Coeur de Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, agissant en vertu de la délibération n°08-2025 du conseil communautaire du 28 janvier 2025

Ci-après dénommée uniformément dans la suite de la présente convention: « CCCT »

d'autre part.

#### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### Préambule :

La CCVA et la CCCT sont liées par une convention pour créer un service unifié relatif à la gestion administrative de la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse porté par la CC Coeur de Tarentaise.

Dans ce cadre, les dépenses d'investissements réalisées pour les besoins de ce service sont financées pour moitié par la CCCT et la CCVA sur la base d'un réalisé établi en fin d'exercice.

#### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention concerne les dépenses d'investissement réalisées par la CCCT dans le cadre de la gestion administrative de la compétence Petite Enfance sur les exercices 2023 et 2024.

#### Article 2 : Durée de la convention

La convention est valable uniquement pour ces dépenses d'investissement réalisées sur les exercices 2023 et 2024.

#### Article 3 : Répartition du reste à financer

Le montant des dépenses d'investissement est décomposé comme suit :



#### **EXERCICE 2023:**

Réalisé des investissements en 2023 : 96 975,80 € HT (création des 10 places supplémentaires)

PartIcipation CCVA (50%) : 48 487,90 € HT

#### **EXERCICE 2024:**

Réalisé des investissements en 2024 : 42 856,34 € HT

PartIcipation CCVA (50%): 21 428,17 € HT

## Montant total en € HT : 69 916,07 € HT.

Fait à Moûtiers, en 2 exemplaires originaux, le 30 janvier 2025

Pour la Communes

Cœur de Tarentaise

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Pour la Communauté de communes Vallées d'Aigueblanche Le Président,

André POINTET



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

## Délibération n°08-2025 Approbation de la convention financière relative aux dépenses d'investissements du Service Unifié Petite Enfance en 2023 et 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE:

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS**:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE :

Alain CULLET

Monsieur le vice-Président rappelle que la CCVA et la CCCT sont liées par une convention pour créer un service unifié relatif à la gestion administrative de la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse porté par la CC Coeur de Tarentaise.

Dans ce cadre, les dépenses d'investissements réalisées pour les besoins des services sont financées pour moitié par la CCCT et la CCVA sur la base d'un réalisé établi en fin d'exercice.

Une convention financière est proposée afin de préciser et valider les dépenses d'investissement réalisées par la CCCT et refacturés à la CCVA dans le cadre de la gestion administrative de la compétence Petite Enfance sur les exercices 2023 et 2024.

Le Président sollicite les membres du Conseil pour valider cette convention financière avec la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche relative aux dépenses d'investissements du Service Unifié Petite Enfance en 2023 et 2024

#### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** la participation financière de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche pour un montant de 69 916,07 € HT.

AUTORISE le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance, Aïcha DEMONNAZ Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

#### Délibération n°09-2025

Approbation de la signature de la convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE :

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS**:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS**:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

VU l'article 15 de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°126-2022 en date du 18 octobre 2022

CONSIDÉRANT que la CCHT est compétente pour la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg Saint Maurice, destiné à accueillir les productions des éleveurs de l'ensemble des territoires, et qu'elle verse une aide compensatrice au délégataire de l'abattoir pour couvrir une partie des coûts d'exploitation :

CONSIDÉRANT que cette aide compensatrice est refacturée à l'ensemble des communautés de communes bénéficiaires des services de l'abattoir, en fonction des quote-parts des éleveurs de chaque collectivité:

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, une convention doit être signée pour définir les modalités de répartition de l'aide compensatrice et formaliser les engagements réciproques des parties ;

# Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la signature de la convention relative à la répartition de l'aide compensatrice versée au délégataire de l'abattoir, en précisant les modalités de refacturation et de répartition de cette aide entre les différentes communautés de communes.

APPROUVE le versement de la cotisation financière d'un montant de 1 064 euros, conformément aux engagements pris dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer cette convention, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des modalités de répartition de l'aide compensatrice et la gestion de la cotisation financière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

e Président. Fabride PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE

# CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DE L'AIDE COMPENSATRICE VERSEE AU DELEGATAIRE DE L'ABATTOIR

### ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité,

D'une part

ET

La Communauté de Communes des Versants d'Aime, représentée par son Président, Monsieur Lucien SPIGARELLI, dûment habilité,

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Val Vanoise, représentée par son Président, Monsieur Thierry MONIN, dûment habilité

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, dûment habilité

D'autre part

ET

La Communauté de Communes Vallées d'Aigueblanche, représentée par son Président, Monsieur André POINTET, dûment habilité

D'autre part

### **PRÉAMBULE**

Conformément à ses statuts, la communauté de communes de Haute Tarentaise est compétente pour « la construction, la gestion et l'entretien de l'abattoir situé à Bourg Saint Maurice ». Toutefois, la gestion est confiée par DSP (délégation de service public) à la coopérative agricole « Abattoir et Viandes de Tarentaise ».

1

Les éleveurs de l'ensemble de différents territoires bénéficient de cet équipement.

#### ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les participations de chaque communauté de communes au versement de l'aide compensatrice versée au délégataire.

#### ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AIDE COMPENSATRICE

L'exploitant est tenu de supporter les contraintes spécifiques d'exploitation.

En conséquence, selon l'article 26 du contrat de DSP, la communauté de communes de Haute Tarentaise verse une aide compensatrice annuelle de 10 000 € à l'exploitant.

#### ARTICLE 3 - REPARTITION DE L'AIDE COMPENSATRICE

Cette aide est ensuite refacturée à l'ensemble des communautés de communes dont le territoire comporte des éleveurs bénéficiant des équipements de l'abattoir.

La répartition tient compte du nombre d'éleveurs inscrits sur la liste de l'exploitant comme étant utilisateurs de l'abattoir.

La liste des éleveurs a été actualisé en 2024 par l'exploitant et les participations de chaque collectivité actualisées en conséquence.

|                       | Part   | Montant |
|-----------------------|--------|---------|
| CCHT                  | 37,58% | 3 758 € |
| COVA                  | 31,21% | 3 121 € |
| VAL VANOISE           | 9,93%  | 993 €   |
| COEUR DE TARENTAISE   | 10,64% | 1 064 € |
| VALLES D'ANGUEBLANCHE | 10,64% | 1 064 € |

#### ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour l'exercice 2024.

Elle pourra être actualisée en 2025 en fonction de la mise à jour de la liste des éleveurs.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise Monsieur Yannick AMET.

Président

A Seez

le 10 décembre 2024.

La Communauté de Communes des Versants d'Alme Monsieur Lucien SPIGARELLI

Président

Afine la Plage le 11 détente 2024

La Communauté de Communes de Val Yanoise Monsieur Thierry MONIN,

Président

le 16/12/2074

La Communavté de Communes Cœur de Tarentaise Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE

Président

A Rosehors

301112025

La Communauté de Communes Vallées d'Aigu

Monsieur André POINTET,

Président

LES VERSANTS D COMMANAUTE DE LO 1002. AVEILIEDET -8P 60 - 73212 AIME-LA FU



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

### Délibération n°10-2025

Approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le P.P.R.T. de MSSA de Saint-Marcel

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR:

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE !

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS**:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE:

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE :

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS:** 

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Monsieur le Président rappelle la convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le P.P.R.T. de MSSA de Saint-Marcel du 15 Mai 2017, ainsi que son avenant n°1 de janvier 2018 qui permettait à la société PROCIVIS Savoie de faire bénéficier d'un prêt à taux zéro aux propriétaires concernés par les travaux. Puis également son avenant n°2 qui, selon la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 modifie l'article L 515-16-2 du code de l'environnement en prolongeant la date de fin d'accompagnement des travaux pour les PPRT approuvés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

La prolongation de cette convention a pris fin le 01/01/2024.

Il convient donc de prolonger la durée de la convention initialement prévue jusqu'au 1er janvier 2024 afin de pouvoir bénéficier d'une capacité juridique à prendre des décisions de déconsignation concernant lesdits comptes.

Cette prolongation de la convention prendra fin le 01/01/2026

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de financement des travaux prescrits sur le bâti existant par le P.P.R.T. de MSSA de Saint-Marcel

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 de la convention ainsi que tous les documents afférents.

**AUTORISE** le Président à prendre des décisions de déconsignations des comptes auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMQNNAZ

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

REÇU EN PREFECTURE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°11-2025 Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec l'ADIL73

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR:

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET.

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE :

Alain CULLET

Monsieur de Président rappelle la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec l'ADIL73 qui propose un accompagnement à la CCCT, dans le cadre de son PLH et de manière générale de sa compétence Habitat permettant ainsi une meilleure sensibilisation, information et conseil auprès des locataires, propriétaires et tout acteur de l'habitat.

Le présent avenant a pour objet de définir les attentes de la CCCT et les moyens donnés à l'ADIL 73 pour lui permettre de réaliser les objectifs fixés d'une part dans le cadre du PLH approuvé en mars 2024 ainsi que dans les attentes de l'OPAH 2024-2027.

L'intervention de l'ADIL 73 prendra la forme suivante :

Soutien aux permanences à la Maison de Justice et du Droit : 0,5j / mois

1 animation (type d'animation et thématique pouvant évoluer chaque année notamment en fonction des objectifs du territoire)

Accompagnement à l'analyse qualitative de la vacance (ZLV) dans le cadre des actions du PLH

Accompagnement juridique petites copropriétés dans le cadre des objectifs de l'OPAH 2024-2027

#### Accompagnement à l'analyse qualitative de la vacance (ZLV) dans le cadre des actions du PLH:

Depuis plusieurs années, l'ADIL73 a développé une méthodologie visant à accompagner les collectivités dans leur lutte contre les logements vacants. Cette démarche prospective s'est traduite par une fiche-action transmise à toutes les collectivités adhérentes en 2022.

Dans le cadre de sa politique Habitat, la CCCT souhaite s'appuyer sur cette méthodologie pour avoir une approche fine de la vacance des logements sur son territoire.

A cet effet, l'ADIL 73 a proposé de réaliser les actions suivantes :

- Analyse qualitative de la vacance structurelle par enquête auprès des propriétaires de logements vacants :
- préparation du fichier des logements à enquêter en lien avec la CCCT et les communes (nettoyage du fichier : exclusion des granges...)
- rédaction et publipostage des courriers, du questionnaire d'enquête (mise sous pli par la CCCT ou les communes),
- centralisation des réponses,
- analyse des réponses et interprétation des résultats afin d'orienter vers les actions adéquates.

La CCCT se charge de faire le lien avec les communes membres qui devront désigner un référent, membre d'un groupe de travail dédié.

Par ailleurs, l'ADIL73 dispose d'une expertise poussée en matière d'accompagnement juridique des petites copropriétés non organisées. A ce titre, elle avait produit en 2022 une fiche-action présentant son offre de service sur cette thématique à destination des EPCI et elle anime également un POPAC sur un autre EPCI savoyard.

C'est pourquoi la CCCT a choisi de s'appuyer sur l'ADIL73 pour l'accompagnement juridique des copropriétés sans syndic, action complémentaire de la mission de l'opérateur OPAH (qui est chargé du repérage des copropriétés ayant besoin d'un accompagnement et de leur orientation vers l'ADIL73).

- Accompagnement juridique petites copropriétés dans le cadre des objectifs de l'OPAH 2024-2027
- La définition d'un programme d'actions (points à traiter, rétroplanning) permettant d'aboutir au fonctionnement normalisé du syndicat de copropriétaires ;

le 04/02/2025

Une aide à la mise en place des points de fonctionnement obligatoires : immatriculation, assurance, nomination d'un syndic, point sur les documents de la copropriété et les modalités de mise à jour/mise en place

Cet accompagnement ne constitue en aucun cas l'exercice d'un mandat de syndic. L'ADIL73 se positionne en conseil et appui du syndic bénévole, ou des copropriétaires en cas d'absence de syndic, qui réalisent les actions par eux-mêmes.

En conséquence, les modalités financières de la convention signée en 2023, qui avaient été reconduites en 2024 à l'identique par tacite reconduction, sont adaptées.

Cet avenant modifie l'article 4 de la convention existante signée le 28 février 2023.

Le montant de la subvention 2025 s'élève à 11 800 euros décomposé comme suit :

| Soutien aux permanences à la Maison de Justice et du Droit : 0,5j / mois  | 1 800 €                   |
|---|---------------------------|
| 1 animation (type d'animation et thématique pouvant évoluer chaque année notamment en fonction des objectifs du territoire) | 600 à 1 000 €*            |
| Accompagnement à l'analyse qualitative de la vacance (ZLV) dans le cadre des actions du PLH                                 | 6 000 €*                  |
| Accompagnement juridique petites copropriétés des objectifs de l'OPAH 2024-2027   | 1 500 €<br>/copropriété** |

<sup>\*</sup> Ce coût est susceptible de varier d'une année sur l'autre en fonction de la complexité/nouveauté des thématiques traitées et du temps de préparation des interventions.

Les autres articles de la convention restent identiques.

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat ADIL-CCCT pour l'année 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de l'ADIL et sa demande de cotisation,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ



e Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision a implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE

<sup>\*\*</sup> Le nombre d'accompagnement est limité à 2/an ou 6 pour toute la période de l'OPAH





# Avenant n°1

# A la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

#### ENTRE

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dénommée ci-après « CCCT », représentée par son président, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, dont le siège est situé : Maison de la Coopération Intercommunale / 133 Quai Saint-Réal / 73600 MOUTIERS

ET

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie, agréée par arrêté ministériel en date du 19 mai 2010, dénommée ci-après « l'ADIL 73 » dont le siège social est situé Bâtiment Evolution, 25 rue Jean Pellerin, 73000 CHAMBERY, représentée par sa Présidente, Madame Annick CRESSENS, contractant pour le compte de l'ADIL de la Savoie.

#### PREAMBULE

L'ADIL 73, association loi 1901, est agréée dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), qui définit ses missions d'intérêt général, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

Par ailleurs, ses statuts, répondant à un modèle type défini par décret, précisent que l'ADIL 73 a « vocation à assurer au bénéfice de ses membres, des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et à entreprendre toutes études, recherches, ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité ».

En 2019, l'ADIL 73 a fait évoluer son mode de gouvernance afin d'associer l'ensemble des territoires à son action. Une adhésion est ainsi mise en place pour toutes les collectivités qui sont amenées à bénéficier des conseils de l'ADIL 73. Cette adhésion est prise en charge par l'APTV, ce qui permet à ses EPCI et communes membres, donc à la CCCT, de bénéficier des actions spécifiques de l'ADIL 73.

Depuis plusieurs année, l'ADIL73 a développé une méthodologie visant à accompagner les collectivités dans leur lutte contre les logements vacants. Cette démarche prospective s'est traduite par une fiche-action transmise à toutes les collectivités adhérentes en 2022.

Dans le cadre de sa politique Habitat, la CCCT souhaite s'appuyer sur cette méthodologie pour avoir une approche fine de la vacance des logements sur son territoire.

A cet effet, l'ADIL 73 a proposé de réaliser les actions suivantes :

- o Analyse qualitative de la vacance structurelle par enquête auprès des propriétaires de logements vacants :
- o préparation du fichier des logements à enquêter en lien avec la CCCT et les communes (nettoyage du fichier : exclusion des granges...)

- o rédaction et publipostage des courriers, du questionnaire d'enquête (mise sous pli par la CCCT ou les communes),
- o centralisation des réponses,
- o analyse des réponses et interprétation des résultats afin d'orienter vers les actions adéquates.

La CCCT se charge de faire le lien avec les communes membres qui devront désigner un référent, membre d'un groupe de travail dédié.

Par ailleurs, l'ADIL73 dispose d'une expertise poussée en matière d'accompagnement juridique des petites copropriétés non organisées. A ce titre, elle avait produit en 2022 une fiche-action présentant son offre de service sur cette thématique à destination des EPCI et elle anime également un POPAC sur un autre EPCI savoyard.

C'est pourquoi la CCCT a choisi de s'appuyer sur l'ADIL73 pour l'accompagnement juridique des copropriétés sans syndic, action complémentaire de la mision de l'opérateur OPAH (qui est chargé du repérage des copropriétés ayant besoin d'un accompagnement et de leur orientation vers l'ADIL73).

L'accompagnement de la copropriété peut porter sur les aspects suivants :

- La définition d'un programme d'actions (points à traiter, rétroplanning) permettant d'aboutir au fonctionnement normalisé du syndicat de copropriétaires;
- Une aide à la mise en place des points de fonctionnement obligatoires : immatriculation, assurance, nomination d'un syndic, point sur les documents de la copropriété et les modalités de mise à jour/mise en place

Cet accompagnement ne constitue en aucun cas l'exercice d'un mandat de syndic. L'ADIL73 se positionne en conseil et appui du syndic bénévole, ou des copropriétaires en cas d'absence de syndic, qui réalisent les actions par eux-mêmes.

En conséquence, les modalités financières de la convention signée en 2023, qui avaient été reconduites en 2024 à l'identique par tacite reconduction, sont adaptées.

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant modifie l'article 4 de la convention existante signée le 28 février 2023. Le montant de la subvention 2025 s'élève à 11 800 **euros** décomposé comme suit :

| Soutien aux permanences à la Maison de Justice et du Droit : 0,5j / mois  | 1 800 €              |
|---|----------------------|
| 1 animation (type d'animation et thématique pouvant évoluer chaque année notamment en fonction des objectifs du territoire) | 600 à 1 000 €*       |
| Accompagnement à l'analyse qualitative de la vacance  | 6 000 €*             |
| Accompagnement juridique petites copropriétés   | 1500 €/copropriété** |

<sup>\*</sup>Ce coût est susceptible de varier d'une année sur l'autre en fonction de la complexité/nouveauté des thématiques traitées et du temps de préparation des interventions.

Les autres articles de la convention restent identiques.

Fait en 2 exemplaires à Chambéry, le ....

Le Président de la Communauté de Communes

Cœur de Tarentaise,

Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE

Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de moyer

La Présidente de l'ADIL de Savoie,

Madame Annick CRESSENS

<sup>\*\*</sup> Le nombre d'accompagnement est limité à 2/an ou 6 pour toute la période de l'OPAH



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°12-2025 Demande de subvention au titre de la DETR - Travaux de mise en conformité accessibilité ERP du gymnase TARTARAT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents :

HAUTECOUR:

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

**SALINS-FONTAINE:** 

Alain CULLET

En séance du 18/01/2024, les élus du Bureau Communautaire ont approuvé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre afin d'étudier la réalisation des travaux de mise en conformité accessibilité ERP du gymnase TARTARAT (délibération n°DB2024-29).

Dans la continuité, il est proposé aux élus du Conseil Communautaire, de solliciter les subventions maximales de l'Etat, au titre de la DETR, pour le financement de cette opération.

#### Présentation du projet

Après avoir engagé de lourds travaux de rénovation énergétique en 2022 puis en 2024, sur l'enveloppe du bâtiment et les équipements techniques, visant à améliorer le confort des usagers, réduire la facture énergétique et l'empreinte environnementale de la collectivité, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise envisage de poursuivre ses investissements en 2025, avec la réalisation des travaux de mise en conformité accessibilité ERP à l'intérieur de ce gymnase, notamment :

- création d'un élévateur pour accéder à l'étage dans la salle Dojo, et mise en conformité des escaliers existants :
- création de sanitaires PMR ;
- mise en conformité PMR des 4 vestiaires et des 4 blocs de douches :
- remplacement des portes intérieures présentant des dimensions non conformes ;
- signalétique PMR directionnelle conforme ;
- etc.

La réalisation des travaux de mise en accessibilité ERP du gymnase TARTARAT vont principalement permettre :

- une mise en conformité vis à vis de la réglementation, cette opération s'inscrivant dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé de la Communauté de Communes (ADAP n°073 181 16 D 0992), approuvé le 15 février 2016 par arrêté préfectoral;
- d'offrir aux usagers du gymnase TARTARAT, des locaux de qualité et adaptés pour tous les usagers;

Le gymnase TARTARAT étant le dernier gymnase à rendre conforme en accessibilité, à l'issue des travaux, les trois gymnases du complexe sportif de Moûtiers / Salins-Fontaine (BARDASSIER, BARBIER, et TARTARAT) seront donc des établissements accessibles à 100%.

#### Plan de financement

| Coût prévisionnel des travaux<br>(estimation maîtrise d'oeuvre - Rendu APD) | 396 635 € HT |
|---|--------------|
| Coût prévisionnel total opération   | 454 047 € HT |
| Montant de la subvention DETR sollicitée                                    | 200 000 €    |
| Montant de la subvention<br>Conseil Régional sollicitée                     | 79 327 €     |
| Montant de la subvention<br>Conseil Départemental sollicitée                | 79 327 €     |
| Fonds propres   | 95 393 €     |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de mise en conformité accessibilité ERP du gymnase TARTARAT ;

REÇU EN PREFECTURE

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 396 635 € HT;

APPROUVE le plan de financement présenté en séance et stipulé sur la présente délibération ;

**DEMANDE** à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2025, une subvention de 200 000 € pour la réalisation de cette opération ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissement 2025 de la Communauté de communes ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°13-2025 Modification des tarifs des déchèteries - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président,

Présents:

HAUTECOUR:

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre).

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT.

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Monsieur le Vice-président rappelle que les tarifs des deux déchèteries intercommunales, de l'Île Ferlay et des Menuires, sont identiques pour les professionnels. L'accès pour les particuliers demeure gratuit.

Ces dernières années, dans le cadre des REP (responsabilité élargie du producteur), des écotaxes ont vu le jour. Ces éco taxes, payées par les particuliers ou professionnels, dès l'achat de produits neufs, permettent de financer la filière de récupération et de recyclage des produits une fois usagés. Ainsi la collectivité ne paye plus l'élimination et le traitement de ces déchets puisque l'écotaxe les finance. Cette situation existe déjà pour les électroménagers, les pneumatiques, le matériel d'activités de sport et de loisirs et bien d'autres encore. Ainsi, la CCCT a déjà signé des conventions avec les éco-organismes agréés, récupérant les écotaxes, pour la prise en charge de ces déchets.

Dans ce contexte, les déchets du secteur du bâtiment sont maintenant gratuits pour la collectivité et, de fait, pour les professionnels. De plus, de nouvelles filières ont pu être mises en place au sein des déchèteries telles que les laines minérales et les menuiseries vitrées.

Par ailleurs, afin d'inciter les professionnels à apporter leurs cagettes et palettes à la déchèterie et que ce type de bois puisse être pleinement valorisé, il est maintenu la gratuité de ces deux produits. Il en est de même pour les végétaux. La CCCT souhaite favoriser leurs apports en déchèterie, notamment pour les feuillus, car ils sont indispensables pour alimenter en broyat les sites de compostage collectif et permettent leur valorisation locale.

Les tarifs de déchèterie ont augmenté en 2023 de 4%, en 2024 de 0%. Il est donc proposé au conseil communautaire les tarifs 2025, avec une augmentation de 4% sur le seul tarif restant, présentés ci-après:

| Type de déchets   | Tarifs €/m³ - 2024 | Tarifs €/m³ - 2025   |
|---|--------------------|----------------------|
| Encombrants   | 11,05 €            | 11,49 €              |
| Végétaux / déchets verts  | 6,13 €             | GRATUIT              |
| Cagettes - palettes   | GRATUIT            | GRATUIT              |
| Laines de verre, laines de roche  |                    | GRATUIT - NOUVEAUTE  |
| Menuiseries vitrées   |                    | GRATUIT - NOUVEAUTE  |
| Bois (autres en mélange)  | 11,05 €            | GRATUIT - REP        |
| Plâtre  | 7,98 €             | GRATUIT - REP        |
| Gravats   | 12,88 €            | GRATUIT - REP        |
| Plastiques  | GRATUIT            | GRATUIT - REP        |
| Eco Mobilier  | GRATUIT            | GRATUIT - REP        |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)                   | GRATUIT            | GRATUIT - REP        |
| Pneus VL / motos  | GRATUIT            | GRATUIT - REP        |
| Matériels de ski  | GRATUIT            | GRATUIT - REP        |
| Ferraille<br>Cartons  | GRATUIT            |                      |
| Déchets ménagers spéciaux<br>Huiles végétales<br>Huiles minérales (vidange) | G                  | RATUIT REÇU EN PREFI |

| Emballages et verre<br>Ampoules |  |
|---------------------------------|--|
| Piles                           |  |
| Textiles                        |  |
| Batterie                        |  |
| Polystyrène                     |  |

# Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des tarifs des déchèteries.

DIT QUE cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1er février 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°14-2025 Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat entre la CCCT et la Mission Locale Jeunes

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

**Daniel BURLET** 

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Madame la Vice-présidente expose que la Communauté de communes est compétente en matière de développement économique, dans ses actions en soutien à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Mission Locale Jeunes Albertville - Tarentaise intervient auprès des jeunes dans le cadre de ses missions d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Tarentaise

Une convention de partenariat entre la CCCT et la MLJ est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Les retours positifs des actions menées dans le cadre de ce partenariat ont permis une meilleure prise en charge des jeunes et un renforcement des dispositifs d'accompagnement personnalisé des jeunes. En 2024, la MLJ a ainsi accompagné 90 jeunes dont 59 jeunes en premier accueil.

Plus précisément, l'accompagnement a permis d'orienter :

- 6 jeunes vers une formation
- 43 jeunes en CDD = dont 34 CDD (dont 7 saisonniers) et 4 contrats en alternance
- 1 contrat aidé dans le secteur marchand
- 1 service civique

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximum de 13 546,40 €.

Dans le cadre de ce partenariat, la Mission Locale Jeunes s'engage à continuer à mettre en œuvre son projet d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle auprès des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Tarentaise en contribuant à ce projet grâce au versement d'un soutien financier.

Pour l'année 2025, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise garantit un soutien financier maximum de 13 546,40 €, au regard de la base de calcul suivante : 1,40 € par habitant du territoire pour 9 676 habitants.

Le soutien financier sera versé annuellement durant 3 années à compter du 1er janvier 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la convention de partenariat avec la Mission Locale Jeunes pour 3 ans sur la base des ces données financières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1 relatif aux compétences des collectivités territoriales,

VU la loi nº 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui renforce le rôle des Missions Locales dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,

VU la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, qui encourage les partenariats entre les collectivités publiques et les structures d'insertion pour accompagner les jeunes dans leur intégration professionnelle,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui régit les modalités de l'accompagnement des jeunes en matière d'insertion professionnelle,

VU la délibération du 14 décembre 2021, autorisant la signature du précédent contrat de partenariat entre la Communauté de communes Coeur de Tarentaise et la Mission Locale Jeunes,

VU le bilan de l'action menée par la Mission Locale Jeunes sur le territoire de Coeur de Tarentaise et les résultats obtenus dans le cadre du partenariat actuel,

Vu le projet de convention,

Jeunes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RECU EN PREFECTURE

AUTORISE le renouvellement du partenariat entre la Communauté de Communes et la Mission Locale Jeunes pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

APPROUVE le soutien financier annuel de 1,40 € par habitant du territoire, soit un montant maximal de 13 546,40 € en 2025.

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'association Mission Locale Jeunes pour formaliser cet accord dans les conditions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNA

e Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.





# CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT

#### entre

La Communauté de communes Cœur de Tarentaise

ET

La Mission Locale Jeunes Tarentaise - Beaufortain - Val d'Arly - Combe de Savoie (MLJ)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027

#### Entre:

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, domiciliée à 133 quai Saint Réal, 73600 Moûtiers, représentée par son Président, Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, agissant en vertu de la délibération n° -2025 du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2025,

Ci-après dénommée la CCCT,

d'une part,

#### Et:

**L'Association Mission locale jeunes Albertville-Tarentaise**, domiciliée 108 rue République 73200 Albertville, n° de SIRET 35350070500051, représentée par son Président, Jean-François BRUGNON, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée l'Association,

d'autre part,

#### Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

La CCCT est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre qui regroupe 6 communes : Les Belleville, Hautecour, Moûtiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Marcel et Salins-Fontaine. La CCCT est compétente en matière de développement économique et de soutien aux actions en faveur de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Outre le soutien financier que la CCCT apporte chaque année à la Mission Locale Jeunes, il est rappelé que la CCCT sous-loue à l'Association un appartement T4 de 100 m² situé 53 Place de la Mairie à Moûtiers, aménagé en bureaux et constituant une dépendance du domaine public du Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers.

La Mission Locale Jeunes, Association 1901, a pour objet de :

- accueillir, informer et conseiller les jeunes de 16 à 26 ans pour les aider à bâtir un projet d'insertion sociale et professionnelle et de les suivre dans la mise en œuvre de ce projet;
- connaître, analyser, animer et coordonner les demandes des jeunes dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle ;
- susciter, en liaison avec tous les partenaires, les actions menées en faveur des jeunes, en favorisant une adéquation entre les besoins recensés, les possibilités du marché de l'emploi et les perspectives socio-économiques et en assurant la liaison entre les administrations et les organismes concernés;
- rechercher auprès des entreprises les possibilités d'accueil des jeunes.

La Mission Locale Jeunes est un partenaire de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise pour mener à bien ses compétences.

Il convient de définir, par convention, les modalités du partenariat entre la Mission Locale Jeunes et la Communauté de communes Cœur de Tarentaise.

#### Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Objet

Par la présente convention, l'Association, s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre son projet d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise tel que précisé **en annexe** à la présente convention.

La CA de la CCCT contribue à ce projet par le versement d'un soutien financier.

Cette contribution est destinée à soutenir l'Association dans les actions qu'elle mène et qui participent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au développement économique du territoire.

La collectivité n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

#### ARTICLE 2 - Durée d'exécution de la convention

La présente convention se déroulera sur une durée de 3 années à compter du 1er janvier 2025. Pendant cette période, elle est tacitement reconductible chaque année sous réserve de la présentation par l'Association, dans les délais, des documents réglementaires définis à l'article portant sur les "modalités d'évaluation et de contrôle de la Collectivité".

# ARTICLE 3 - Conditions de révision et de dénonciation Révision :

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

Les modifications souhaitées seront transmises par écrit par la partie demanderesse à l'autre partie.

Une réunion de concertation sera ensuite organisée entre les parties.

Le texte définitif de l'avenant préparé lors de cette rencontre sera soumis à l'approbation officielle du Conseil communautaire et du Conseil d'Administration (ou de l'Assemblée Générale).

En cas de conflit portant sur l'application d'une ou plusieurs dispositions de la présente convention, et à défaut de solution à l'amiable, une commission de conciliation sera réunie à la diligence des deux parties.

Cette commission, organisée sur l'initiative d'une des parties, s'attachera à élaborer une solution aux questions soumises à son examen.

#### Dénonciation :

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou de dissolution de l'Association.

Une éventuelle résiliation anticipée d'une des parties de la présente convention fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire ou de l'Assemblée Générale de l'Association et sera notifiée par lettre recommandée à l'autre partie. Cette décision sera exécutoire dans les trois mois suivants ladite notification.

En cas d'échec de la procédure de médiation, le contentieux sera tranché par le Tribunal Administratif.

#### **ARTICLE 4 - Recours**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE. Tél : 04.76.42.90.00, mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr.

#### **ARTICLE 5 - Election de domicile**

Chacune des parties fait élection de domicile en son siège social, notamment pour les correspondances ou notifications qui pourront leur être adressées.

#### **ARTICLE 6 - Communication**

L'Association s'engage à mentionner le soutien de la CCCT, notamment lors des relations avec les médias, à l'occasion de supports de communication (plaquettes de présentation, site internet...) et lors d'événements et manifestations organisés à son initiative.

#### ARTICLE 7 - Conditions de détermination du coût du projet

- 7.1 Le coût total annuel du fonctionnement de la MLJ pour une année à 1 490 779 € conformément au budget prévisionnel 2025 joint en annexe et aux règles définies à l'article ci-dessous.
- 7.2 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :
  - tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
    - o sont liés à l'objet du projet et évalués en annexe ;
    - o sont nécessaires à la réalisation du projet;
    - o sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
    - o sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
    - o sont dépensés par « l'association » ;
    - o sont identifiables et contrôlables ;
  - et le cas échéant, les coûts indirects ou « frais de structure » ; les coûts liés aux investissements nécessaires au fonctionnement du service

#### ARTICLE 8 - Conditions de détermination de la contribution financière

- 8.1 La CCCT contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 13 546.40 €, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 13 546.40 € établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 14.1. Cette subvention est calculée sur la base de calcul suivant : 1.40 € par le nombre d'habitant du territoire, soit 1.40 € par 9 676 habitants.
- 8.2 Lors de la mise en œuvre du projet, il peut être procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 8.1. et que cette évolution ait fait l'objet d'une demande spécifique qui comprendra :
  - le diagnostic de la situation existante
  - les objectifs généraux et spécifiques de l'Association
  - les actions envisagées pour atteindre ces objectifs
  - la durée nécessaire à la mise en œuvre du projet
  - les moyens nécessaires : matériels, humains, financiers
  - les critères d'évaluation de la progression chaque année et sur la durée du projet.

Et, enfin, que la collectivité en retour ait, formellement, fait part de son accord sur ces modifications de projet.

- 8.3 Pour l'année 2025, la CCCT contribue financièrement pour un montant de 13 546.40 euros.
- 8.4 Pour les années suivantes d'exécution de la présente convention, dès lors que le budget de fonctionnement et que le projet de la MLJ restent constants, les montants prévisionnels des contributions financières de la CCCT sont similaires au montant de 2025.
- 8.5 Les contributions financières de la CCCT mentionnées au paragraphe ci-avant ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :
  - Le dépôt d'une demande de subvention formulée par l'Association au plus tard le 31 octobre de l'année N-1 présentant le projet annuel de l'année N assorti d'une proposition chiffrée
  - la délibération de La Communauté de Communes Voeus de Torentaire
  - Le respect par l'Association des obligations mentionnées à la présente convention,
  - La vérification que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet

#### ARTICLE 9 - Modalité de versement de la contribution financière

- 9.1 La subvention sera versée en une fois.
- 9.2 La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur

#### ARTICLE 10 - Justificatifs

La MLJ s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice et/ou à l'appui de la demande de subvention de l'année N+1 les documents ci-après :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel;
- Le rapport d'activité.

#### **ARTICLE 11 – Autres engagements**

11.1 La MLJ informe sans délai la CCCT de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire. Elle tient informée la CCCT de toute modification intervenant dans son conseil d'administration et son personnel.

11.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la CCCT sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 12 - Sanctions**

12.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la CCCT, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

12.2 Tout refus de communication du compte rendu financier mentionné à l'article 12 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945.

Tout refus de communication des comptes entraı̂ne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

12.3 La CCCT informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 13 - Evaluation**

- 13.1 Une évaluation contradictoire portant notamment sur la réalisation du projet et son impact au regard de l'intérêt général sera conduite.
- 13.2 L'Association s'engage à fournir, chaque année, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet.
- 13.3 La CCCT procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'Association, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

#### ARTICLE 14 - Contrôle de l'administration

14.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la CCCT. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

14.2 La CCCT contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la CCCT peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Moûtiers, le 28 janvier lors

Pour la Communauté de communes Cœur de Tarentaise Le président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Pour la

Mission Locale Jeunes

Le président,

Jean-François BRUGNON

#### **ANNEXES**

Annexe nº 1 - statut de l'association, conseil d'administration de l'association

Annexe n° 2 - RIB de l'association

g 39 n

Annexe n° 3 – Projet d'actions de l'association pour l'année 2025, le projet pour 2026 et 2027 seront donnés chaque année

Annexe n° 4 - Budget prévisionnel de la structure pour l'année 2025

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



#### DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

VOTE:

pour: 23 contre: 0 abstention: 0

# Délibération n°15-2025 Labellisation Information jeunesse

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

HAUTECOUR: Daniel BURLET

LES BELLEVILLE : Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS: Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE: Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL: Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE : Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE: Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS: Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL: Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE: Alain CULLET

En 2023, la Communauté de communes a décidé d'apporter des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des jeunes et de leur famille sur le territoire par la création d'une structure Information jeunesse.

Pour bénéficier du label "Information jeunesse" délivré par les services de l'État, une démarche de labellisation incluant un diagnostic de territoire, des objectifs politiques et la déclinaison d'un plan d'actions au niveau local est nécessaire.

En 2024, un diagnostic de territoire a été mené sur les besoins couverts et non couverts de jeunes, dans des domaines variés de leur vie quotidienne (de la scolarité à l'accès aux soins, en passant par les loisirs, l'habitat et l'orientation). Ce diagnostic s'est appuyé sur des études en cours et des questionnaires menés auprès des jeunes, des élus et des partenaires.

A l'issue de ce diagnostic un dossier de demande de labellisation est transmis au service de l'État. Cette labellisation est valable 6 ans.

Il est envisagé de travailler sur les différents domaines que sont l'Éducation, l'Emploi, la Santé, les Loisirs, les Droits, la Citoyenneté.

Le service veillera à venir en complément des autres acteurs (services des communautés de communes et acteurs du territoire) et ne se substituera pas aux actions déjà mises en place.

Vu la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté numéro 2017-86 du 27 janvier 2017,

Vu le décret numéro 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des "structures information jeunesse",

Considérant que le pôle famille au travers de son service jeunesse a pour vocation de soutenir, d'accompagner, et d'orienter les jeunes,

Considérant que la labellisation 'Information jeunesse" offrira à cette structure un accès à des ressources et à des outils répondant à cet objectif pour les jeunes de 13 à 25 ans,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**Approuve** la demande sur la labellisation "Information jeunesse" qui sera présentée en février 2025 à la Commission de labellisation,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de labellisation et tous les actes y afférents;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que colle et dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prince QUIEN PREFECTURE implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

1 29/01/2025



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°16-2025 Approbation de la modification du règlement intérieur Espace Jeunes et Croc Loisirs

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE:

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

**MOUTIERS:** 

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

**MOUTIERS**:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE:

Alain CULLET

Madame la Vice-Président rappelle que les règlements intérieurs du Croc Loisirs et de l'Espace Jeunes ont été approuvés lors du conseil communautaire du 26 Mars 2024.

Le règlement des factures par les familles s'effectue actuellement soit par espèces, par chèques, chèques vacances ou carte bancaire.

Afin de répondre à la demande de familles, d'autres modes de paiements seront acceptés : les chèques vacances connect (chèques vacances dématérialisés), la carte OKAY Savoie, les chèques Emploi-Service Universel (CESU).

Il convient d'actualiser les règlements intérieurs du Croc Loisirs et de l'Espace Jeunes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification de l'ARTICLE 17 pour le règlement intérieur jeunesse : Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture par carte bancaire sur le portail famille ou par espèces (faire l'appoint), par chèque à l'ordre de "CCCT RÉGIE PÔLE FAMILLE", par chèque vacances, chèque vacances Connect, au moyen de la carte OKAY Savoie.

APPROUVE la modification de l'ARTICLE 27 pour le règlement intérieur Enfance : Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture par carte bancaire sur le portail famille ou par espèces (faire l'appoint), par chèque à l'ordre de "CCCT RÉGIE PÔLE FAMILLE", par chèque vacances, chèque vacances Connect, tickets CESU (pour les factures concernant les enfants de moins de 6 ans). Les autres articles desdits règlements restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance.

Aïcha DEMONNAZ

e Président. Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de reiet. La décision implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. RECU EN PREFECTURE







# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE

#### PREAMBULE:

Le Service Enfance fait partie du Pôle Famille, service unifié des Communautés de Communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche. Le Service Enfance met en place un accueil de loisirs nommé "Croc Loisirs", agréé par la PMI (Protection Maternelle Infantile) et la DDCSPP, (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations). Il est conventionné avec la CAF.

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans sur les mercredis (périscolaire) et pendant les vacances scolaires (extrascolaire). Le Service Enfance organise également des séjours de vacances.

Il suit un projet éducatif qui s'appuie sur la Convention Territoriale Globale, élaboré en 2023, et conçue de façon concertée et partenariale. Celle-ci s'appuie sur des valeurs communes et partagées sur lesquelles seront axés les accueils de loisirs 3 à 17 ans (Croc Loisirs et Espace Jeunes).

Il souscrit au principe de laïcité, qui garantit une expression du pluralisme respectueux des droits de l'homme.

Le projet éducatif est mis en place dans un projet pédagogique par l'équipe d'animation. Ces documents sont à disposition sur demande.

ARTICLE 1 : Le Service Enfance doit rester neutre tant sur le plan politique, religieux et culturel.

**ARTICLE 2**: Le Service Enfance est placé sous la responsabilité et l'autorité de la responsable du Service Enfance, sous le contrôle du Président de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

#### CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS

ARTICLE 3: Le Service Enfance accueille les enfants à partir de 3 ans révolus à 11 ans.

**ARTICLE 4** : Pour pouvoir bénéficier des services périscolaires et accueils de loisirs, l'enfant doit impérativement être scolarisé en école maternelle ou élémentaire. Les enfants entrant à l'école maternelle en septembre sont accueillis durant les vacances d'été.

ARTICLE 5 : Les enfants non propres (port de couches) ne peuvent être accueillis.

#### FONCTIONNEMENT

ARTICLE 6 : Pour bénéficier des services proposés par le Service Enfance, vous devez obligatoirement créer un compte sur le portail famille sélectionné par la collectivité et dont la consultation est réservée aux responsables de structures. L'inscription administrative peut être réalisée tout au long de l'année en cours. Il est demandé aux familles de réactualiser les documents administratifs à chaque rentrée scolaire (septembre) pour une réouverture des droits. Elle est prise en compte dès lors que le dossier administratif de l'enfant est complet.

Les inscriptions aux activités s'effectuent uniquement via ce compte personnel au plus tard 48 heures ouvrables avant l'activité et dans la limite des places disponibles.

**ARTICLE 7** : Tout changement de renseignements sur la famille ou sur la santé de l'enfant doit être modifié sur l'Espace Famille.

**ARTICLE 8 :** Une priorité sera donnée aux familles résidant sur le territoire des Communautés de Communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche.

ARTICLE 9: Trois créneaux horaires sont possibles:

- le matin de 7h30 9h à 11h45 12h15 (sans le temps du repas)
- l'après-midi de 13h15 13h45 à 17h 18h15 (sans le temps du repas)
- ♦ la journée de 7h30 9h à 17h 18h15 (les enfants inscrits à la journée ne pourront pas rentrer chez eux le temps du repas de midi).

Les horaires doivent être respectés pour la bonne organisation du centre.

Lors de sortie, exceptionnellement, il se peut que les horaires soient modifiés. La responsable avertira alors les familles.

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure, sous peine de se voir refuser l'accès en cas de manquement. Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), la responsable du Service Enfance devra faire appel à la Gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

ARTICLE 10 : Les activités peuvent être annulées ou reportées en fonction du nombre d'inscrits ou de certains impératifs (conditions météorologiques, etc)

**ARTICLE 11**: Certaines activités peuvent durer plus longtemps que les heures indiquées sur le programme. Les horaires mis en place sont donnés à titre indicatif et peuvent changer en fonction de l'activité, de son lieu, de la circulation, ...

**ARTICLE 12**: Toute annulation doit se faire 96 heures à l'avance (jours ouvrés), sinon la réservation sera facturée. Seules les absences motivées par un certificat médical, présenté dans les 8 jours qui suivent l'absence, ne seront pas facturées.

ARTICLE 13 : Les animateurs sont garants de la sécurité physique et affective des enfants. Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié renforcé par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dîtes à risques.

ARTICLE 14 : Divers jeux, livres et revues, matériel pédagogique sont mis à disposition et devront être rangés après utilisation. Aucun d'entre eux ne devra sortir des locaux.

REPAS

ARTICLE 15 : Les repas et les goûters doivent être fournis par la famille. Ils seront mis au frais selon les normes d'hygiène conformément à la réglementation en vigueur.

Le plat chaud pourra être réchauffé au micro-onde, sauf lors de sorties à la journée.

Dans le cadre des séjours de vacances, des mini séjours et des veillées, les repas sont élaborés par le personnel d'encadrement, avec la participation des enfants.

ASSURANCE ET MALADIE

**ARTICLE 16** : Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel du service enfance. Elle intervient en complément de l'assurance responsabilité civile familiale.

**ARTICLE 17** : La responsable du Service Enfance ou un membre de l'équipe pédagogique peut demander aux parents de récupérer leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite.

Elle peut également, si elle le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler le médecin ou les secours et d'en aviser ensuite les parents.

**ARTICLE 18**: En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence (SAMU, pompiers)

**ARTICLE 19**: En cas d'accident, la responsable est tenue d'informer immédiatement le Coordinateur du Service Enfance/Jeunesse ainsi que le service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations selon la gravité.

#### VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

**ARTICLE 20** : Une tenue correcte est exigée pour les enfants ainsi que pour le personnel. Cependant, aucune assurance ne prend en compte les dégâts ou la perte vestimentaire. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de l'accueil de loisirs et de les marquer au nom de l'enfant.

**ARTICLE 21** : La plupart des bijoux représentent un danger en collectivité surtout pour les jeunes enfants, leur port est interdit pendant les séjours.

**ARTICLE 22**: Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (minibus, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

ARTICLE 23 : Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit à l'accueil de loisirs.

#### SECURITE ET RESPONSABILITE

ARTICLE 24 : l'enfant est remis à la personne qui l'a confié ou, à la demande de cette dernière, à quelqu'un d'autre désignée par avance.

Les enfants en section maternelle ne peuvent quitter le centre de loisirs qu'accompagnés d'un adulte.

Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite sera demandée (pour les primaires uniquement).

#### TRANSPORT

**ARTICLE 25**: Dans le cadre de l'activité du Service Enfance, les enfants peuvent être transportés dans les véhicules de la Communauté de Communes, assurés pour les passagers, ou par une société de transport collectif.

#### TARIFS

# Les tarifs sont votés chaque année en Conseil communautaire (cf. fiche tarifs)

**ARTICLE 26** : Le tarif est forfaitaire (journée, demi-journée, sortie) et ce quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ des enfants.

Les tarifs appliqués sont fonction d'un quotient familial établi par la CAF.

Les familles seront amenées à justifier de leurs revenus (attestation CAF ou MSA). Une famille qui ne peut produire une attestation CAF ou MSA devra s'acquitter de la participation maximale prévue dans le barème.

ARTICLE 27: Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture par carte bancaire sur le portail famille ou par espèces (faire l'appoint), par chèque à l'ordre de "CCCT REGIE PÔLE FAMILLE", par chèque vacances, chèque vacances connect, tickets CESU (pour les factures concernant les enfants de moins de 6 ans).

Ce qui vous est facturé : les présences / les absences non justifiées / les annulations hors délais.

Les absences motivées par un certificat médical, présenté dans les 8 jours qui suivent l'absence, ne seront pas facturées. Les annulations dans les délais (96 heures avant l'activité en jours ouvrés) ne seront également pas facturées.

Les familles n'ayant pas réglé les sommes dues lors du mois précédent ne pourront pas réserver les activités.

#### DISCIPLINE

**ARTICLE 28**: Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et / ou physique, non-respect des personnes ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

En fonction des cas et des comportements, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion ponctuelle ou définitive de l'enfant, après entretien avec l'autorité parentale.

ARTICLE 29 : Ce règlement intérieur sera affiché dans le local du Service Enfance et chacun aura obligation de s'y tenir.

ARTICLE 30 : Tout enfant inscrit au Service Enfance implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 31 : L'acceptation du règlement conditionne l'admission des enfants.

Le Président de la CCCT.

Le Président de la CCVA.

Fabrice PANNEKOUCK

André POINTET

Le Responsable Légal

Date et signature valant

"Lu et approuvé"







# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE JEUNESSE

#### PREAMBLLE

Le Service Jeunesse fait partie du Pôle Famille, service unifié des Communautés de Communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche. Le Service Jeunesse est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Il est conventionné avec la CAF et le Département de la Savoie.

Il met en place un accueil de loisirs nommé "Espace Jeunes" qui accueille les adolescents de 11 à 17 ans les mercredis et samedis (périscolaire) et pendant les vacances scolaire (extrascolaire).

Le Service Jeunesse organise également des mini-camps et des séjours de vacances.

Il accueille des jeunes de 11 à 25 ans pour l'accompagnement de leurs projets.

Il suit un projet éducatif qui s'appuie sur la Convention Territoriale Globale, élaboré en 2023, et conçue de façon concertée et partenariale. Celle-ci s'appuie sur des valeurs communes et partagées sur lesquelles seront axés les accueils de loisirs 3 à 17 ans (Croc loisirs et Espace Jeunes).

Il souscrit au principe de laïcité, qui garantit une expression du pluralisme respectueux des droits de l'homme.

Le projet éducatif est mis en place dans un projet pédagogique par l'équipe d'animation. Ces documents sont à disposition sur demande.

Les objectifs du Service Jeunesse sont de créer des lieux de rencontre pour les jeunes, de permettre l'accès aux loisirs pour tous, d'encourager et développer la prise de responsabilité, le respect des autres, la vie en collectivité et de permettre l'épanouissement de tous par l'implication dans des projets collectifs.

ARTICLE 1 : Le Service Jeunesse doit rester neutre tant sur le plan politique, religieux et culturel.

**ARTICLE 2** : L'Espace Jeunes est placé sous la responsabilité et l'autorité de la responsable de l'accueil de loisirs adolescents, sous le contrôle du Président de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

## FONCTIONNEMENT

ARTICLE 3 : Pour bénéficier des services proposés par le Service Jeunesse, vous devez obligatoirement créer un compte sur le portail famille sélectionné par la collectivité et dont la consultation est réservée aux responsables de structures.

L'inscription administrative peut être réalisée tout au long de l'année en cours. Il est demandé aux familles de réactualiser les documents administratifs à chaque rentrée scolaire (septembre) pour une réouverture des droits et de s'acquitter du montant de l'adhésion. Elle est prise en compte dès lors que le dossier administratif du jeune est complet et le paiement de l'adhésion enregistré.

Les inscriptions aux activités s'effectuent uniquement via ce compte personnel.

**ARTICLE 4** : Tout changement de renseignements sur la famille ou sur la santé de l'enfant doit être modifié sur l'Espace Famille.

ARTICLE 5 : Une priorité sera donnée aux familles résidant sur le territoire des Communautés de Communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche.

ARTICLE 6: Pour les sorties et les activités payantes, la priorité sera donnée aux jeunes qui ont un comportement correct au quotidien et qui participent à d'autres animations proposées tout au long de l'année (payantes ou non).

**ARTICLE 7** : Les activités peuvent être annulées ou reportées en fonction du nombre d'inscrits ou de certains impératifs (conditions météorologiques, etc)

**ARTICLE 8**: Certaines activités peuvent durer plus longtemps que les heures indiquées sur le programme. Les horaires mis en place sont donnés à titre indicatif et peuvent changer en fonction de l'activité, de son lieu, de la circulation, ...

ARTICLE 9: Toute annulation d'activité doit se faire 48h à l'avance, sinon l'activité sera facturée. Le remboursement des activités pourra être effectué sur présentation d'un justificatif médical. La responsable du centre de loisirs adolescent pourra éventuellement mettre en liste d'attente sur d'autres activités les jeunes qui annulent des activités trop souvent et/ou sans prévenir.

**ARTICLE 10**: Les animateurs sont garants de la sécurité physique et affective des jeunes. Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnes qualifiées, renforcées par des intervenants diplômés pour la pratique des activités « dîtes à risques » (VTT, escalade, voile, rafting, kayak...).

ARTICLE 11: Divers objets sont mis à votre disposition dans les locaux jeunes (jeux de sociétés, livres et revues, meubles, matériel informatique ou audiovisuel, ...). Aucun d'entre eux ne devra sortir des locaux et ces objets, ainsi que votre lieu d'accueil, devront être rangés à la fin de l'activité ou de la journée.

ARTICLE 12 : Chacun se doit d'aider au rangement et aux tâches ménagères nécessaires à ce que les locaux restent propres et accessibles pour les activités suivantes.

**ARTICLE 13**: Une tenue correcte et adaptée est exigée pour les jeunes ainsi que pour le personnel. Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires, il est donc fortement conseillé de mellre des vêtements en lien aux activités proposées.

#### ASSURANCE ET MALADIE

**ARTICLE 14** : Une assurance couvre les jeunes et l'ensemble du personnel du Service Jeunesse. Elle intervient en complément de l'assurance responsabilité civile familiale.

ARTICLE 15: La responsable du centre de loisirs adolescent ou un membre de l'équipe pédagogique peut demander aux parents de récupérer le jeune s'il juge que son état de santé le nécessite.

Elle peut également, si elle le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler le médecin ou les secours et d'en aviser ensuite les parents.

ARTICLE 16: En cas d'accident, la responsable est tenue d'informer immédiatement le coordinateur du service Enfance Jeunesse ainsi que la DDCSPP selon la gravité.

#### TARIFS

# Les tarifs sont votés chaque année en Conseil communautaire (cf. fiche tarifs)

ARTICLE 17: Le règlement devra s'effectuer après réception de la facture par carte bancaire sur le portail famille ou par espèces (faire l'appoint), par chèque à l'ordre de "CCCT RÉGIE PÔLE FAMILLE", par chèque vacances, par chèque vacances Connect, par la carte OKAY Savoie.

Ce qui vous est facturé : Les présences aux activités payantes / les absences non justifiées / les annulations hors délais.

Les familles seront amenées à justifier de leurs revenus (attestation CAF ou MSA). Une famille qui ne peut produire une attestation CAF ou MSA devra s'acquitter de la participation maximale prévue dans le barème.

Les absences motivées par un certificat médical, présenté dans les 8 jours qui suivent l'absence, ne seront pas facturées. Les annulations dans les délais (48h avant l'activité) ne seront également pas facturées.

Les familles n'ayant pas réglé les sommes dues lors du mois précédent ne pourront pas réserver les activités sur la période suivante.

#### DISCIPLINE

**ARTICLE 18**: Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non respect des personnes et/ou du matériel) sera sanctionnée par l'équipe d'animation.

En fonction des cas de comportements, un jeune peut être exclu de l'activité en cours, et cela peut aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune, seulement après entretien avec l'autorité parentale.

**ARTICLE 19**: Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture du local (en fonction des horaires indiqués sur le programme).

**ARTICLE 20**: Toute personne présente dans les locaux du Service Jeunesse se doit de respecter le présent document dans son intégralité, mais est en droit de proposer des aménagements ou de nouveaux articles si ceux-ci vont à l'encontre du bon fonctionnement.

ARTICLE 21 : Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

**ARTICLE 22**: Les usagers doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (minibus, locaux, jeux, matériel pédagogique).

**ARTICLE 23** : L'équipe d'animation n'est pas responsable des objets amenés par le jeune (téléphone, jeux...).

ARTICLE 24: Alcools, cigarettes, cigarettes électroniques et boissons énergisantes, ainsi que tout objet susceptible de représenter un danger quelconque, sont interdits au sein des locaux du Service Jeunesse ainsi que pendant tous les temps d'activité.

L'acceptation du règlement conditionne l'admission des jeunes.

Le Président de la CCCT.

Fabrice PANNEKOUCKE

Le Président de la CCVA,

André POINTET

Le Responsable Légal

Date et signature valant

"Lu et approuvé"

Le Jeune
Date et signature valant
"Lu et approuvé"





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

## Délibération n°17-2025

Intégration d'actions de prévention des inondations sur le territoire de la communauté de communes de Cœur de Tarentaise dans l'avenant au Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations porté par l'APTV

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

**Daniel BURLET** 

LES BELLEVILLE :

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS :

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE:

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

SALINS-FONTAINE

Alain CULLET

Dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise, le syndicat mixte de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) prévoit d'étendre la durée d'exécution de la procédure et entreprend des adaptations de la programmation technique pour recentrer les interventions sur les secteurs prioritaires à l'échelle de la vallée. L'objectif de cette démarche est également d'accélérer des dossiers en cours d'études vers les phases opérationnelles et de préparation des travaux en vue de construire un PAPI complet à court terme.

Ainsi, l'APTV a engagé une démarche de concertation avec l'ensemble des intercommunalités de la Tarentaise pour arbitrer et valider les secteurs à investir sur chaque territoire, le tout dans une logique de cohérence technique et d'actions sur des secteurs jugés prioritaires au regard de la dangerosité des aléas, des enjeux présents dans les zones vulnérables, de l'état des ouvrages de protection hydraulique et de l'avancement des dossiers.

CONSIDÉRANT la validation, par le Préfet de la Savoie, le 12 juillet 2022, d'un Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) au sein de la structure porteuse du syndicat de l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) sur la période de juillet 2022 à juillet 2025 sur 5 intercommunalités de la Tarentaise;

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise au syndicat mixte de l'APTV le 1er janvier 2023;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement actuel de la programmation technique du PEP PAPI et le retard pris dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions inscrites dans la procédure ;

CONSIDÉRANT la décision du comité de pilotage de la procédure du PEP PAPI en date du 26 novembre 2024 de réaliser un avenant à cette procédure pour prolonger la durée du PEP et réviser la programmation technique en la recentrant sur les actions ouvertes et prioritaires ;

CONSIDÉRANT que des actions locales visant à la prévention des inondations pilotées par le service GEMAPI de l'APTV sont en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de Cœur Tarentaise et qu'elles peuvent être intégrées dans la procédure du PEP PAPI dans le cadre de l'avenant compte tenu de leur état d'avancement ;

CONSIDÉRANT les orientations et décisions prises par la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise pour sélectionner et prioriser les secteurs vulnérables vis-à-vis des inondations à l'échelle de l'intercommunalité de la CCCT lors de la réunion organisée entre l'APTV et la Communauté de Communes de la Cœur de Tarentaise en date du 5 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que ces orientations ont été guidées par une grille de priorité présentant le degré d'importance des aléas et des enjeux concernés par zone inondable ;

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de poursuivre les actions ouvertes suivantes dans la programmation du PEP PAPI :

- Isère et doron de Bozel dans la traversée de Moûtiers finaliser la régularisation du système d'endiquement
- Doron de Belleville au Bettaix Etude de danger et les études de maîtrises d'œuvre pour préparer les travaux ;

## **DECIDE** d'ajouter les actions suivantes :

- Confluence des dorons de Bozel et des Belleville dans la traversée de Salins-Fontaine – études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre pour préparer les travaux

**DECIDE** de décaler et reporter les actions suivantes :

- Isère et doron de Bozel dans la traversée de Moûtiers phases préparatoires à la reprise des ouvertures dans les ouvrages du système d'endiguement, ainsi que la révision de l'Étude de danger avec travaux pour solutionner les débordements sous le viaduc de la route nationale,
- Torrents et ruisseaux dans la traversée de Saint-Martin-de-Belleville étude de diagnostic et de définition d'action.
- Ruissellements et ruisseaux dans la traversée des Ménuires étude de diagnostic,
- Torrent du Borgnes à Val Thorens étude de diagnostic et de définition d'aménagement,
- Ruisseau du Boilet dans la traversée de Moûtiers étude de diagnostic et les études pré-opérationnelles,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 22 janvier 2025 Nombre de délégués en exercice : 27 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de délégués excusés : 8 Nombre de délégués absents : 1

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votes : 23

Secrétaire de séance : Madame Aïcha DEMONNAZ

# Délibération n°18-2025 Validation du plan d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial 2025-2027 et du comité de pilotage de suivi

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, en Salle d'audience, Maison de la Coopération Intercommunale à Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Présents:

**HAUTECOUR:** 

Daniel BURLET

LES BELLEVILLE :

Aurélien ASTRE, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Georges DANIS,

Sandra FAVRE, Marie-Pierre FREMIOT, Claude JAY, Romain SOLLIER,

MOUTIERS:

Marie-Christine BERMOND, Aïcha DEMONNAZ, Claude JOLLET,

Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Florence SCARPETTA

NOTRE DAME DU PRE :

Jean-Paul DE BORTOLI

SAINT MARCEL:

Gilles VIVET

SALINS-FONTAINE:

Fabienne BLANC-TAILLEUR, Françoise CROUSAZ

Excusé:

LES BELLEVILLE

Noëlla JAY (pouvoir à Claude JAY), Hubert THIERY (pouvoir à Sandra Favre),

Donatienne THOMAS (pouvoir à Florence BONNEFOY-CUDRAZ),

MOUTIERS:

Hakima DUJARDIN (pouvoir à Claude JOLLET), Eric LAURENT,

Guillaume CRUCE (pouvoir à Marie-Christine BERMOND), Nouare KISMOUNE

SAINT MARCEL:

Daniel CHARRIERE

Absent:

**SALINS-FONTAINE** 

Alain CULLET

Le Vice-président, Monsieur Daniel Burlet, explique que la CCCT, dans le cadre du COT, a réalisé la 1<sup>re</sup> phase de la démarche "Territoire Engagé pour la Transition Écologique". Cette phase a consisté à l'élaboration d'un diagnostic de la CCCT sur l'ensemble de ses compétences pour connaître son état en termes de transition, puis à la proposition d'un plan d'actions à l'échelle de la collectivité.

Pour rappel, la CCCT s'est engagée de manière volontaire dans cette démarche afin de devenir plus vertueux en termes de développement durable et de transition. C'est une démarche d'amélioration continue.

Dans cette démarche, il existe 2 référentiels importants :

- Climat Air Energie
- Economie circulaire

Dans ce contexte, Monsieur Daniel Burlet propose au Conseil Communautaire, pour agir face au changement climatique, le plan d'actions suivants :

- Réduire les consommations d'énergie
- Poursuivre, aider et promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments
- Augmenter la production d'énergies renouvelables
- Mieux se déplacer
- Devenir plus sobre et sensibiliser à la sobriété et à la transition énergétique
- Oeuvrer à la préservation de nos pièges à carbone (forêt, zones humides...)
- Avoir une commande publique plus durable
- Avoir une administration exemplaire.

Les actions couvrent divers domaines tels que l'habitat, la mobilité, la biodiversité, les bâtiments, les déchets, l'économie circulaire et la production d'énergies renouvelables.

Pour suivre les actions proposées, la CCCT souhaite créer un comité de pilotage composé de :

- Des agents techniques composant le CODIR (comité de direction)
- Les membres de la commission sobriété
- L'élu référent COT : Daniel Burlet
- et la référente technique COT : Céline Giunta Cuvet, responsable du pôle environnement

Ce comité de pilotage du COT aura comme mission le suivi annuel de la démarche.

VU la délibération du Conseil communautaire n°123-2022 du 13 septembre 2022 qui donne l'accord de principe pour la conclusion du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) entre l'APTV, la CCCT et l'ADEME,

VU les plans d'actions joints à la présente

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les plans d'actions, dans le cadre du COT signé avec l'ADEME, pour la période de janvier 2025 à septembre 2027.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant le bon déroulement de ce plan d'actions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Certifiée conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,

Aïcha DEMONNAZ

NOO \* ON THE WEST

Le Président, Fabrice PANNEKOUCKE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°18-2025 - code 8.8 - Validation du plan d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial 2025-2021 et 194/192/2025 pilotage de suivi

| Présentation de l'acti                       | on   |   |  | Objectifs et indicateurs   | Ac  | teurs   |  |             | <u>Modalités</u> | de mise en oeuvre  |   |
|--|--|---|--|--|---|---|--|-------------|------------------|--|---|
| Axe (x)                                      | Sous-axe (x.x)                                       | Titre de la fiche action  | Descriptif   | Indicateurs liés   | Structure pilote  | Personne pilote   | Financements                                     | Financeur 1 | Montant € TTC    | Budget prévisionnel  | Calendrier  |
| Planification du développement territorial   | 1.2 Planification sectorielle                        | Mettre en oeuvre le Programme Local de l'Habitat  | Poursuivre la mise en oeuvre du PLH 2024-2030 Formation Histologe en lien avec la DDT sur l'Habitat indigne à destination des élus et des techniciens du territoire / Balade urbaine réalisée au centre ville de Moûtiers avec l'association APF France Handicap / Généralisation de l'outil ZLV dans toutes les communes membres de la CCGT afin de pallier aux logements vacants / Réunion info public sur les bases de la copropriété en lien avec l'ADIL de la Savoie  | 5 Actions réalisées et d'autres<br>sont à l'état projet ou en cours<br>de réalisation sur une donnée<br>de plus long terme | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Lucie Marquer<br>Chargée de mission<br>habitat et Economie                    |  | Timateca 2  | 216 744 € / an   | total € TTC  1 300 462 € sur les 6 ans du PLH qui inclu le budget OPAH / PLH seul: |   |
| Planification du développement lerritorial   | 1.2 Planification sectorielle                        | Améliorer la cyclabilité et l'intermodalité<br>sur le territoire  | Engager et poursuivre le développement des itinéraires cyclables sécurisés sur le territoire   | Nombre de kilomètres créés<br>Fréquentation si mise en place<br>de compteurs   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Matthieu Le Breton  | Département<br>AFITF                             |             |                  |  | 2023-2024 : Pont de Moûtiers -<br>Liaison CCVA<br>2024 : section Saint Marcel Pomblière<br>2025 : Etude foncière secteur casse ?<br>(reprise MoA estacade par<br>Département ?)<br>2026 : Liaison tunnel du Siaix (+<br>estacade par le Dépt ?) |
| Planification du  développement  territorial | 1.2 Planification sectorielle                        | Avoir un PLPDMA 2025-2030   | Rédiger et valider du PLPDMA 2025-2030 en impliquant les partenaires publics/privés, les associations, les acteurs économiques.  | 1 PLPDMA<br>1 délibération   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      |  |             |                  | 0  | 2024 : rédaction du PLPDMA<br>2025 : validation du PLPDMA debut<br>2025   |
| Planification du  développement territorial  | 1.2 Planification sectorielle                        | Mettre en oeuvre le PLPDMA de 2025 à 2030   | Mettre en oeuvre les actions inscrites au PLPDMA 2025-2030 en<br>impliquant les partenaires publics/privés, les associations, les acteurs<br>économiques, les écoles/collèges/lycées   | nombre d'actions réalisées /<br>nombre d'actions prévues   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      | AURA BIODECH                                     | ADEME       |                  | 340000   | 2025-2030 : mise en oeuvre d'actions<br>du PLPDMA   |
| Planification du développement territorial   | 1.2 Planification sectorielle                        | Avoir une commission consultative<br>d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan<br>Local de Prévention des Déchets<br>Ménagers et Assimilés (PLPDMA)                          | Créer et suivre de la commission consultative d'élaboration et de suivi<br>(CCES) du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et<br>Assimilés (PLPDMA) - délibération pour la création du CCES<br>- Compte-rendus de validation et de suivi des CCES  | 1 délibération     nombre de réunions du CCES     sur les 5 ans     nombre de compte-rendus                                | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      |  |             |                  | 0  | 2024 : création du CCES<br>2024-2030 : organisation de CCES<br>poru valider le PLPDMA et son suivi  |
| Planification du  développement territorial  | 1.2 Planification sectorielle                        | Déployer la collecte des biodéchets des professionnels  | Déploiement des sites de regroupement des bacs<br>organisation de réunions d'informations, rnecontre des dirigeants,<br>maillings, formation du personnel  | Nombre d'Ets participants /<br>nombre d'Ets total<br>Tonnage de biodéchets collecté  | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      | AURA BIODECH                                     | ADEME       |                  | inclus dans le<br>PLPDMA   | 2024-2027   |
| Planification du développement territorial   | 1.2 Planification sectorielle                        | Etre en règle vis à vis des documents<br>annuels à produire par le SPGD   | Rédaction des documents annuels du SPGD : rapports d'activité, compta coût,  | 1 rapport d'activité / an<br>2 conseils d'exploitation<br>minimum en déchets et spanc<br>1 compta cout / an                | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      |  |             |                  |  |   |
| Planification du  développement territorial  | 1.2 Planification sectorielle                        | Avoir des documents de gestion à jour   | Mise à jour des règlements de collecte et de déchèterie  | nombre de documents mis à jour   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      |  |             |                  |  |   |
| Planification du  développement territorial  | 1.2 Planification sectorielle                        | Améliorer sa connaissance des coûts du service  | Analyse des coûts du service   | 1 analyse de coût / la durée du<br>COT   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      | Formation compta<br>cout gratuite pour<br>les CC | ADEME       |                  |  | Chaque année : formation / temps<br>d'échanges compta cout  |
| Planification du développement territorial   | 1.2 Planification sectorielle                        | Rechercher l'optimisation des tournées de<br>collecte suite à l'extension des consignes<br>de tri et de la collecte des biodéchets<br>(changement de fréquence de collecte) | Etude du service public des déchets ménagers intégrant la collecte des biodéchets, adapter la Redevance Spéciale   | 1 étude réalisée sur la durée du<br>COT  | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement                      | ??   | ??          |                  | Coût du bureau<br>d'études   | 2026 ou 2027 ?  |
| Planification du  développement territorial  | 1.2 Planification sectorielle                        | Réaliser un plan de mobilité simplifié (PDM-S) à vocation opérationnelle  | Développer une vision stratégique et des actions de mobilité à horizon 2030. Bien définir les objectifs, le financement et le territoire concerné.   | 1 étude réalisée + 3 projets<br>opérationnels déployés   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Florian Mycon<br>Chargé de mission<br>transports et<br>mobilité               |  |             | ~70 000€         | Modèle de financement en cours d'élaboration                                       | 2025 - Possibilité d'un projet coutant<br>0€ si financement de la Région  |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Sensibiliser les usagers à la sobriété<br>énergétique des bâtiments de la CCCT  | Communiquer auprès des usagers sur les bonnes pratiques d'utilisation des bâtiments / gymnases Affichages sur site, information auprès des clubs/associations,   | Baisse des consommations dans les gymnases   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Matthieu Le Breton  |  |             |                  | 500  | 2025 : sensiblisation des usagers aux<br>travaux d'isolation réalisés sur le<br>complexe Bardassier/Tartarat  |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Créer un poste d'économe de flux<br>(financement possible de 40% du salaire<br>brut par le fonds chene)   | Créer un poste d'économe de flux pour mettre en place l'inventaire des<br>bâtiments, le suivi des consommations d'énergie et d'eau (chauffage,<br>ECS, eau froide, carburants : outil et suivi), piloter la démarche de SDIE<br>(Schéma directeur immobilier et énergétique) et suivre les installations<br>de production ERRAR sur le patrimoine de la CC   | ETP  | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Daniel Burlet   | fonds chene : 40%<br>du salaire brut             |             | 54000            | 135000   | 2025 : recrutement<br>salaire chargé : 45 000 € / an sur 3<br>ans   |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Mettre en oeuvre un Schéma directeur immobilier et énergétique (foncier, bâti, vérification périodique, contrat de maintenance, entretien)                                  | Mettre en place un SDIE (Schéma directeur immobilier énergétique)<br>Suivi des actions du SDIE par l'économe de flux   | Document stratégique SDIE et<br>plan d'actions<br>Consommation d'énergie du<br>parc<br>Emissions de GES du parc            | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Econome de flux   | ADEME  |             |                  |  |   |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Réaliser un bilan annuel des consommations fluides de la CCCT   | Bénéficier de la mission CEP proposée par le SDES (avec outil de suivi DEEPKI)   | Date de présentation du<br>rapport annuel  | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Econome de flux   |  |             | 3500             | 10500  | 2025-2026-2027 (prestation annuelle)  |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Pérenniser la Commission sobriété énergétique   | Pérenniser la commission sobriété et mettre en oeuvre les actions proposées par la commission (formation eco-conduite, achat velo électrique/cargo,)   | Tableau de bord plan d'actions de la commission sobriété   | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Daniel Burlet   |  |             |                  |  |   |
| 2. Patrimoine de la collectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale            | Définir une stratégie sur le déploiement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments de la collectivité et sur le territoire  | Prendre une délibération sur la stratégie de déploiement du solaire<br>photovoltaique précisant : quels bătiments, quel objectif de production<br>(puissance, surface), quel portage, quelle stratégie (autoconsommation<br>individuelle / collective, location de toiture, participation à Energies<br>Tarine, recours à tiers investisseur)  | Date de la délibération  | CC Coeur de<br>Tarentaise                                 | Daniel Burlet   |  |             |                  |  | 2025  |
| 2. Patrimoine de la<br>collectivité          | 2.2 Valeurs cibles<br>énergétiques et<br>climatiques | Developper des énergies renouvelables et<br>des projets bas carbone sur les bâtiments<br>de la CCCT   | ZA planche : Mise en oeuvre du réseau de chaleur relié à la STEP des<br>Menuires (récupération des calories des eaux usées) + panneaux<br>photovoltaiques (50KWc) . Raccorder des bâtiments de la CC au futur réseau de chaleur MSSA :<br>Lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur (MSSA)<br>sur St Marcel-Pombilère, Moûtiers et Salins-Fontaine<br>Etudier et mettre en oeuvre des solutions d'approvisionnement EnR&R<br>pour le chauffage, l'ECS et le rafraichissement des bâtiments de la<br>CCCT | Nombre de bâtiments équipés<br>et reliés / nombre de bâtiments<br>existants  | Mairie des<br>Belleville -<br>délégation de MOA<br>+ CCCT | Céline Giunta Cuvet<br>DST<br>Eva Hernandez<br>Chargée d'Etudes et<br>Travaux |  |             |                  |  | 2024-2025 : installation<br>2025 : mise en route  |

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/82/2025

Application agréée E-legalite.com
21\_D0-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| ésentation de l'actior                      | n   |  |   | Objectifs et indicateurs   | Ac                        | cteurs  |                      |             | Modalit <u>és</u>   | de mise en oeuvre    |  |
|---|---|--|---|--|---------------------------|---|----------------------|-------------|---|----------------------|--|
| e (x)                                       | Sous-axe (x.x)  | Titre de la fiche action   | Descriptif  | Indicateurs liés   | Structure pilote          | Personne pilote   | Financements         | Financeur 1 | Montant € TTC   | Budget prévisionnel  | Calendrier                                   |
| Patrimoine de la<br>llectivité              |   | Mise en oeuvre de panneaux<br>photovoltaïques sur les bâtiments de la<br>collectivité  | 122 panneaux = 50 kWc de panneaux PV sur la STEP des Ménuires /<br>ZA de la Planche<br>Autres projets à définir   | Puissance crête installée<br>Surface de panneaux installée   | CC Coeur de<br>Tarentaise | DST<br>Eva Hernandez<br>Chargée d'Etudes et<br>Travaux                | · maneament          | Timunecui 2 | Trontain C 110  | total € TTC          | 2025   |
| Patrimoine de la<br>llectivité              | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale   | Poursuivre les audits énergétiques du patrimoine de la CCCT  | Réaliser des audits énergétiques des bâtiments représentatifs de la<br>CCCT avec SDES et ASDER  | % du parc de la CCCT audité  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Eva Hernandez<br>Chargée d'Etudes et<br>Travaux<br>OU Econome de flux | Fonds chênes         |             |   | 20000                | 2024-2026                                    |
| Patrimoine de la<br>illectivité             | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale   | Suivre et affiner les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul) de la CCCT   | Suivi mensuel interne via les factures<br>Mettre en place des compteurs d'énergie sur les citernes de gaz<br>propane<br>Suivi des consommations de gaz propane par l'économe de flux<br>Mettre en place de sous-compteurs électriques lors de la réalisation de<br>travaux de rénovation de bâtiments existants<br>Suivi des consommations d'électricité, de fioul et de gaz par l'économe<br>de flux | Nombre de sous-compteurs<br>installés<br>Consommation d'énergie finale<br>Emissions de GES   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Eva Hernandez<br>Chargée d'Etudes et<br>Travaux<br>OU Econome de flux |                      |             | A intégrer dans<br>marché<br>fourniture gaz<br>propane à<br>relancer en<br>2025 |                      |  |
| Patrimoine de la<br>llectivité              | 2.1 Suivi et<br>stratégie<br>patrimoniale   | Vérifier la qualité de l'air des bâtiments de<br>la petite enfance et sur les autres<br>bâtiments de la CCCT                                 | Analyse réglementaire de la qualité de l'air dans les bâtiments de la petite enfance. Puis envisager sur les autres bâtiments   | Nombre de bâtiments analysés   | CC Coeur de<br>Tarentaise | DST   |                      |             | 4500  | 18000                | 2024-2025-2026-2027 (prestation annuelle)    |
| Patrimoine de la<br>llectivité              | 2.3 Eclairage<br>public et<br>économie d'eau<br>dans les<br>bâtiments                     | Suivre les consommations d'eau de la CCCT  | Suivi mensuel interne via les factures  | m3 d'eau consommés par an et<br>par bâtiment / service   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Econome de flux<br>Eva Hernandez<br>Chargée d'Etudes et<br>Travaux    |                      |             |   |                      |  |
| Approvisionnement nergie, eau, sainissement | 3.2 Production<br>énergétique<br>locale   | Développer un réseau de chaleur ENR&R sur le territoire  | Lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur (MSSA) sur St Marcel-Pomblière, Moûtiers et Salins-Fontaine   | Rapport d'étude produit et diffusé   | CC Coeur de<br>Tarentaise | DST   | ADEME                |             |   | 50000                | 2025-2026                                    |
| Mobilité                                    | 4.1 Promotion et<br>suivi de la<br>mobilité durable<br>sur le territoire et<br>en interne | Promouvoir la mobilité durable dans les<br>déplacements de courtes distances au<br>sein de la CCCT, sur demande de la<br>commission sobriété | Acheter d'un vélo électrique / vélo cargo pour les déplacements de courtes distances des agents en interne  | Achat du vélo  | CC Coeur de<br>Tarentaise |   |                      |             |   | 3000                 | 2025   |
| Mobilité                                    | 4.1 Promotion et<br>suivi de la<br>mobilité durable<br>sur le territoire et<br>en interne | Promouvoir la sobriété énergétique<br>(consommation de carburants) au sein de<br>la CCCT, sur demande de la commission<br>sobriété           |   | Nombre de formations réalisées<br>Nombre d'agents formés<br>Conso litres de carburants   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>référente<br>commission sobriété               |                      |             |   | 6000                 | 2025   |
| Mobilité                                    | 4.3 Mobilité<br>alternative   | Améliorer et promouvoir la mobilité partagée   | Poursuivre le financement et la promotion de blablacar daily  | nombre de conducteurs et<br>passagers / an<br>nombre de trajets effectués<br>nombre de km parcourus                                | CC Coeur de<br>Tarentaise | Florian Mycon<br>Chargé de mission<br>transports et<br>mobilité       | Fonds Vert + interne |             | ~63000€ HT  |                      | 2025   |
| Mobilité                                    | 4.3 Mobilité<br>alternative   | Faciliter la création et le déploiement d'actions en mobilité durable  | Envisager l'intégration de l'actionnariat de l'agence ecomobilité   | date d'adhésion  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Florian Mycon<br>Chargé de mission<br>transports et<br>mobilité       |                      |             |   | 900                  | 2026 : adhésion                              |
| Mobilité                                    | 4.1 Promotion et<br>suivi de la<br>mobilité durable<br>sur le territoire et<br>en interne | Favoriser la mobilité durable des salariés   | Réaliser un plan de mobilité des salariés   | 1 dossier d'étude + 1 étude<br>d'impact  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Florian Mycon<br>Chargé de mission<br>transports et<br>mobilité       | Interne              |             | Selon plan<br>d'actions   | Selon Plan d'actions | 2025/2026                                    |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Produire une délibération sur le<br>fonctionnement entre comité de pilotage<br>COT et comité technique interne à la<br>CCCT                  | Préciser le fonctionnement interne du traitement des thématiques<br>Climat Air Energie, en lien avec le CODIR, la commission sobriété<br>énergétique, habitat, environnement/déchets, l'élu référent COT et la<br>référente technique COT   | Date de la délibération  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT                     |                      |             |   |                      | 2025   |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Collecter et mettre à jour les fiches de<br>poste des agents avec les engagements<br>de transition écologique                                | Intégrer les engagements de la CCCT sur la transition écologique et les actions de la démarche COT dans les fiches de poste   | % des fiches de poste traitées   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Cécilia Rard<br>Responsable RH  |                      |             |   |                      | 2025   |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Suivre le tableau de bord du plan<br>d'actions de la démarche COT  | Suivre l'avancement des actions et mettre à jour le tableau de bord de suivi avec l'aides des pilotes identifiés pour chaque action   | % de réalisation des actions   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT                     |                      |             |   |                      | 2025-2026-2027                               |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Formaliser le plan de formation 2025 et el assurer le suivi  | acnats durables)  Effectuer un bilan annuel des formations effectuées et le communiquer aux élus et directions de services  | plan de formation réalisé<br>% de formations liées à la<br>transition écologique ou à la<br>mise en place du plan d'actions<br>COT | CC Coeur de<br>Tarentaise | Cécilia Rard<br>Responsable RH  |                      |             |   |                      | 2025   |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Sensibiliser les élus de la CCCT à la transition   | Organiser une visite de site exemplaire une fois/an Organiser une fresque du climat (ou équivalent) pour l'ensemble des agents et élus une fois/an  | Nombre de visites effectuées et<br>participants  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT                     |                      |             |   |                      | 2025-2026-2027                               |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Recruter 1 ETP au pôle environnement   | Création de poste 1 ETP - assistant administratif et technique pôle<br>environnement. Objectif de libérer du temps pour la responsable du<br>pôle environnement pour les aspects environnementaux   | % de réalisation des actions   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT                     |                      |             |   |                      | fin 2024 : recrutement<br>2025-2026 : emploi |
| Organisation interne                        | 5.1 Gouvernance   | Produire un bilan annuel d'avancement COT  | Produire un bilan annuel d'avancement des actions du COT et<br>communiquer une synthèse en interne et à l'APTV, le bilan sert à<br>préparer la visite annuelle COT  | Date du bilan et de sa communication   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT                     |                      |             |   |                      | 2025-2026-2027                               |

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/82/2025

Application agréée E-legalite.com
21\_D0-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| Présentation de l'actior        | 1  |  |   | Objectifs et indicateurs   | Ac                        | teurs  |  |   | Modali <u>tés</u> | de mise en oeuvre   |  |  |
|---------------------------------|--|--|---|--|---------------------------|--|--|---|-------------------|---|--|--|
| Axe (x)                         | Sous-axe (x.x)   | Titre de la fiche action   | Descriptif  | Indicateurs liés   | Structure pilote          | Personne pilote  | Financements   | Financeur 1   | Montant € TTC     | Budget prévisionnel<br>total € TTC                          | Calendrier   |  |
|                                 | 5.1 Gouvernance  | Promouvoir la sobriété au sein de la<br>CCCT, sur demande de la commission<br>sobriété   | Réaliser puis diffuser le livret sobriété "guide écolo au boulot" à tous les agents<br>Alimenter 1 communication sur la sobriété énergétique<br>Dématérialisation totale des devis / facturations,  | support produit     Nombre d'agents ayant pris     connaissance du livret sur le     nombre d'agents de la CCCT     Nombre de réunions     d'information | CC Coeur de<br>Tarentaise |  |  |   |                   | total € ITC   | 2025   |  |
| 5. Organisation interne         | 5.2 Finances et commande publique  | Produire une délibération / charte / guide<br>sur la commande publique et les achats<br>durables<br>Avoir une politique interne d'achat<br>responsable (formalisé) | S'inspirer des travaux d'autres CC (ex. La Motte Servolex) pour formaliser une stratégie sur la commande publique responsable et l'intégrer au processus des achats / marchés publics   | Date de la délibération  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement<br>Astrid Helin<br>Référente marchés<br>publics    |  |   |                   |   | 2025   |  |
| 5. Organisation interne         | 5.2 Finances et commande publique  | Avoir un(e) référent(e) de la commande publique responsable formée   | Identifier un(e) référent(e) des marchés publics<br>Centraliser la commande publique chez la personne référente<br>Proposer une formation sur la commande publique responsable et/ou<br>les achats durables à la personne référente   | Fiche de poste référente commande publique   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Astrid Helin<br>Référente marchés<br>publics   |  |   |                   |   | 2025-2027  |  |
| 5. Organisation interne         | 5.2 Finances et<br>commande<br>publique  | Passer des marchés publics avec des engagements durables affichés  | Exemples :<br>Intégrer au marché de transport navettes touristiques des engagements<br>bas carbone<br>Achat de gaz vert<br>Achat de navette H2<br>Utilisation du bois labellisé "bois des Alpes". AOC "bois de chartreuse"  | Nombre de marchés publics<br>passés avec des engagements<br>environnementaux   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Astrid Helin<br>Référente marchés<br>publics   |  |   |                   |   | 2025-2026-2027   |  |
| 5. Organisation interne         | 5.2 Finances et commande publique  | Effectuer des groupements d'achat ciblés   | Effectuer des achats groupés avec la Ville, l'APTV et/ou d'autres collectivités   | Nombre d'achats groupés  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Astrid Helin<br>Référente marchés<br>publics   |  |   |                   |   | 2025-2026-2027   |  |
| Communication et coopération    | 1.2 Planification sectorielle  | Mettre en oeuvre de l'Opération<br>Programmée d'Amélioration de l'Habitat  | Mise en oeuvre de l'OPAH sur le TT 2024-2028<br>Réunion publique de demarrage prévue le 13/01/2025  | Démarrage officielle de l'OPAH<br>en janvier 2025 / suivi de<br>l'OPAH avec l'opérateur tous<br>les ans  | CCCT + SOLIHA +<br>ASDER  | Lucie Marquer Chargée de mission habitat et Economie + Célia Clapit Chargée de projet SOLIHA | ANAH / le<br>Département /<br>PROCIVIS   |   |                   | 460 263,60 euros sur<br>les 3 ans soit 153<br>421,20 par an | 2024-2028  |  |
| Communication et coopération    | 6.3 Activités<br>économiques et<br>entreprises                                 | Maintenir l'activité de camping à Notre<br>Dame du Pré avec une approche<br>environnementale et ludique  | Maintenir l'actvité économique du camping, en lien avec le sport nature<br>Préserver le site et son rapport à l'environnement proche (nature)   | Fréquentation des grimpeurs<br>Développement d'une offre<br>auprès de colonies, groupes<br>vacances pour des séjours<br>natures                          | CC Coeur de<br>Tarentaise | Matthieu Le Breton   |  |   |                   |   | 2025 : gestion en régie ? Mis en gestion ?   |  |
| 6. Communication et coopération | 6.1 Stratégie de<br>communication<br>et de coopération                         | Promouvoir la sobriété vis à vis des citoyens  | Alimenter 1 communication envers les citoyens sur la transition<br>(sobriété énergétique, ENR, campagne de sensibilisation "Je suis le bois" (pole excellence bois)   | Nombre d'articles et de<br>publications concernant la<br>transition  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement  |  |   |                   |   |  |  |
| 5. Communication et coopération | 3.3 Gestion de<br>l'eau, des<br>espaces verts,<br>des déchets du<br>territoire | Préserver et restaurer nos zones humides<br>- piège à carbone, avec une biodiversité<br>endémique  | Copiloter avec la mairie au comité de pilotage de la zone humide du Plan de l'Eau des Bruyères Participer aux autres copil ou réunions à ce sujet sur le territoire Piloter un groupe de travail sur un parcours de sensibilisation sur les zones humides et la biodiversité au plan de l'eau                         | Nombre de copils organisés<br>Parcours pédagogique engagé<br>ou réalisé  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement  | Appels à projets<br>eau et espaces<br>naturels sensibles   | CD73 ? Agence de I'Eau ? Fondation Terres d'initiatives ? Caisse des dépôts ? |                   | 60000   | 2025-2027: 1 copil chaque année<br>2025: recherche et dossiers de<br>subventions<br>lancement du groupe de travail<br>et choix d'un scénariste<br>2025-2026: travail sur le contenu du<br>parcours<br>2027: installation du parcours |  |
| 5. Communication et coopération | 6.4 Agriculture et forêt   | Mise en oeuvre d'une stratégie de portée<br>à connaissance, de la valorisation de la<br>carte de vulnérabilité des massifs<br>forestiers de la CCCT                | Organiser des réunions d'informations à destination des élus,<br>propriétaires privés forestiers et des acteurs de la filière bois :<br>sensibiliser sur la vulnérabilité des principales essences forestière du<br>territoire en raison du changement climatique   | nombre de réunions organisées<br>nombre de personnes<br>sensibilisées  | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement  | La Région /<br>sensibilisation des<br>acteurs et élus au<br>changement<br>climatique ?                 | .,  |                   | 3000  |  |  |
| 3. Communication et coopération | 6.4 Agriculture et forêt   | Identification, organisation et réalisation<br>de chantiers forestiers   | Regroupement de propriétaires forestiers d'un secteur à enjeu en vue de chantiers sur 3 ans : 2025-2027  - ex goffay : coupe d'arbres scolyés + diagnostic sylvoclimatique + plantations - voir Dialn carbrone + panneaux d'explication du chantier - ex Hautecour : coupe ou plantation + projet accueil du public ? | Nombre de chantiers réalisés<br>Participation au chantier<br>Quantification du CO2<br>sequestré ??<br>Biodiversité ?                                     | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement  | Fondation Terre<br>initiatives solidaires<br>/ pédagogie<br>France relance ?<br>Label bas carbone<br>? |   |                   | 35520   |  |  |
| 6. Communication et coopération | 6.4 Agriculture et forêt   | Permettre à la filière bois d'avoir un lieu<br>de stockage du bois avant de partir en<br>scieries.   | Renouveler la convention avec l'ONF de mise à disposition gracieuse d'une plateforme pour le stockage du bois en 2026   | 1 convention   | CC Coeur de<br>Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Pôle environnement  |  |   |                   | 0   | 2026 : renouvellement de la<br>convention pour 5 ans   |  |

#### PLAN D'ACTIONS CLIMAT AIR ENERGIE DE L'APTV

| PLAN D'ACTIONS CLI | MAT AIR ENERGIE D  | LLAFIV                                     |   |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|--------------------|--------------------|--|---|---------------------------------|------------------|-----------------|--------------|-------------|---------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Axe (x)            | Sous-axe (x.x)     | Titre de la fiche action                   | Descriptif  | Indicateurs liés                | Structure pilote | Personne pilote | Financements | Financeur 1 | Montant € TTC | Budget prévisionnel<br>total € TTC | Calendrier                          |
|                    |                    |  | Rédiger la feuille de route qui fixe les objectifs en matière d'énergie   |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|                    |                    |  | (sobriété, GES et production) et les moyens d'action dans les             |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|                    |                    | Elaborer une feuille de route transversale | principales thématiques recensées (aménagement, habitat, mobilité,        |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|                    |                    | CAE (urbanisme, habitat, mobilité,         | énergie). Le SCoT et sa gouvernance, ainsi que la gouvernance COT en      |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|                    |                    | énergie) qui formalise les objectifs       | émergence participeront à garantir la transversalité de la démarche et la |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
|                    |                    | adaptés au territoire et les moyens à      | mise en cohérence des différents objectifs et moyens. Cette feuille de    |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    | 2025 : élaboration de la feuille de |
|                    | 1.1. Stratégie     | l'horizon 2030.                            | route permettra de mettre en cohérence les différentes démarches          |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    | route                               |
| 1. Planification   | globale            | Délibérer sur cette feuille de route en    | présentes sur le territoire (RSE des domaines skiables, flocon vert des   | Feuille de route CAE validée en |                  |                 |              |             |               |                                    | Début 2026 : délibération en comité |
| territoriale       | climat-air-énergie | comité syndical APTV.                      | stations et communes etc.)  | comité syndical APTV            | APTV             | Amandine Coleur |              |             |               |                                    | syndical APTV                       |
|                    | 1.1. Stratégie     | En fonction des décisions suite à l'étude  |   |                                 |                  |                 |              |             |               |                                    |                                     |
| 1. Planification   | globale            | SCoT en mouvement, proposer aux élus       | Si l'étude menée débouche sur la modification du SCoT, proposer aux       | Décision suite à l'étude "SCoT  |                  |                 |              |             |               |                                    | Fin de l'étude prévue fin 2025 et   |
| territoriale       | climat-air-énergie | d'engager un SCoT valant PCAET             | élus d'engager un SCoT valant PCAET.                                      | en mouvement"                   | APTV             | Johanne Vallée  |              |             |               |                                    | décision début 2026                 |

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/82/2825

Application agréée E-legalite.com
21\_00-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| Présentation de l'act          | tion                              |   |   | Objectifs et indicateurs  | Ac               | teurs                                |              |             | Modalités     | de mise en oeuvre   |   |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|---|---|------------------|--------------------------------------|--------------|-------------|---------------|---------------------|---|
| lxe (x)                        | Sous-axe (x.x)                    | Titre de la fiche action  | Descriptif  | Indicateurs liés  | Structure pilote | Personne pilote                      | Financements | Financeur 1 | Montant € TTC | Budget prévisionnel | Calendrier                                  |
| ixe (x)                        | Sous-axe (x.x)                    | Titre de la fiche action  | •   | Indicateurs lies  | Structure pilote | Personne pilote                      | Financements | Financeur 1 | Montant € 11C | total € TTC         | Calendrier                                  |
|                                |                                   |   | Consolider et développer les observatoires existants du SCoT.<br>Les observatoires mobilité, climat, énergie, habitat, consommation |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | foncière, eau seront restructurés pour permettre l'appropriation et le  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | suivi de la feuille de route CAE : redéfinition des indicateurs, source,  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | mise à jour, rythme, mise en forme cartographique.  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | Des indicateurs qui devront être mis à jour annuellement seront définis.  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | Une publication régulière des observatoires sera réalisée dans le cadre   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                | 44.00.16.                         |   | de l'évaluation du SCoT.  | Observatoires redéfinis   |                  | o                                    |              |             |               |                     | 2005 2000                                   |
| Planification                  | 1.1. Stratégie                    | Bestructurer les observatoires en   | Communication des observatoires au travers des réunions de réseau<br>techniciens et auprès des élus.                                | nb de publications<br>nb de réunions  |                  | Chargées de<br>missions selon        |              |             |               |                     | 2025-2026<br>2025 : observatoire mobilité + |
| erritoriale                    |                                   | cohérence avec la feuille de route CAE  | Réfléchir à l'organisation d'évènements grand public  | conférence foncière   | APTV             | thématique                           |              |             |               | 22000               | climat/eau                                  |
| erritoriale                    | Ciiriat-aii-erieigie              | Conference avec la redille de route CAL   | Treflectili a l'organisation d'evenements grand public  | Lister les PLU (ou autres   | AFIV             | inemanque                            |              |             |               | 22000               | Cilitabeau                                  |
|                                |                                   |   |   | documents straégiques   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | thématiques) en élaboration   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | (appro 25 ou 26) avec stratégie   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | potentiellement intégrée + ceux   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                | 1.1. Stratégie                    |   | Etude "SCoT en mouvement"  Présence de l'APTV en accompagnement et conseil auprès des   | avec des évolutions raisonnées<br>possibles (révision allégée ou                                    |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | globale                           | Reprendre les objectifs CAE dans les  | communes pour l'élaboration et l'évolution de leur PLU + stratégie  | modification)   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    |                                   | documents de planification  | thématique (PLH, PDMS, PPRN etc.)   | Nb de réunion PLU   | APTV             | Johanne Vallée                       |              |             |               |                     | 2025-2027                                   |
| orritorialo                    | Olimat all Griorgio               | decements de planification  | Publication synthèse stratégie globale CAE  | TAB GO TOGISHOTT EO   | 7                | CONTAINIO VAIICO                     |              |             |               |                     | 2020 2021                                   |
|                                | 1.1. Stratégie                    |   | Présentation de la stratégie lors d'un COTECH des transitions et dans   | Publication réalisée  |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | globale                           | Communiquer en interne et en externe  | chaque EPCI lors d'un conseil communautaire   | Nombre de points de   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | climat-air-énergie                | pour diffuser et partager la stratégie CAE  | Présentation de la stratégie aux agents APTV  | communication réalisés  | APTV             | Amandine Coleur                      |              |             |               | 5000                | 2026 : une fois la stratégie validée        |
|                                |                                   |   | Repartir de la feuille de route énergétique du territoire rédigée par   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | l'APTV en 2024 afin de réaliser le diagostic climat - air - énergie du  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                | 1.1. Stratégie                    |   | territoire qui constituera la base pour l'élaboration de la stratégie globale CAF   | Diagnostic climat-air-énergie<br>réalisé  |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | globale                           | Consolider le diagnostic climat - air -   | Publication d'une synthèse de ce diagnostic et communication en   | Nombre de points de   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    |                                   | énergie du territoire   | interne APTV, aux collectivités et aux citoyens.  | communication réalisés  | APTV             | Amandine Coleur                      |              |             |               |                     | 2029  |
| omiconaro                      | Cimiat air Criorgio               | Mettre à jour le diagnostic de vulnérabilité  | Internet 11 11, day concentrate of day citeforie.   | Communication realises  | 7                | / unandino colodi                    |              |             |               |                     | 2021  |
|                                | 1.1. Stratégie                    | du territoire face au changement  |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | globale                           | climatique de 2013 avec les données   |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | climat-air-énergie                | existantes et définir un plan d'action  | Mettre à jour le diagnostic de vulnérabilité réalisé en 2013  | Diagnostic remis à jour   | APTV             |                                      |              | LEADER ?    |               | 50000               | 2020  |
|                                |                                   | Suite à l'étude ressource en eau réalisée   |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | 1.1. Stratégie                    | en 2024, mettre en place des stations de<br>suivi sur les secteurs identifiés comme | Une étude sur la ressource en eau en Tarentaise a été réalisée en   | Connaitre le fonctionner des<br>cours d'eau identifiés comme  |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | climat-air-énergie                |   | 2023-2024. Suite à cette étude, définir un plan d'action.   | prioritaires  | APTV GEMAPI      | Lucie Massonnat                      |              |             |               | 95680               | 2029  |
| erritoriale                    | Ciiriat-aii-eriergie              | Modifier les statuts de l'APTV pour   | 2020-2024. Suite à cette étude, delitili un plair à action.   | prioritaires  | AFTV GLIVIAFT    | Lucie iviassoririat                  |              |             |               | 93000               | 202   |
|                                |                                   | pouvoir entrer au capital de l'agence   |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | 1.2. Planification                | écomobilité et bénéficier d'animations sur  | Prendre une délibération afin de pouvoir bénéficier sur le territoire de  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | le territoire   | l'animation de l'agence écomobilité   | Délibération prise  | APTV             | Sandra Ollier                        |              |             |               |                     | 2029  |
|                                |                                   |   | Délibération dans chaque communauté de communes et discussion   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | avec la région pour missionner et financer l'agence éco-mobilité  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| Di 15 11                       | 10 0 10                           |   | comme prestataire.  | D   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification erritoriale    | 1.2. Planification sectorielle    | Construire le PDMS et coordonner les 2<br>sous-bassins de mobilité                  | L'APTV coordonnera la réalisation des 2 PDMS dans les sous-bassins de mobilité.   | Plan de mobilité simplifié<br>réalisé   | APTV             | Valentine Loquais                    |              | Région      |               | _                   | 2029  |
| erritoriale                    | Sectorielle                       | Mise en œuvre des fiches actions de   | de mobilite.  | realise   | AFIV             | valeritirie Loquais                  |              | riegion     |               | 0                   | 202   |
| . Planification                | 1.2. Planification                | l'étude Setec dans la continuité des  |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | années précédentes  | Etude Setec réalisée en 2022  |   | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               | 0                   | 2025 et suivantes                           |
|                                |                                   |   | Dans le but d'alimenter l'observatoire des mobilités, conventionner   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | 1.2. Planification                | comptages et/ou une modélisation et   | avec différents partenaires (PC Osiris, SNCF, région, atmo AURA) afin   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | identifier les zones à enjeux importants  | d'obtenir des données de comptage   | Conventions signées   | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               |                     | 2029  |
| Planification                  | 1.2. Planification                | Traduire l'observatoire des mobilités et  |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification<br>erritoriale | 1.2. Planification<br>sectorielle | ses mises à jour au travers d'une<br>cartographie dynamique                         | 1/2 ETP SIG créé pour observation territoriale  | Cartographie existante  | APTV             | Valentine Loquais /<br>Maxime Ducept |              |             |               |                     | 2020  |
| otoriaio                       | SCOLONGIIC                        | Formaliser le comité des partenaires local  | 7.2 2.1 S.G GOO pour observation territoriale   | ou tographic oxistante  | 7 1 V            | алине висері                         |              | +           | 1             |                     | 2021  |
| . Planification                | 1.2. Planification                | (CPL) du bassin de mobilités Tarentaise,  |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | avec la Région  | Associer les acteurs du territoire dans une procédure concertée   |   | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               |                     | 2029  |
| . Planification                | 1.2. Planification                | Organiser un COPIL mobilités bi-annuel  | Une réflexion pourrait être menée également pour que le département   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | avec Arlysère et éventuellement le SPM  | de la Savoie porte un COPIL à l'échelle départementale  | Nombre de COPIL réalisés  | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               |                     | 2029  |
|                                |                                   | Réaliser des missions d'animation   |   |   |                  | 1                                    |              |             |               |                     |   |
| DI 15 11                       | 10.00                             | sensibilisation évènementiel afin de  |   |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | 1.2. Planification sectorielle    | diminuer à la source les besoins de<br>déplacements motorisés                       | A destination du grand public   | Nombre d'évènements   | APTV             | Volentine Legus!-                    |              |             |               |                     | 2025 at automates                           |
| erritoriale<br>. Planification | 1.2. Planification                | uepiacements motorises  | A destination du grand public  Coordonner l'avancement des actions à l'échelle du territoire et réaliser                            | organisés   | VI, I A          | Valentine Loquais                    |              | +           | 1             |                     | 2025 et suivantes                           |
| erritoriale                    | sectorielle                       | Animer le schéma vélo   | des animations pour développer la culture vélo  |   | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               | 13000               | 2025 et suivantes                           |
|                                | 20010110110                       |   | Un unique prestataire blablacardaily a été choisi à l'échelle de la Savoie  |   |                  |                                      |              |             |               | 10000               |   |
| . Planification                | 1.2. Planification                | Coordonner la stratégie de covoiturage  | afin d'inciter le recours au covoiturage. Les EPCI de Tarentaise ont  |   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| erritoriale                    | sectorielle                       | Blablacardaily à l'échelle du territoire  | alloué un budget pour financer le service   |   | APTV             | Valentine Loquais                    |              |             |               | 2000                | 2025 et suivantes                           |
|                                |                                   |   |   | Lister les PLU (ou autres   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | documents straégiques   |                  | 1                                    |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | thématiques) en élaboration   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   |   | 1                | 1                                    | I            | 1           | 1             | I .                 | l .   |
|                                |                                   |   |   | (appro 25 ou 26) avec stratégie   |                  |                                      |              |             |               | 1                   |   |
|                                |                                   |   |   | potentiellement intégrée + ceux   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   |   | potentiellement intégrée + ceux<br>avec des évolutions raisonnées                                   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
|                                |                                   |   | SCoT et 7AN - réflexion en cours quis déclinaison dans PITT et  | potentiellement intégrée + ceux<br>avec des évolutions raisonnées<br>possibles (révision allégée ou |                  |                                      |              |             |               |                     |   |
| . Planification                | 1.2. Planification                | Limiter l'étalement urbain de la politique  | SCOT et ZAN - réflexion en cours puis déclinaison dans PLU et<br>opérations d'aménagement   | potentiellement intégrée + ceux<br>avec des évolutions raisonnées                                   |                  |                                      |              |             |               |                     |   |

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/82/2025

Application agrée E-legalite.com
21\_00-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| ésentation de l'action         | 1                              |   |   | Objectifs et indicateurs  | Ac               | teurs             |              |              | Modalités (    | de mise en oeuvre  |                             |
|--------------------------------|--------------------------------|---|---|---|------------------|-------------------|--------------|--------------|----------------|--------------------|-----------------------------|
| e (x)                          | Sous-axe (x.x)                 | Titre de la fiche action  | Descriptif  | Indicateurs liés  | Structure pilote | Personne pilote   | Financements | Financeur 1  | Montant € TTC  | Books and add and  | Calendrier                  |
| anification                    | Sous-axe (x.x)                 | Animer le bureau et comité technique  | Intégrer au bureau SCoT un tandem élu-technicien par commune et les   | Thurcateurs nes   | Structure priote | reisonne phote    | Financements | rillanceur 1 | Piolitante IIC | total € TTC        | Calellullei                 |
| itoriale                       | 1.3. Urbanisme                 | SCoT  | référents COT élu-technicien des EPCI   |   | APTV             | Johanne Vallée    |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
|                                |                                | Sensibiliser/former/dialoguer entre   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                | acteurs (élus et techniciens,   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                | professionnels, habitants) aux enjeux   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Planification ritoriale        | 1.3. Urbanisme                 | croisés de l'urbanisme durable et de<br>l'énergie (acteurs transversaux)              | Organiser des ateliers + réseau technique + séminaire annuel Tarentaise   |   | APTV             | Johanne Vallée    |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
| itoriale                       | 1.3. Orbanisme                 | Utiliser des outils cartographiques pour  | Organiser des ateliers + reseau technique + seminaire annuel Tarentaise   |   | APTV             | Jonanne vallee    |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
| Planification                  |                                | illustrer les enieux et les dynamiques de   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | son territoire  | 1/2 ETP SIG créé pour observation territoriale  |   | APTV             | Maxime Ducept     |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
|                                |                                |   | Etude en 3 lots   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                |   | Analyser le potentiel de densification (identification des friches, des dents creuses, etc.)                                    |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                | Réalisation de l'étude "SCoT en   | Limiter l'artificialisation des sols sur le long terme, avec la mise en   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Planification                  |                                | mouvement" et intégration de la   | place de dispositifs réalementaires de protection et d'outils   | réalisation de l'étude, remise  |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | trajectoire foncière ZAN  | d'intervention foncière   | des rapports, nb de réunion   | APTV             | Johanne Vallée    |              |              |                | 161700             | 2                           |
|                                |                                |   | cf. modèle avis SCoT mais avec un prisme CAE pour les projets qui   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Planification                  |                                | Créer une grille d'analyse des projets  | nécessitent un avis vis-à-vis du SCoT<br>S'inspirer de la grille d'analyse existante dans le cadre de la                        |   |                  | Johanne Vallée /  |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | (moulinette) au regard des objectifs CAE  | programmation LEADER  | Moulinette en place   | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                |                    | 2                           |
| itoriale                       | 1.5. Orbanisme                 | Développer un quide pour la rédaction   | programmation EEADEN  | Woulinette en place   | AFIV             | Amandine Coledi   |              |              |                |                    |                             |
| Planification                  |                                | des OAP Trame Verte et Bleue du territoire  | Disposer de documents réglementaires favorisant la prise en compte  |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | en lien avec le service Gémapi  | de la biodiversité  | Guide rédigé  | APTV             | Johanne Vallée    |              |              |                |                    | 2                           |
|                                |                                | Afficher clairement la stratégie de   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Planification                  |                                | protection des espaces naturels, agricoles  |   |   | 1 DT/            |                   |              |              |                |                    | 2005                        |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | et forestiers dans les PLU (PADD)  Reconnaître la valeur du foncier naturel.          | Grandes orientations du SCoT traduite dans les PLU  |   | APTV             | Johanne Vallée    | -            |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
| Planification                  |                                | agricole, forestier dans les documents  |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | d'urbanisme et de planification   | Grandes orientations du SCoT traduite dans les PLU  |   | APTV             | Johanne Vallée    |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
|                                |                                | · ·   | Etudier la mise en place d'un site pour l'implantation d'une plateforme   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                |   | locale de récupération/échanges/recyclage de matériaux de   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                |   | construction / démolition ou de terres excavées à l'échelle territoriale,   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                |                                | Recruter un chargé de mission économie  | sites de stockage des déblais (ISDI), filières de réemploi des matériaux du BTP   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Planification                  |                                | circulaire afin de développer des filières  | Projet à mener à l'échelle territoriale qui nécessite de trouver un terrain   | Terrain identifié et gouvernance  |                  | Chargé de mission |              |              |                |                    |                             |
| ritoriale                      | 1.3. Urbanisme                 | d'économie circulaire dans le BTP   | de 2 ha   | définie   | APTV             | ECi               |              |              |                | 50000              | 2025 et suivantes           |
|                                |                                | Signer une convention avec l'ASDER pour   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                | 2.2. Valeurs                   | permettre un accompagnement gratuit   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Patrimoine de la               | cibles                         | des collectivités dans leur projet de   |   | Nombre d'études réalisées par   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| llectivité                     | énergétiques et<br>climatiques | rénovation énergétique des bâtiments  | Accompagnement mis en place par l'ASDER à l'échelle de la Savoie pour les collectivités   | l'ASDER   | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                | 5000               | 2025 et suivantes           |
|                                | 2.2. Valeurs                   | Recruter un chargé de mission économie  | pour les concentivites  | Poste créé  | 74 17            | Amandine coledi   |              |              |                | 3000               | 2020 et suivantes           |
|                                | cibles                         | circulaire afin d'accompagner le  | Etudier le développement de plateformes bois-énergie afin de  | Terrains identifiés pour les  |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Patrimoine de la               | énergétiques et                | développement d'une filière bois-énergie  | privilégier le bois local pour alimenter les chaufferies bois des   | plateformes   |                  | Chargé de mission |              |              |                |                    |                             |
| llectivité                     | climatiques                    | locale  | collectivités   | Montage des projets identifiés  | APTV             | ECi               |              |              |                |                    | 2025 et suivantes           |
|                                | 2.2. Valeurs                   |   | Eleberar quae les collectivités un plan d'action de déplaisment des END   | Nombre de projets ENR sur   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                | cibles                         |   | Elaborer avec les collectivités un plan d'action de déploiement des ENR<br>sur leur territoire                                  | Nombre d'études d'opportunité   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Patrimoine de la               | énergétiques et                | Accompagner les EPCI et les communes  | Un accompagnement par un prestataire pour des études d'opportunité  |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| llectivité                     | climatiques                    | pour la suite des ZAENR   | PV pourra être envisagé   | réalisés  | APTV             | Amandine Coleur   |              | LEADER       |                | 20314              | 2025-2026                   |
|                                | 2.2. Valeurs                   |   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                | cibles                         | l   | 0 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11  |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Patrimoine de la<br>llectivité | énergétiques et<br>climatiques | Accompagner les collectivités sur les<br>obligations de solarisation des parkings     | Suite à la loi APER de mars 2023, de nouvelles obligations sont en vigueur pour les parkings existants de plus de 1500 m2.      | Nombre de parkings équipés<br>d'ombrières PV  | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                |                    | 2                           |
| llectivite                     | ciiriatiques                   | obligations de solarisation des parkings  | Signer un contrat chaleur renouvelable à l'échelle de la Savoie.  | Nombre de projets   | AFIV             | Arriandine Coleur |              |              |                |                    | 2                           |
| Approvisionnement              | 3.2. Production                |   | Réaliser l'animation territoriale de ce CCR en accompagnant les   | accompagnés   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ergie, eau,                    | énergétique                    |   | porteurs de projet de chaleur renouvelable dans leur demande de   | Production de chaleur   |                  |                   |              |              |                |                    | 2025 : signature CCR Savoie |
| sainissement                   | locale                         | Animer le contrat chaleur renouvelable  | subvention  | renouvelable en MWh   | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                |                    | 2025-2027 : animation       |
|                                |                                |   |   | Potentiel de consommation   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Approvisionnoment              | 2.2 Production                 | Páfárancar los cactours partinants pour la  | Utiliser les outils comme EnReZo, France chaleur urbaine afin   | d'énergie pour les réseaux de<br>chaleur  |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Approvisionnement ergie, eau,  | 3.2. Production<br>énergétique | développement des réseaux de chaleur et   | d'identifier les secteurs pertinents et rencontrer les agents et élus des   | Production d'énergie réseau de  |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| sainissement                   | locale                         |   | Identifier les gisements de chaleur fatale.   | chaleur étudié et installé  | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                |                    | 2025-2026                   |
| Approvisionnement              | 3.2. Production                |   |   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| ergie, eau,                    | énergétique                    | Mise à jour du cadastre solaire pour  | Mettre à jour le cadastre solaire avec l'aide de notre prestataire Energie  |   |                  |                   |              |              | 1              |                    |                             |
| sainissement                   | locale                         | intégrer de nouvelles fonctionnalités   | Demain  | par mois  | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                | 13800              | 2025-2026                   |
|                                | 3.2. Production                | Réaliser des actions de sensibilisation et<br>de promotion de la chaleur renouvelable |   | Name to the state of the state |                  |                   |              |              | 1              |                    |                             |
| ergie, eau,<br>ainissement     | énergétique<br>locale          | de promotion de la chaleur renouvelable<br>et du photovoltaïque                       | Actions à destination du grand public, des élus et des agents   | Nombre d'évènements<br>organisés  | APTV             | Amandine Coleur   |              |              |                | 3000               | 2025 et suivantes           |
| annosement                     | 3.3. Gestion de                | et du priotovoltalque   | notions a destination du grand public, des elus et des agents   | organises   | AF I V           | Amanume Coleur    |              |              |                | 3000               | ZUZU GI SUIVAITIES          |
|                                | l'eau, des                     | Sensibiliser élus et technicien à la gestion  | Programme d'actions novateur sur le bassin versant des Arcs avec des  |   |                  |                   |              |              | 1              |                    |                             |
| Approvisionnement              | espaces verts,                 | intégrée des eaux pluviales par des   | solutions basées sur la nature pour favoriser l'infiltration de l'eau -   |   |                  |                   |              |              | 1              |                    |                             |
| ergie, eau,                    | des déchets du                 | solutions compensatoires de rétention ou  | travail en partenariat avec la commune de Bourg-Saint-Maurice et le   | Mise en place des solutions   |                  |                   |              |              | 1              |                    |                             |
|                                | territoire                     | infiltration à la parcelle  | domaine skiable ADS   | identifiées   | APTV GEMAPI      | Pauline Boch      |              |              |                | 2000000€ sur 5 ans | 2025-2030                   |
| sainissement                   |                                | I .   |   |   | 1                |                   |              |              |                |                    |                             |
| sainissement                   | 3.3. Gestion de                |   | Finalization de l'avanget ou Programme d'Etudes Dufelables  |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
|                                | l'eau, des                     | Informer sur les zones à risques et aux les   | Finalisation de l'avenant au Programme d'Etudes Préalables à un   |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |
| Approvisionnement ergie, eau,  |                                | Informer sur les zones à risques et sur les   | Finalisation de l'avenant au Programme d'Etudes Préalables à un<br>Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI) |   |                  |                   |              |              |                |                    |                             |

REÇU EN PREFECTURE

1e 04/82/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| résentation de l'action       |  |  |  | Objectifs et indicateurs     | Ac               | teurs             |                             |             | Modalités          | de mise en oeuvre                  |                   |     |
|-------------------------------|--|--|--|------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------|-------------|--------------------|------------------------------------|-------------------|-----|
| xe (x)                        | Sous-axe (x.x)                           | Titre de la fiche action   | Descriptif   | Indicateurs liés             | Structure pilote | Personne pilote   | Financements                | Financeur 1 | Montant € TTC      | Budget prévisionnel<br>total € TTC | Calendrier        |     |
| .,                            | 3.3. Gestion de                          |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    | total € IIC                        |                   |     |
|                               | l'eau, des                               |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | espaces verts,                           | Réaliser des travaux de restauration de  | suppression de seuils dans les cours d'eau, entretien de passes à  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| nergie, eau,<br>ssainissement | des déchets du                           | continuité écologique sur certains cours                                       | poissons,  | T                            | ADTI/OFMADI      | Davilla a basab   |                             |             |                    |                                    |                   | 0   |
|                               | territoire<br>3.3. Gestion de            | d'eau  | Etudes cas par cas sur le projet du Poncet à Peisey  | Travaux réalisés             | APTV GEMAPI      | Pauline boch      |                             |             |                    |                                    |                   | 21  |
|                               | l'eau, des                               |  | Restauration d'une zone en co-maîtrise d'ouvrage entre l'APTV et Les   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Approvisionnement           | espaces verts,                           |  | Belleville   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| nergie, eau,                  | des déchets du                           |  | Suivi des plans d'actions des ruisseaux des Îles et des Ziguelettes  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| ssainissement                 | territoire                               | Restaurer des zones humides  | situés au niveau de la ZAC des lles  | Zones humides restaurées     | APTV GEMAPI      | Pauline Boch      |                             |             |                    | 54000                              |                   | 20  |
|                               | 3.3 Gestion de                           |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Approvisionnement           | espaces verts,                           | Coordonner, animer les Espaces Naturels  |  | Nombre d'heures "animation/  |                  |                   | Aide du                     |             | Montant encore     | Montant non                        |                   |     |
| au, énergie,                  | des déchets du                           | Sensibles de Tarentaise  | En lien avec le service GEMAPI, proposer d'assurer le pilotage et  | coordination ENS" réalisées  |                  |                   | Département de la           |             | non déterminé      | déterminé (à venir fin             |                   |     |
| ssainissement                 | territoire                               |  | l'animation de certains espaces naturels sensibles de Tarentaise   | Nombre d'ENS suivi           | APTV             | A déterminer      | Savoie                      | CD73        | (à venir fin 2024) | 2024)                              | 2025-2027         |     |
|                               |  |  | Organiser des réunions de travail avec les services TER de la région   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | 4.1. Promotion et<br>suivi de la         |  | Participer aux CPR Organiser le CPI  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | mobilité durable                         | Travailler avec les autres collectivités et la                                 | Participer aux réunions projets entre les comcoms et la région   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | sur le territoire et                     | région (AOM) afin de développer  | Participer aux réseaux avenir montagne et espace valléen   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Mobilité                    | en interne                               | l'intermodalité  | Réunions mobilité du département   |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    |                                    | 2025 et suivantes |     |
|                               | 4.1. Promotion et                        |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | suivi de la                              |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | mobilité durable<br>sur le territoire et | Réaliser le plan de mobilité employeur de                                      |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Mobilité                    | en interne                               | l'APTV   | Objectif de réaliser ce PDME avec la CCCT  |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    | 7500                               |                   | 20  |
|                               | 4.1. Promotion et                        |  |  |                              | 1                |                   |                             |             |                    | 7500                               |                   |     |
|                               | suivi de la                              |  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | mobilité durable                         | Amorcer la conversion de la flotte des   | Au 01/01/27 : 40% des véhicules de la flotte sont à très faible émission   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | sur le territoire et                     | véhicules de l'APTV vers des véhicules à                                       | Idée de remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique   |                              | 4.DT) /          |                   |                             |             |                    | 10000                              |                   |     |
| . Mobilité                    | en interne                               | très faibles émissions   | intermédiaire.  Créer un espace ressource physique au sein de la médiathèque de  |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    | 10000                              |                   | 20  |
|                               | 4.1. Promotion et                        |  | Moûtiers.  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | suivi de la                              |  | Pour l'espace ressource numérique, revoir l'organisation du site interne   | t                            |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | mobilité durable                         | Créer un ou des espaces ressources   | de l'APTV afin de pouvoir mettre à disposition des ressources sur la   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | sur le territoire et                     | (documentation) physique et numérique  | mobilité sur le territoire.  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Mobilité                    | en interne                               | (page internet site APTV)  | Passer par un prestataire webmaster.  Accompagner les EPCI dans la réalisation du schéma directeur de la                       |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    | 6000                               |                   | 20  |
|                               | 4.3 Mobilité                             | Elaborer un schéma directeur de la   | mobilité piétonne.   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Mobilité                    | alternative                              | mobilité piétonne  | A réaliser après le PDMS.  |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    |                                    |                   | 20: |
|                               | 4.3. Mobilité                            |  | Réalisation de l'enquête citiz afin de s'assurer de la pertinence d'une  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Mobilité                    | alternative                              | Développer l'usage de la voiture partagée                                      | offre de voiture partagée sur le territoire et dimensionner l'offre.   |                              | APTV             | Valentine Loquais |                             |             |                    |                                    |                   | 20  |
|                               |  | Structurer les chargées de mission   |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               |  | thématiques de l'APTV afin de répondre   | Définir un chef de projet climat-air-énergie et requestionner  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Organisation interne        | 5.1 Gouvernance                          | circulaire   | l'organisation actuelle du service aménagement de l'APTV   | Organisation en place        | APTV             | Sandra Ollier     |                             |             |                    |                                    |                   | 20  |
|                               |  |  | Ecrire le pilotage souhaité : COPIL et COTECH COT (APTV + EPCI)  | - Same and France            |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               |  |  | Participation d'un binôme élu/technicienne de chaque EPCI au bureau  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               |  | du dispositif COT (CAE et Eci) et de la  | SCoT mensuel comme garants des transitions   |                              |                  | Amandine Coleur / |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Organisation interne        | 5.1. Gouvernance                         | politique climat-air-énergie   | COPIL mobilité + CAE   | Comités de pilotage définis  | APTV             | pôle aménagement  |                             |             |                    |                                    |                   | 20: |
|                               |  | Animer des comités techniques et<br>thématiques pour les politiques            | Définir ces comités :<br>Réseau des transitions  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               |  | climat-air-énergie et économie circulaire                                      | COTECH SCoT  |                              |                  |                   |                             | 1           |                    |                                    |                   |     |
|                               |  | sur le territoire.   | COTECH mobilités   |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               |  | Lancement du réseau des transitions : le                                       | COTECH CAE   |                              | l                | Amandine Coleur / |                             | 1           |                    |                                    |                   |     |
| . Organisation interne        | 5.1. Gouvernance                         | "reseau Tarensition"   | COTECH rénovation énergétique de l'habitat   | Comités techniques définis   | APTV             | pôle aménagement  | Aid- FEARER :               |             |                    |                                    |                   | 20: |
|                               | 5.2 Finances et                          |  | Proposer un avenant aux fiches actions du programme européen<br>LEADER "Tarentaise Arlysère Maurienne" pour rendre éligible de |                              |                  |                   | Aide FEADER du<br>programme |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | commande                                 | Programme LEADER au service des  | manière explicite les projets relevant de l'économie circulaire (projet  | Nombre de dossiers financés  |                  |                   | LEADER à                    |             |                    |                                    |                   |     |
| . Organisation interne        |  | transitions et de l'économie circulaire  | CAE déjà éligibles)  | Montant de FEADER engagés    | APTV             | Sonia Coutaz      | mobiliser                   |             |                    |                                    | 2025-2027         |     |
|                               |  |  |  |                              |                  |                   | Pas d'aide à                |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | 5.2 Finances et                          |  |  |                              |                  |                   | mobiliser                   | 1           |                    |                                    |                   |     |
|                               | commande                                 | Cuide disebet durable et esserei :   | En lien avec la responsable des marchés publics, rédaction d'un recuei   |                              | APTV             | Astrid Helin      | (élaboration du doc         | 1           |                    |                                    |                   | ~~  |
| . Organisation interne        |  | Guide d'achat durable et responsable  Définir un plan de communication sur les | de préconisations et de bonnes pratiques   | "exemplaires"                | APIV             | ASTRIO HEIIN      | en interne)                 | -           |                    |                                    | +                 | 20  |
| . Coopération                 |  | sujets climat-air-énergie et économie  | Définir les messages clés à l'échelle du territoire puis chaque  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| ommunication                  | communication                            | circulaire à l'échelle du territoire   | collectivité décide comment elle souhaite communiquer  | Plan de communication défini | APTV             | Amandine Coleur   |                             |             |                    |                                    |                   | 20  |
|                               |  | Créer un réseau d'acteurs de la  |  |                              |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | 6.2 Bâtiment                             | rénovation énergétique des bâtiments   |  | L                            |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |
| . Coopération                 | résidentiel et<br>tertiaire              | résidentiels en Tarentaise (notamment  | Becomes les acteurs et enimes un ré  | Réseau créé                  | APTV             | Sonia Coutaz      |                             |             |                    | 10000                              | J                 | 20  |
| ommunication                  | tertiaire                                | auprès des copros de stations)   | Recenser les acteurs et animer un réseau Signature d'un "pacte territorial" avec l'ANAH au 1er janvier 2025 pour               | Nombre de réunions animées   | APIV             | SUNIA COUTAZ      |                             |             |                    | 10000                              |                   | 20  |
|                               |  |  | porter et cofinancer le service d'accompagnement particuliers et   |                              |                  |                   | Aides ANAH (50              |             |                    |                                    |                   |     |
|                               | 6.2 Bâtiment                             |  | copropriétés sur la rénovation (action de sensibilisation, accueil   |                              |                  |                   | %)                          | 1           |                    |                                    |                   |     |
| . Coopération                 | résidentiel et                           | Portage du Service Public de Rénovation  | téléphoniques et mails, organisation de RDV en permanences,  | Nombre de ménages et de      |                  |                   | Aide Département            | I           |                    |                                    |                   |     |
| ommunication                  | tertiaire                                | de l'Habitat   | orientation des ménages sur leur projet)   | copropriétés accompagnées    | APTV             | Sonia Coutaz      | de la Savoie                | ANAH        | 33 365 €           | 66731 €                            | 2025-2027         |     |
|                               |  |  | I .  | 1                            | 1                | I .               | 1                           | 1           | 1                  | 1                                  | 1                 |     |
|                               | 6.2 Bâtiment<br>résidentiel et           | Dougouism Honimatics de disconstit C   | Accompagnement gratuit pour les ménages non concernés par le pacte   | Nambra da mé                 |                  |                   |                             |             |                    |                                    |                   |     |

REÇU EN PREFECTURE

1e 84/82/2825

Application agréée E-legalite.com
21\_00-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| Présentation de l'act        | tion                     |  |   | Objectifs et indicateurs   | Ac               | teurs             |  |             | Modalités     | de mise en oeuvre                  |                           |
|------------------------------|--------------------------|--|---|--|------------------|-------------------|--|-------------|---------------|------------------------------------|---------------------------|
| Axe (x)                      | Sous-axe (x.x)           | Titre de la fiche action   | Descriptif  | Indicateurs liés   | Structure pilote | Personne pilote   | Financements   | Financeur 1 | Montant € TTC | Budget prévisionnel<br>total € TTC | Calendrier                |
| 6. Coopération communication | 6.4 Agriculture<br>forêt | Animation d'ateliers thématiques sur l'aimentation durable et locale   | Dans l'objectif à terme de formaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT), lancer de premières animations sur des sujets à enjeux en Tarentaise | Nombre d'ateliers réalisés, nb de participants                                     | APTV             |                   | Aides CD73<br>(contrat<br>départemental) ?<br>FEADER (AAP<br>Déployer une<br>stratégie locale de<br>développement<br>"agri-forêt") ? |             |               | 10000 6                            | 2025-2027                 |
| 6. Coopération communication |                          | Développer une filière bois-énergie locale afin de privilégier le bois local pour alimenter les chaufferies bois des collectivités | Création d'un poste Economie circulaire à l'APTV avec 1/2 ETP sur la  | Poste créé Terrains identifiés pour les plateformes Montage des projets identifiés |                  | Chargé de mission | agn-lorer ) :  |             |               |                                    | 2025 et suivantes         |
| 6. Coopération communication | 6.5. Société civile      | Conduire une concertation régulière et   | Structure le CLD pour constituer une instance citoyenne afin de mener des concertations citoyennes  |  | CN IV            | Loi               |  |             |               |                                    | 2025 et suivantes<br>2026 |

REÇU EN PREFECTURE le 04/02/2025 Application agréée E-legalite.com 21\_D0-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

| Présentation de l'action                                | n  |   |   | Objectifs et indicateurs  | Acteurs  |                        |  | Modalités de mise e      | 1 oeuvre   |
|---|--|---|---|---|--|------------------------|--|--------------------------|--|
| Axe (x)   | Sous-axe (x.x)   | Titre de la fiche action  | Descriptif  | Indicateurs liés  | Cibles   | Structure pilote       | Personne pilote  | Budget prévisionnel      | Calendrier   |
| Planification du  |  | The de la helle dealon  | Rédiger et valider du PLPDMA 2025-2030 en impliquant les  |   | CIDICS   | Structure priote       | Céline Giunta Cuvet                                      | total € TTC              |  |
| développement<br>territorial                            | 1.2 Planification sectorielle  | Avoir un PLPDMA 2025-2030   | partenaires publics/privés, les associations, les acteurs<br>économiques.   | 1 PLPDMA<br>1 délibération  | Collectivité elle-même                         | CC Coeur de Tarentaise | responsable pôle<br>environnement                        | 0                        | 2024 : rédaction du PLPDMA<br>2025 : validation du PLPDMA debut 2025   |
| Planification du développement territorial              | 1.2 Planification sectorielle  | Mettre en oeuvre le PLPDMA de 2025 à 2030   | Mettre en oeuvre les actions inscrites au PLPDMA<br>2025-2030 en impliquant les partenaires publics/privés, les<br>associations, les acteurs économiques, les<br>écoles/collèges/lycées   | nombre d'actions réalisées<br>/ nombre d'actions<br>prévues                               | Collectivité elle-même                         | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement | 340000                   | 2025-2030 : mise en oeuvre d'actions du<br>PLPDMA  |
| Planification du développement territorial              | 1.2 Planification sectorielle  | Avoir une commission consultative d'élaboration et de suivi<br>(CCES) du Plan Local de Prévention des Déchets<br>Ménagers et Assimilés (PLPDMA)   | Créer et suivre de la commission consultative d'élaboration<br>et de suivi (CCES) du Plan Local de Prévention des Déchets<br>Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - délibération pour la création du CCES - Compte-rendus de validation et de suivi des CCES  | 1 délibération<br>nombre de réunions du<br>CCES sur les 5 ans<br>nombre de compte-rendus  |  | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet responsable pôle environnement       | 0                        | 2024 : création du CCES<br>2024-2030 : organisation de CCES poru valide<br>le PLPDMA et son suivi            |
| Planification du développement territorial              | 1.2 Planification sectorielle  | Déployer la collecte des biodéchets des professionnels  | Déploiement des sites de regroupement des bacs<br>organisation de réunions d'informations, rnecontre des<br>dirigeants, maillings, formation du personnel   | Nombre d'Ets participants<br>/ nombre d'Ets total<br>Tonnage de biodéchets<br>collecté    | Acteurs économiques                            | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>responsable pôle<br>environnement | inclus dans le<br>PLPDMA | 2024-2027  |
| 2. Patrimoine de la collectivité                        | 2.1 Suivi et stratégie patrimoniale  | Réduire la consommation de carburants des agents de la CCCT sur demande de la commission sobriété   | formation éco-conduite     Suivi des consommations de carburants de la CCCT     sensibilisation à l'optimisation des trajets  | 1 formation conso litres de carburants  | Agents   | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>référente commission<br>sobriété  |                          |  |
| Patrimoine de la collectivité                           | 2.1 Suivi et stratégie<br>patrimoniale   | Pérenniser la Commission sobriété énergétique   | Pérenniser la commission sobriété et mettre en oeuvre les actions proposées par la commission (formation eco-conduite, achat velo électrique/cargo,)  | Tableau de bord plan<br>d'actions de la<br>commission sobriété                            | Collectivité elle-même                         | CC Coeur de Tarentaise | Daniel Burlet  |                          |  |
| 2. Patrimoine de la collectivité                        | 2.1 Suivi et stratégie patrimoniale  | Sensibiliser les usagers à la sobriété énergétique des bâtiments de la CCCT   | Communiquer auprès des usagers sur les bonnes pratiques d'utilisation des bâtiments / gymnases Affichages sur site, information auprès des clubs/associations,  | Baisse des<br>consommations dans les<br>gymnases  | Grand public et associations                   | CC Coeur de Tarentaise | Matthieu Le Breton                                       | 500                      | 2025 : sensiblisation des usagers aux travaux<br>d'isolation réalisés sur le complexe<br>Bardassier/Tartarat |
| Approvisionnement<br>énergie, eau,<br>assainissement    | 3.3 Gestion de l'eau,<br>espaces verts, déchets  | Améliorer la connaissance des élus / des agents sur les différents piliers de l'ECi et Antropia   | Organiser une commission environnement à Antropia avec<br>une intervention d'Antropia / Solucir (?)<br>Organiser une réunion interne des agents sur les thèmes de<br>la transition et de l'Eci  | 1 commission<br>1 réunion organisée   | Elus et agents                                 | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta cuvet<br>Responsable Pôle<br>environnement |                          | 2025 ou 2026   |
| 3. Approvisionnement<br>énergie, eau,<br>assainissement | 3.3 Gestion de l'eau,<br>espaces verts, déchets  | Intégrer l'économie circulaire dans les projets de territoire de la CCCT (réemploi, mutualisation des services, sensibilisation des acteurs sociaux, économiques, environnementaux du territoire) | Soutenir les projets d'économie circulaire sur le territoire (comme cela a été fait pour Antropia) Achat mutualisé poru de gros investissements (ex: camion de lavage des conteneurs ?)   |   | Collectivité elle-même                         | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta cuvet<br>Responsable Pôle<br>environnement |                          | 2026-2027  |
| Approvisionnement<br>énergie, eau,<br>assainissement    | 3.3 Gestion de l'eau,<br>espaces verts, déchets  | Etre vecteur d'informations et de sensibilisation des acteurs économiques du territoire, des scolaires et des habitants à tous les piliers de l'économie circulaire                               | Organiser des animations scolaires sur l'Eci Organiser une réunion avec les entreprises sur le territoire sur les déchets et l'Eci Rédifger des articles dans la presse, bulletins, Faire connaître les entreprises de réparations du territoire Information et communication sur les solutions d'économie circulaire |   | Acteurs économiques,<br>scolaires et habitants | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta cuvet<br>Responsable Pôle<br>environnement |                          | 2025-2027  |
| Approvisionnement<br>énergie, eau,<br>assainissement    | 3.3 Gestion de l'eau,<br>espaces verts, déchets  | Lancer ou mettre en place une action d'économie circulaire sur l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire.   | Déployer un partenariat avec Solucir (adhésion à 1500€ ou 4000€) selon le type d'actions proposées pour la CC Lancer ou mettre en place une action phare auprès des acteurs économiques en terme d'Eci (ex : palettes,) Ex : déployer une collecte de chaussures  |   | Acteurs économiques                            | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta cuvet<br>Responsable Pôle<br>environnement | 2000                     | 2026-2027  |
| Approvisionnement<br>énergie, eau,<br>assainissement    | 3.3 Gestion de l'eau,<br>espaces verts, déchets  | Améliorer et s'assurer de l'efficacité du fonctionnement des assainissements non collectifs (ANC) du territoire   | Lancer le contrôle réglementaire du bon fonctionnement des ANC qui ont 10 ans ou plus.  | nombre d'ANC contrôlés<br>sur le nombre d'ANC à<br>contrôler                              | Propriétaires                                  |                        | Céline Giunta cuvet<br>Responsable Pôle<br>environnement |                          |  |
| 4. Mobilité   | 4.1 Promotion et suivi<br>de la mobilité durable<br>sur le territoire et en<br>interne | Promouvoir la mobilité durable dans les déplacements de courtes distances au sein de la CCCT, sur demande de la commission sobriété   | Acheter d'un vélo électrique / vélo cargo pour les<br>déplacements de courtes distances des agents en interne   | Achat du vélo   | Agents   | CC Coeur de Tarentaise |  | 3000                     | 2025   |
| 4. Mobilité   | 4.1 Promotion et suivi<br>de la mobilité durable<br>sur le territoire et en<br>interne | Promouvoir la sobriété énergétique (consommation de carburants) au sein de la CCCT, sur demande de la commission sobriété   | Formation sur l'éco-conduite des agents en interne<br>Suivi des consommations de carburants de la CCCT<br>Sensibilisation à l'optimisation des trajets  | Nombre de formations<br>réalisées<br>Nombre d'agents formés<br>Conso litres de carburants | Agents   | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>référente commission<br>sobriété  | 6000                     | 2025   |
| 5. Organisation interne                                 | 5.1 Gouvernance  | Produire une délibération sur le fonctionnement entre comité de pilotage COT et comité technique interne à la CCCT  | Préciser le fonctionnement interne du traitement des<br>thématiques Climat Air Energie, en lien avec le CODIR, la<br>commission sobriété énergétique, habitat,<br>environnement/déchets, l'élu référent COT et la référente<br>technique COT  | Date de la délibération   | Collectivité elle-même                         | CC Coeur de Tarentaise | Céline Giunta Cuvet<br>Référente technique<br>COT        |                          | 2025   |
| 5. Organisation interne                                 | 5.2 Finances et commande publique  | Passer des marchés publics avec des engagements durables affichés   | Exemples: Intégrer au marché de transport navettes touristiques des engagements bas carbone Achat de gaz vert Achat de navette H2 Utilisation du bois labellisé "bois des Alpes". AOC "bois de chartreuse"  | Nombre de marchés<br>publics passés avec des<br>engagements<br>environnementaux           | Acteurs économiques                            | CC Coeur de Tarentaise | Astrid Helin<br>Référente marchés<br>publics             |                          | 2025-2026-2027   |

REÇU EN PREFECTURE

1e 04/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-073-200023299-20250128-18\_2025-DE

#### PLAN d'ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE DE L'APTV

| Modalités de mise en œuvre    No.   Sous area (x, x)   Titre de la fiche action   Descriptif   Definition d'une stratégie globale de la politique formation d'une stratégie globale de la politique formatique d'une fillére tourisse d'une fillére d'une fillére tourisse d'exponent d'une fillère tourisse des la politique formatique d'exponent d'une fillère tourisse de plotage de la politique formatique d'exponent d'une fillère tourisse d'exponent d'une fillère tourisse d'exponent d'une fillère tourisse de plotage de la politique formatique d'exponent d'une fillère tourisse de plotage de la politique formatique d'exponent d'une fillère tourisse de plotage de la politique formatique d'exponent d'une fillère d'exponent d | 2025<br>2025<br>2025 |
|--|----------------------|
| Definition d'une stratégie globale de la politique for concomie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique for d'evonomie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique for d'evonomie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'ans le territorie politique for d'evonomie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique for d'evonomie circulaire et inscription d'une d'evonomie circulaire et inscription d'une d'evonomie circulaire et inscription d'une d'evonomie circulaire et inscription d'evonomie circulaire et inscription d'evonomie circulaire et inscription d'une d'evonomie circulaire et inscr   | 2025<br>2025<br>2025 |
| stratégie globale de la politique de commie circulaire et inscription dans le territorie politique fort de la poli | 2025                 |
| Dolitque économie Circulaire et inscription dans le territoire et inscription dans le territoire of l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique sconomie (circulaire strategie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique de l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'opfinition d'une stratégie globale de la politique fort or l'op  | 2025                 |
| direction enterchion assurer un portage and assurer un portage and enterpritorie enterculaire et inscription dans le territoire enterculaire et inscription d'une et estrategie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une des enterculaire et inscription d'une et enterculaire et inscription d'une et enterculaire et inscription d'une et enterculaire et inscription et e  | 2025                 |
| Lans territoire politique fort 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 2. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 2. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 2. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 3. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 3. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 3. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 3. Definition d'une stratégie globale de la politique économie circula  | 2025                 |
| stratégie globale de la politique économie circulaire et mocripion dans le territoire dans le territoire dans le territoire stratégie globale de la politique for dans le territoire tirculaire et inscription dans le territoire stratégie globale de la politique for dans le territoire dans le territoire dans le territoire stratégie globale de la politique for dans le territoire de la politique économie circulaire et assurer un portage politique fort dans le territoire dans le territoire dans le territoire dans le territoire de la politique deconomie circulaire et assurer un portage politique de la polit | 2025                 |
| strategie glooale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique sonomie l'arconomie Circulaire et inscription d'ans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort politique fort un portage politique fort d'ans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort un portage politique fort  | 2025                 |
| Doitique deconomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une scure un portage politique fort  1. Définition d'une politique fort  1. Définition d'une scure un portage politique fort  1. Définition d'une  | 2025                 |
| dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie directulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire 1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort politiq |                      |
| 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire circulaire et inscription als le territoire circulaire et inscription dans le territoire circulaire et inscription dans le territoire circulaire et inscription dans le territoire value val |                      |
| politique économie Circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la reintoire dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une direction dans le territoire  Lancement du réseau des transitions:  COTECH ACE  COTECH mobilités  COTECH CAE  COTECH rénovation énergétique de l'habitat  Définir un chef de projet climat-air-énergie et requestionner l'organisation actuelle du service aménagement de l'APTV  Amandine Coleur / pôle au bureau SCOT mensuel comme garants des transitions  COPIL mobilités  COTIECH SCOT  COTECH mobilités  COTECH CAE  COTECH rénovation énergétique de l'habitat  Définir un chef de projet climat-air-énergie et requestionner l'organisation actuelle du service aménagement de l'APTV  Sandra Ollier   |                      |
| politique economie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une conomie circulaire et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique sour meis et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique sour meis et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique sour meis et meis et meis et inscription dans le territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique sour meis et mei |                      |
| dans le territoire politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort groulaire et inscription d'une la refrontier politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie Circulaire et inscription d'une la territoire  1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie Circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique de la  |                      |
| 1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définir une stratégie globale de la politique économie circulaire sur le territoire.  Lancement du réseau des transitions : le "réseau des transitions : le "réseau des transitions cottect d'exposition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définir une stratégie globale de la politique sounie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique fort  1. Définition d'une stratégie globale de la politique sounie circulaire et inscription  2. Développer une démarche transversale apolitique économie circulaire et inscription  3. Définir une stratégie globale de la politique sounie circulaire et et etritoire.  Comités techniques définis  Comités techniques définis  COTECH CAE  COTECH rénovation énergétique de l'habitat  1. Définir un chef de projet climat-air-énergie et requestionner l'organisation actuelle du service aménagement de l'APTV  Sandra Ollier  |                      |
| 1. Définition d'une stratégie globale de la politique conomie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique set inscription d'une strategie d'inscription d'une strategie d'inscription d'une strategie d'inscription d'une strategie globale de la politique set inscription d'une strategie d'inscription d'une strategie d'inscription d'une strategie globale de la politique set inscription d'une strategie d'inscription d'inscription d'une strategie d'inscription d'inscript |                      |
| strategie globale de la politique de conomie politique de conomie Circulaire et inscription dans le territoire.  Lancement du réseau des transitions: le "réseau Tarensition"  COTECH SOT COTECH mobilités COTECH  |                      |
| circulaire et inscription dans le territoire politique fort Tarensition"  Lancement du réseau des transitions : le "réseau COTECH CAE COTECH CAE  COTECH CAE  COTECH CAE  COTECH CAE  COTECH CAE  COTECH CAE  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH cae  COTECH révovation énergétique de l'habitat  1. 2 Développer une stratégie globale de la politique économie politique économie avec l'ensemble des politique économie circulaire et inscription  Définir un chef de projet climat-air-énergie et requestionner l'organisation actuelle du service aménagement de l'APTV  Organisation en place  APTV  Sandra Ollier   |                      |
| dans le territoire politique fort Tarensition" COTECH CAE COTECH C | 2025                 |
| 1.2 Développer une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie avec l'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie avec l'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie avec l'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique de mission thématiques de l'APTV d'initiation en place d'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique de mission thématiques de l'APTV d'initiation en place d'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie d'ensemble des circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription d'une stratégie globale de la politique d'une stratégie globale de la politique d'une stratégie globale de la politique de la politique d'une stratégie globale de la politique d'une stra |                      |
| stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription politiques de la polit |                      |
| politique économie circulaire et inscription |                      |
| circulaire et inscription politiques de la circulaire l'organisation actueile du service amenagement de l'APTV   | 2025                 |
| dans la territoira   |                      |
|  |                      |
| 1. Définition d'une 1.2 Développer une cf. modèle avis SCoT mais avec un prisme CAE pour les   |                      |
| Strategie globale de la demarche transversale Créar une grille d'analyse des projets (moulinette) au regard projets qui nécessitent un avis vis à vis du SCoT  | 2005                 |
| politique ectorionie la des objectifs CAE et ECi S'inspirer de la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante de la la grille d'analyse existante dans le cadre de la la grille d'analyse existante de la la la la la la la grille d'analyse existante de la  | 2025                 |
| circulate et inscription de la confection de la confectio |                      |
| 3.Déploiement des  |                      |
| autres pillers de 3.2 Réaliser des achats Guide d'achat durable et responsable En lien avec la responsable des marchés publics, rédaction Nombre de marchés Collectivité elle-même APTV Astrid Helin   | 2027                 |
| responsables d'un recueil de preconisations et de bonnes pratiques exemplaires.  | 2021                 |
| dans les territoires   |                      |
| 3.Déploiement des 3.6 Soutenir et accompagner Réalisation de l'enquête citiz afin de s'assurer de la   |                      |
| autres pillers de l'économie de la Développer l'usage de la voiture partagée pretinence d'une offre de voiture partagée sur le territoire et   | 2025                 |
| l'économie circulaire dans les territoires dans les territoires de la dimensionner l'offre.  |                      |
| coopération  |                      |
| 4.3. Promouvoir et   |                      |
| mettre en place des outils financiers en   |                      |
| 4 Outils financiars du faveur de l'économie  |                      |
| changement de circulaire à destination Programme LEADEH au service des transitions et de europeen LEADEH au service de europeen LEADEH au service de la constant et de la constant et de | 2025                 |
| comportement des autres acteurs du léconomie circulaire fendre explicite les projets relevant de Montant de FEADER territoire  |                      |
| territoire notamment   |                      |
| pour promouvoir la   |                      |
| sobriété  5.1 Actions dirigées   |                      |
| 5. Cooperation et vers le Grand Public et Apimation "d'évènements Ecil and public et Apimation "d'évènements et apimation et apimatio | 2025-2027            |
| engagement les associations les associations associations associations   |                      |
| 5. Condestion et   |                      |
| vers le Grand Public et climat-air-energie a l'ecneile et economie circulaire a chaque collectivité décide comment elle sounaite   | 2027                 |
| les associations l'echelle du territoire communiquer   |                      |
| 5. Coopération et vers le Grand Public et Conduire une concertation régulière et pérenne Structurer le CLD pour constituer une instance citoyenne  |                      |
| engagement   vers le Grand Public et   Conduire une concertation régulière et pérenne   Structurer le CLD pour constituer une instance citoyenne   les associations  |                      |
|  | 2026                 |
| To a superior of the superior  | 2026                 |
| 5. Coopération et engagement   | 2026                 |

| ver écc (TP ent 5. Coopération et cor engagement ass écc écc typ | 3 Actions dirigées rs les acteurs onomiques PE/PME, grandes treprises, immerçants, artisans, y compris sociations à activité onomique et acteurs onomiques publics : pe CHU, EHPAD, p.M.,) |  |  | Nombre d'ateliers réalisés,<br>nb de participants | Acteurs économiques | APTV | Sonia Coutaz | 10000 € | 2025-2027 |
|--|--|--|--|---|---------------------|------|--------------|---------|-----------|
|--|--|--|--|---|---------------------|------|--------------|---------|-----------|

REÇU EN PREFECTURE

1e 04/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-073-200023299-20250128-18\_2025-DE